

CIRCULATING COPY
TO BE RETURNED TO REPORTS DESK

FILE COPY

DOCUMENT DE BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

DOCUMENT A USAGE INTERNE

Report No. ²⁵⁵~~254~~a-MAU

EVALUATION D'UN PROJET EDUCATIF

EN

MAURITANIE

14 janvier 1974

Département des projets
Bureau régional Afrique de l'Ouest

TRADUCTION NON-OFFICIELLE
A TITRE D'INFORMATION

Ce rapport a été préparé à l'usage exclusif du personnel du Groupe de la Banque et à des fins officielles seulement. Il ne peut être publié, cité ou évoqué sans l'autorisation du Groupe de la Banque, lequel ne garantit en aucune manière son exactitude ou son caractère exhaustif.

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

TAUX DE CONVERSION

1 dollar EU - 210 francs CFA
1.000 francs CFA - 4,8 dollars EU

Depuis juillet 1973:

1 ouguiya (UM) - 5 francs CFA
1 ouguiya (UM) - 0,24 dollar EU
1.000 ouguiyas (UM)- 24,00 dollars EU

MESURES

Systeme métrique

EXERCICE FINANCIER

Du 1er janvier au 31 décembre

MAURITANIE

EVALUATION D'UN PROJET EDUCATIF

TABLE DES MATIERES

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| GLOSSAIRE | |
| DONNEES DE BASE | |
| RESUME ET CONCLUSIONS | i-iv |
| I. INTRODUCTION | 1 |
| II. GENERALITES | 1 |
| Cadre physique et ressources humaines | 1 |
| L'enseignement traditionnel | 4 |
| L'enseignement public - Enseignement de type classique | 5 |
| III. STRATEGIE ET EVALUATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT | 8 |
| Stratégie relative au projet de l'IDA | 12 |
| IV. LE PROJET | 13 |
| Généralités | 13 |
| Etude expérimentale portant sur les écoles coraniques | 14 |
| Centre de formation et de programmation de la radio agricole | 16 |
| Centre de formation villageoise | 17 |
| Perfectionnement des instituteurs | 18 |
| Le Centre de formation professionnelle de Nouakchott | 19 |
| Le Centre de formation professionnelle Mamadou Touré | 19 |
| Assistance technique | 21 |
| Evaluation | 21 |
| Coût du projet | 22 |
| V. REALISATION | 26 |
| VI. POINTS D'ACCORD ET RECOMMANDATION | 27 |

TABLE DES MATIERES (suite)

APPENDICES

- I. Le système d'enseignement et de formation professionnelle
- II. Financement de l'enseignement
- III. Etude expérimentale sur l'alphabétisation dans les écoles coraniques de Mauritanie
- IV. Assistance technique

ANNEXES

1. Indicateurs comparatifs de la situation de l'enseignement
2. Effectifs de l'enseignement mauritanien, y compris étudiants à l'étranger, 1971-72
3. Dépenses de fonctionnement au titre de l'enseignement (Budget 1973)
4. Coût du projet
5. Provisions pour imprévus
6. Calendrier des décaissements
7. Calendrier des décaissements pour chaque élément du projet
8. Calendrier d'exécution du projet

ORGANIGRAMMES

- 7920 Mauritanie: Système d'enseignement et de formation professionnelle (1972)
- 7921 Organigramme du projet éducation/formation
- 7922 Organigramme du Ministère de l'enseignement fondamental et des affaires religieuses
- 7923 Organigramme du Ministère de l'enseignement technique, de la formation des cadres et de l'enseignement supérieur
- 7924 Répartition des effectifs scolaires par classe pour l'année 1971-72

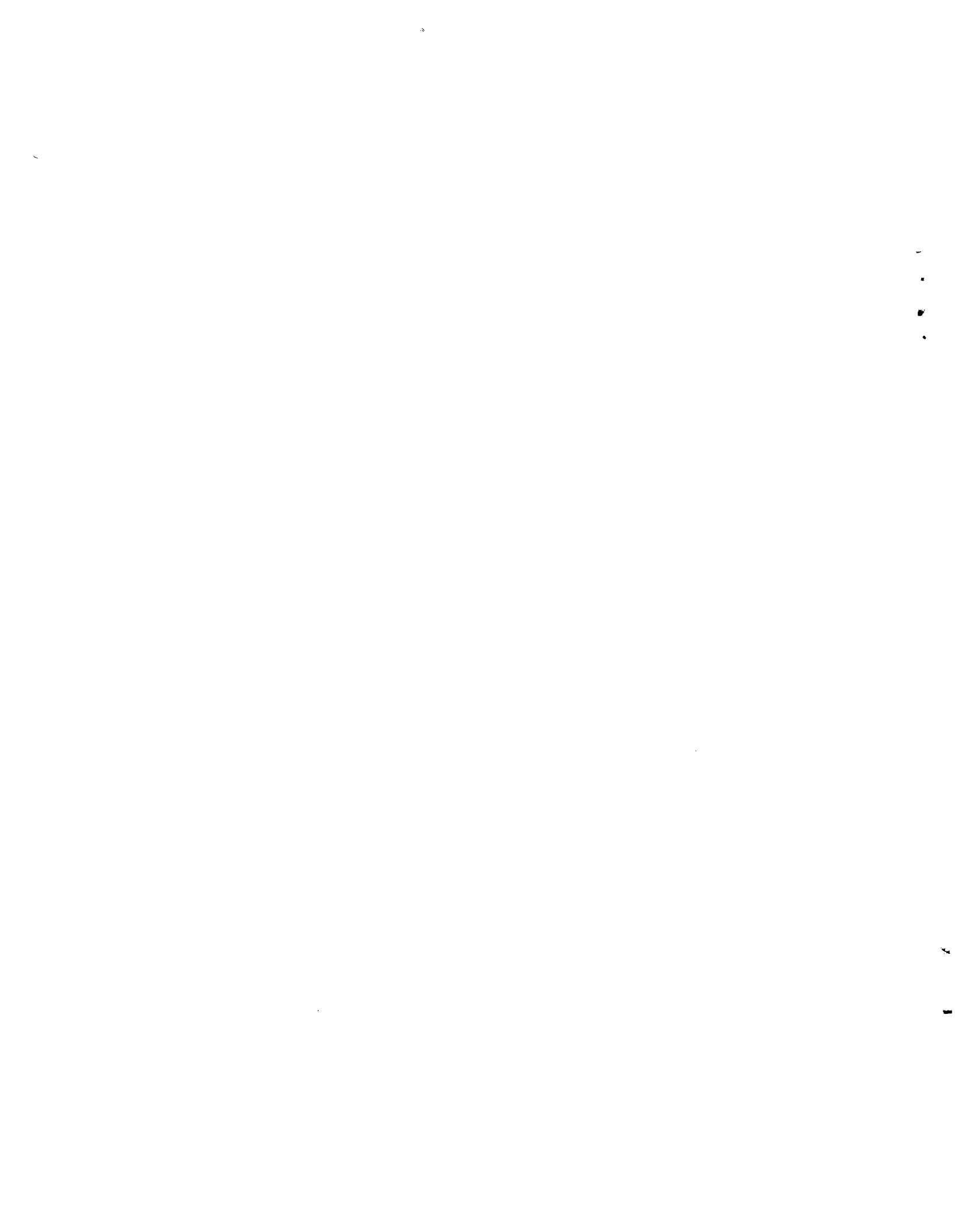
CARTE

No 10696 République islamique de Mauritanie - Projet éducatif

Le présent rapport a été établi à la suite du séjour effectué en Mauritanie, au mois de mars 1973, par une mission composée de MM. A. C. Tsantis (économiste), M. Loewen (spécialiste de l'enseignement général, MPAO), J. L. Richard (spécialiste de l'enseignement technique, MPAO), B. Kimmins (architecte, Unesco), H. Doré (spécialiste des moyens d'information de masse, Unesco) et R. Lesire (spécialiste de l'enseignement agricole, FAO). M. M. Wilson (spécialiste de l'enseignement général) a également participé à l'évaluation du projet.

GLOSSAIRE ET ABREVIATIONS

| | |
|-----------------|--|
| Ecole coranique | - Groupe informel d'enfants d'âge scolaire; son but est l'enseignement du Coran par la lecture, l'écriture et la répétition des textes. N'utilise aucun matériel spécial, en dehors de plumes, encre et tablettes. Les écoles <u>Ben Amer</u> sont semblables aux écoles coraniques, mais s'adressent aux adultes. |
| Marabout | - Maître ou maîtresse d'une école coranique sans formation pédagogique, choisi par la communauté; reçoit de temps à autre des parents une rémunération en nature ou en espèces. |
| AFPA | - Association pour la formation professionnelle accélérée (française) |
| BDPA | - Bureau du développement de la production agricole (organisme d'Etat français) |
| CEAO | - Communauté économique de l'Afrique occidentale |
| UDEAO | - Union douanière des Etats de l'Afrique occidentale |
| CET | - Collège d'enseignement technique |
| CFVA | - Centre de formation et de vulgarisation agricoles |
| CPN | - Centre pédagogique national |
| ENA | - Ecole nationale d'administration |
| ENECOFA | - Ecole nationale d'enseignement commercial et familial |
| ENI | - Ecole normale d'instituteurs |
| ENS | - Ecole normale supérieure |
| LT | - Lycée technique |
| MLFAR | - Ministère de l'enseignement fondamental et des affaires religieuses |
| METFCS | - Ministère de l'enseignement technique, de la formation des cadres et de l'enseignement supérieur |
| MAURELEC | - Société nationale mauritanienne d'électricité |
| MAFERMA | - Société anonyme des mines de fer de Mauritanie |



MAURITANIE

DONNEES DE BASE^{1/}

| | |
|--|----------------|
| Population (1970) | 1,2 million |
| Urbaine | 195.000 |
| Rurale sédentaire | 150.000 |
| Nomade | 850.000 |
| Taux d'accroissement annuel de la population | environ 2,0 % |
| PNB par habitant | 140 dollars EU |
| Nombre d'emplois dans le secteur moderne | 41.000 |

Effectifs scolaires

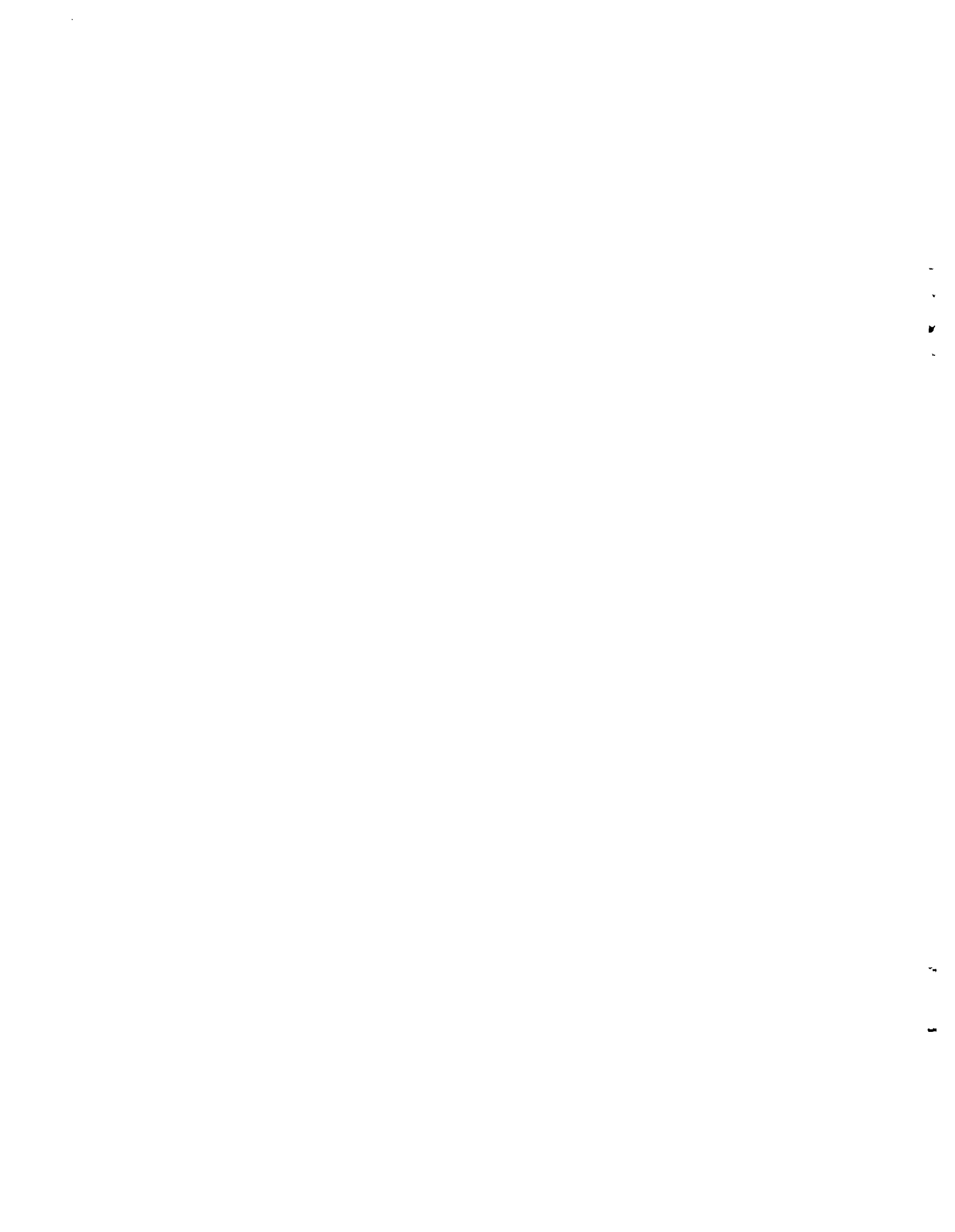
| <u>Niveau d'enseignement</u> | <u>Nombre d'élèves</u> | <u>Taux de scolarisation</u> ^{2/} |
|------------------------------|------------------------|--|
| Primaire | 35.049 | 15,5 % |
| Premier cycle secondaire | 4.342 |) 3,2 % |
| Deuxième cycle secondaire | 1.000 (environ) |) |

Dépenses affectées à l'enseignement et à la formation professionnelle

| | |
|---|-------|
| Pourcentage du total des dépenses publiques de fonctionnement consacré à l'enseignement et à la formation professionnelle | 21 % |
| Total des dépenses publiques consacrées à l'enseignement et à la formation professionnelle, en pourcentage du PIB | 4,5 % |

1/ Voir à l'Annexe 1 les données comparatives sur l'enseignement.

2/ Pourcentage d'enfants scolarisés par groupe d'âge (Annexe 2).



MAURITANIE

EVALUATION D'UN PROJET EDUCATIF

RESUME ET CONCLUSIONS

- i. Le présent rapport présente l'évaluation d'un projet éducatif qui sera réalisé en Mauritanie, et pour lequel est envisagé un crédit de 3.800.000 dollars.
- ii. Les principaux problèmes à résoudre pour développer l'enseignement en Mauritanie sont les suivants:
 - a) trouver des solutions viables permettant de remplacer le système actuel d'enseignement primaire de façon à offrir à la majorité des jeunes Mauritaniens un enseignement de base approprié. Celui-ci est actuellement à la fois coûteux, axé sur les villes et sur une culture étrangère, et son fonctionnement est d'autre part rendu difficile par la dispersion et la mobilité de la population;
 - b) améliorer la structure administrative du système d'enseignement scolaire normal, ainsi que la qualité de ses programmes d'enseignement et de formation, de telle sorte que les diplômés, lorsqu'ils aborderont les emplois du secteur moderne, possèdent des qualifications plus conformes aux tâches qui leur seront demandées et un meilleur potentiel de développement en cours d'emploi;
 - c) combattre l'analphabétisme qui touche environ 80-90 % de la population;
 - d) renforcer et rendre plus efficaces les efforts des services de vulgarisation en vue d'aider les agriculteurs et leurs familles à s'adapter à de nouvelles techniques de production, notamment en ce qui concerne les projets d'irrigation qui exigent un déplacement des agriculteurs.
- iii. Le projet envisagé, qui serait la première opération entreprise dans le domaine de l'enseignement et de la formation en Mauritanie, vise à offrir une solution à ces problèmes majeurs et constitue un complément aux tâches entreprises par d'autres organisations internationales et bilatérales. Il financerait:
 - a) En ce qui concerne les besoins d'enseignement de base, une étude expérimentale (10 % du coût total, net d'impôts) de l'école locale et traditionnelle d'enseignement coranique (type d'école très répandu. et dont le fonctionnement peu coûteux est confié à la communauté) visant à déterminer si une aide modeste, revêtant la forme

d'émissions radiophoniques, d'encadrement et de fourniture de matériel pédagogique simple, permettrait à ces écoles d'enseigner la lecture, l'écriture et le calcul à un plus grand nombre d'habitants. Si tel était le cas, une modification de la structure du système d'enseignement permettrait d'offrir un enseignement de base à une proportion plus élevée de la population d'âge scolaire. L'étude permettrait également d'étudier les possibilités que présentent les écoles autochtones du même type, destinées aux adultes. Il conviendrait de présenter un compte rendu spécifique de chaque solution proposée en vue de la réforme des structures existantes - et du coût de chacune de ces solutions - à la lumière des résultats de l'étude.

- b) En ce qui concerne les besoins du secteur moderne,
- i) la construction, l'équipement et l'assistance technique nécessaires à la création, à Nouakchott, capitale de la Mauritanie, d'un centre de formation professionnelle (30 % du coût total, net d'impôts) chargé d'assurer la formation et le perfectionnement d'employés de bureau, de mécaniciens d'entretien et d'ouvriers du bâtiment. Placé sous la surveillance étroite d'un conseil de direction formé des représentants de l'industrie, ce centre offrirait des programmes souples, susceptibles d'une adaptation rapide à l'évolution des besoins;
 - ii) la construction, l'équipement et l'assistance technique nécessaires à l'application d'un programme de formation de techniciens (27 % du coût total, net d'impôts) au centre de formation professionnelle accélérée qui existe déjà à Nouadhibou, l'objectif poursuivi étant la mauritanisation, d'ici à 1980, des emplois de techniciens de l'industrie extractive. Une des caractéristiques importantes de ce programme sera sa réalisation en étroite coopération avec les deux principales entreprises du secteur qui fourniraient notamment une partie du personnel et du matériel nécessaires;
 - iii) l'équipement et l'assistance technique nécessaires au Centre pédagogique national (4 % du coût total, net d'impôts) en vue d'assurer l'orientation et le perfectionnement des instituteurs (1ère à 7ème années de scolarité), ce qui permettrait d'améliorer l'efficacité du système d'enseignement et de réduire son coût unitaire;
 - iv) l'assistance technique (deux hommes-année) nécessaire pour aider la Direction du Plan à mettre au point de meilleurs indicateurs de la demande de main-d'oeuvre (2 % du coût total, net d'impôts) permettant de prévoir le nombre d'élèves à admettre à l'avenir dans le système formel d'enseignement.

- c) En ce qui concerne les besoins de la population rurale adulte,
- i) la construction, l'équipement et l'assistance technique nécessaires à la création d'un centre villageois de formation pilote (9 % du coût total, net d'impôts) dans la zone du projet de riziculture irriguée de M'Pourié, en vue d'assurer la formation des agriculteurs et de leurs familles pour leur permettre de s'ajuster aux nouvelles techniques de production et au nouveau genre de vie familiale associés à une nouvelle forme d'agriculture. Si ce centre donnait de bons résultats, on pourrait soit en créer d'autres, soit adapter ce système à des projets d'irrigation et autres projets agricoles prévus ou en cours d'exécution;
 - ii) la construction, l'équipement et l'assistance technique nécessaires à la création d'un centre de programmes de radio agricole (12 % du coût total, net d'impôts) à Kaedi, au coeur de la ceinture agricole de la Mauritanie, le long du fleuve Sénégal. Ce centre contribuerait à renforcer l'impact du service de vulgarisation (dont la réforme est en cours dans le cadre d'un programme du PNUD) et à faciliter l'activité d'autres organismes dans le domaine de l'agriculture. Il diffuserait, dans les langues locales, des conseils agricoles, sanitaires et autres, destinés aux familles d'agriculteurs. Des équipes mobiles parcourraient les zones de culture, afin de noter la réaction des paysans aux activités de vulgarisation agricole et autres services, de façon à permettre l'établissement d'un dialogue entre les services publics et la population.
- d) Les services nécessaires à la gestion du projet et à la préparation d'un deuxième projet (6 % du coût total, net d'impôts).

iv. Les objectifs du projet, bien qu'ambitieux, s'appuient sur une base solide. Les autorités mauritaniennes envisagent déjà d'apporter à l'enseignement de base une réforme radicale qui lui permettrait de toucher de plus larges couches de la population et qui contribuerait en même temps à adapter les programmes à la culture islamique locale. Elles sont donc favorables à l'étude expérimentale envisagée, celle-ci correspondant aux objectifs sociaux et culturels qu'elles ont choisis. D'autre part, la réforme de l'enseignement nécessitera probablement l'amélioration des services du Centre pédagogique national mentionné ci-dessus, et de ceux de l'Ecole normale supérieure qui sont chargés de l'élaboration des programmes et l'adaptation de ces derniers aux besoins en main-d'oeuvre. Enfin, le centre de formation villageois et le centre des programmes de la radio agricole viennent compléter les mesures prises par le gouvernement pour améliorer les services de vulgarisation dans le cadre du projet du PNUD portant sur la formation et le perfectionnement professionnels au Centre de formation et de vulgarisation agricole de Kaedi.

v. Le projet intéressant plusieurs ministères, un bureau du projet serait créé au Ministère de la planification et de la recherche. Le Directeur du Plan assumerait les fonctions de directeur de projet, et serait aidé dans sa tâche par un directeur adjoint, employé à plein temps. Le bureau du projet assurerait la coordination des tâches accomplies par les chefs du projet désignés par les Ministères de l'enseignement fondamental, de l'enseignement technique et du développement rural pour assurer l'exécution des divers éléments du projet. En ce qui concerne les services techniques, le bureau du projet serait assuré du concours du Ministère de la culture et de l'information (service de radiodiffusion) et du Ministère de l'industrie et de l'équipement (service de l'infrastructure - conception et surveillance des travaux).

vi. Seuls les marchés portant sur l'équipement et le matériel pédagogique (0,60 million de dollars) feraient l'objet d'appels d'offres internationaux, conformément aux directives de la Banque. Les achats de matériel coûtant moins de 30.000 dollars feront l'objet d'appels d'offres nationaux et les lots de moins de 5.000 dollars (jusqu'à concurrence d'un montant global de 45.000 dollars) seront achetés directement aux fournisseurs locaux. Les marchés concernant les travaux de construction et la fourniture de mobilier (totalisant 0,59 million de dollars) portent sur des montants peu élevés (70.000 dollars pour la construction; 5.000 dollars pour le mobilier); ils seraient donc adjugés après appel à la concurrence locale. Les producteurs locaux de matériel et de matériaux se verraient accorder une marge de préférence égale à 15 % du prix ou aux tarifs douaniers en vigueur, le plus faible de ces deux montants étant retenu.

vii. Le coût total du projet est estimé à 4,3 millions de dollars, ce qui correspond à 4,1 millions de dollars, net d'impôts; l'élément en devises serait de 3,4 millions de dollars. Le crédit de l'IDA, d'un montant de 3,8 millions de dollars, représenterait environ 92 % du coût total du projet net d'impôts et de droits. Il est recommandé d'accorder jusqu'à concurrence de 40.000 dollars, le financement rétroactif des services d'experts relatifs à la planification et à l'organisation de l'étude expérimentale et au démarrage des travaux et des plans. Le projet serait achevé dans un délai d'environ six ans.

vii. Le projet justifierait l'octroi par l'IDA d'un crédit de 3,8 millions de dollars.

MAURITANIE

EVALUATION D'UN PROJET EDUCATIF

I. INTRODUCTION

1.01 En juin 1972, une mission Unesco/BIRD s'est rendue en Mauritanie pour identifier un projet éducatif susceptible de bénéficier du financement de la Banque et de l'IDA. Le rapport de cette mission, présenté en décembre 1972, recommandait la diffusion de l'enseignement fondamental à un plus grand nombre de Mauritaniens, l'amélioration de la formation rurale parascolaire, ainsi que la formation et le perfectionnement d'ouvriers et d'employés de bureau. En février 1973, ce rapport a fait l'objet d'entretiens avec les autorités mauritaniennes, et ces entretiens ont abouti à un accord sur les éléments d'un projet qui pourrait être financé par l'IDA. Le projet a été préparé et évalué en mars 1973 par une mission de l'IDA comprenant MM. A. C. Tsantis (économiste), M. Loewen (spécialiste de l'enseignement général, Mission permanente en l'Afrique de l'Ouest), J. L. Richard (spécialiste de l'enseignement technique, MPAO), B. Kimmins (architecte, Unesco), H. Doré (spécialiste des moyens d'information de masse, Unesco) et R. Lesire (spécialiste de l'enseignement agricole, FAO); M. Wilson (spécialiste de l'enseignement général) a également travaillé à ce projet.

1.02 Lors de l'évaluation, on a ajouté au projet initialement envisagé la formation d'agents de maîtrise afin de permettre la mauritanisation de l'industrie autochtone, notamment de l'industrie minière.

II. GENERALITES

Cadre physique et ressources humaines

2.01 La Mauritanie est un pays en grande partie désertique; l'élevage ne peut être pratiqué que sur moins du 1/3 de sa superficie et ses seules terres arables se trouvent dans une étroite bande située le long du fleuve Sénégal, sa frontière sud. Le pays compte environ 1,2 million d'habitants, tous musulmans, dont environ 70 %, pour la plupart des Maures de descendance araboberbère, pratiquent l'élevage nomade, vivant sous des tentes ou dans des campements semi-permanents à proximité des points d'eau. Des paysans sédentaires, pour la plupart de race noire, constituant 14 % de la population pratiquent une agriculture de subsistance le long du fleuve Sénégal. Le reste de la population (16 %) habite dans les villes, principalement Nouakchott, Nouadhibou et Rosso. Par suite de la sécheresse, les nomades ont tendance à se sédentariser, s'installant souvent à proximité des puits. Il est difficile de planifier pour eux des services sociaux parce qu'on ne connaît pas la durée de leur séjour en un même campement. Ces campements sont souvent très éloignés les uns des autres et le réseau routier mauritanien est peu développé et en mauvais état. Afin de pallier ces difficultés de communications, les autorités utilisent la

radio pour s'adresser aussi bien à l'ensemble de la population qu'à des groupes spécifiques d'auditeurs: agriculteurs ou enseignants par exemple, en tirant parti d'une tradition culturelle orale très vivace dans le pays et du fait qu'un grand nombre de Mauritaniens possèdent un poste de radio. En raison de la mobilité de la population et de sa dispersion (moins de 2 habitants au km²), les enfants (les moins de 15 ans représentent 43 % de la population) ne peuvent aller à l'école primaire et la plupart d'entre eux ne peuvent même pas suivre quelques années de scolarité. Au moins 90 % des Mauritaniens adultes sont illettrés.

2.02 Comme c'est le cas dans d'autres pays du Sahel, les salariés ne constituent qu'un faible pourcentage de la population active (un habitant sur 60). Toutefois, l'économie mauritanienne présente un dualisme particulièrement prononcé, en raison de l'existence d'une industrie minière, qui utilise des techniques de pointe, et qui emploie 5.000 personnes. Les emplois d'ouvriers qualifiés, y compris ceux des opérateurs sur machines lourdes, ont été mauritanisés, mais la grande majorité des agents de maîtrise (900) et presque tous les cadres (100) sont étrangers. Or, les Mauritaniens travaillant dans l'industrie minière manquent de connaissances générales pour pouvoir accéder à ces postes d'encadrement. En dehors de l'industrie minière, le secteur moderne emploie environ 14.000 personnes dans des activités plus caractéristiques d'un pays en voie de développement, notamment l'administration publique (7.000 personnes), la construction et le bâtiment (3.000 personnes dont un grand nombre d'ouvriers originaires des pays voisins). La formation professionnelle de ces travailleurs est insuffisante et des cours de perfectionnement seraient fort utiles. Enfin, la grande majorité des Mauritaniens (550.000 personnes) sont occupés dans le secteur rural traditionnel, qui ne contribue pourtant que pour 31 % du PIB et a généralement été négligé; les services administratifs et les agents de vulgarisation, mal préparés à leur métier et en nombre insuffisant, ne sont pas en mesure de satisfaire les besoins du développement rural.

2.03 Environ 30 % des dépenses de fonctionnement de l'Etat sont consacrées aux services sociaux, dont les deux tiers à l'enseignement. Toutefois, les coûts unitaires étant très élevés, ces dépenses substantielles ne permettent pas d'assurer l'éducation d'un aussi grand nombre de personnes qu'on pourrait le penser. Il serait mal avisé d'accroître sensiblement les effectifs de l'enseignement de type classique, car cet enseignement crée des ambitions et des espoirs qui ne manqueront pas d'être déçus puisque les perspectives d'accroissement de l'emploi dans le secteur moderne ne sont guère favorables. L'emploi dans le secteur minier, par exemple, a maintenant atteint son maximum. De même, dans l'industrie des conserves de poisson, la sous-utilisation des installations et de la main-d'oeuvre est tellement flagrante que l'on pourrait tripler la production pratiquement sans augmenter la main-d'oeuvre. Dans l'ensemble, le nombre d'emplois dans le secteur moderne devrait augmenter (environ 3 %)

par an au cours des dix prochaines années, et intéresser 500 à 600 personnes. C'est donc le programme officiel de mauritanisation qui déterminera le nombre des emplois offerts aux jeunes gens à leur sortie des écoles et des centres de formation professionnelle. Pour qu'en 1980, 50 à 80 % des agents de maîtrise, 50 % des cadres et 100 % des ouvriers soient des Mauritaniens, il faudra former 400 à 600 personnes par an.

2.04 Le système actuel d'enseignement et de formation professionnelle est en mesure de former un nombre suffisant de jeunes gens pour le marché du travail, mais les élèves devront recevoir une formation mieux adaptée aux besoins économiques de la Mauritanie. On devra notamment assurer la formation d'employés de bureau, de mécaniciens d'entretien et d'ouvriers du bâtiment (pour la région de Nouakchott). De même, les bourses d'études supérieures devraient être accordées en fonction des besoins de l'économie en techniciens et en cadres. En outre, des programmes accélérés de perfectionnement sont nécessaires pour relever le niveau des connaissances techniques générales et des compétences des travailleurs mauritaniens; après quoi ils pourront recevoir une formation dans l'emploi en vue d'occuper les postes de techniciens et d'agents de maîtrise actuellement confiés à des étrangers. En règle générale, il y a lieu de modifier la plupart des programmes existants de façon à les rendre moins coûteux et plus conformes aux besoins du pays.

2.05 Au cours des prochaines années, la politique économique du gouvernement devrait faire une place de choix au développement agricole, notamment grâce à la réalisation de projets d'irrigation, dont certains pourraient bénéficier du concours de l'IDA. Pour que ces projets soient menés à bien, il conviendra d'assurer la formation des agriculteurs, pour la plupart habitués aux cultures traditionnelles de climat sec. L'introduction de nouvelles méthodes culturelles modifierait également le développement socio-économique des familles vivant dans les zones irriguées. Or, les services de vulgarisation ne sont pas en état de s'attaquer à ces nouveaux problèmes, malgré l'aide importante que le PNUD et la FAO prévoient de leur apporter. Il faudra mettre sur pied de nouveaux programmes qui donneront aux agriculteurs une part plus active dans le processus de développement; qui fourniront aux familles une éducation de base et des conseils en matière de santé et de nutrition en vue d'augmenter leur productivité; et, plus généralement, qui aideront les agriculteurs à s'adapter aux profonds changements que subira leur mode de vie.

L'enseignement mauritanien

2.06 Il existe en Mauritanie deux types d'enseignement: l'enseignement traditionnel et l'enseignement public, d'origine étrangère. Les écoles traditionnelles ont permis à la religion musulmane et à la culture indigène de se perpétuer à travers les siècles. Un grand nombre d'enfants de 5 à 15 ans vont à l'école coranique, dont les frais sont couverts par les parents et dont les professeurs sont des volontaires, souvent autodidactes, qui jouissent

d'un grand prestige au sein de leur communauté. Toutefois, les écoles coraniques visent l'acquisition de connaissances religieuses et non l'apprentissage de la vie moderne. L'enseignement public, quant à lui, ne touche qu'un petit nombre d'enfants d'âge scolaire, appartenant presque exclusivement aux couches urbaines de la population. Il est mal adapté, par ses programmes et ses méthodes, à l'ensemble de la culture mauritanienne, bien qu'il ait généralement répondu aux besoins de l'économie et qu'il constitue, pour le faible pourcentage de la population qui trouve un emploi salarié, un moyen de promotion sociale et économique. En outre, l'enseignement mauritanien, dont les coûts unitaires sont élevés, est parmi les plus onéreux de la région.

L'enseignement traditionnel

2.07 On appelle écoles coraniques les écoles primaires traditionnelles; leur objet est d'inculquer aux enfants les enseignements du Coran, essentiellement par voie de mémorisation. L'enfant commence ses études vers l'âge de 5 ans. Les professeurs (Marabouts) ont entre 5 et 30 élèves, généralement pas plus de 15 à la fois. Les cours ayant lieu dans la tente du Marabout, dans une cour ombragée où à l'abri d'une dune, les problèmes matériels sont très réduits. Le Marabout écrit les premières lettres de l'alphabet arabe sur la tablette en bois de l'enfant et lui apprend les sons et la manière de former les lettres. Lorsqu'il a appris l'alphabet, l'élève commence à apprendre par coeur les premiers versets du Coran. L'enseignement est individualisé: pendant qu'un enfant récite ou écrit, ou que le maître lui donne de nouvelles lignes, les autres élèves apprennent par coeur. Les élèves d'une même classe n'ont pas nécessairement le même âge ni le même niveau; ils avancent uniquement en fonction du nombre de sections du Coran qu'ils ont apprises. Peu d'élèves parviennent à apprendre les 60 sections du Coran mais lorsqu'ils atteignent approximativement la dixième section, ils savent généralement lire et sont en mesure de comprendre de nouvelles lignes. Les élèves des écoles coraniques apprennent principalement à lire et à écrire et acquièrent des connaissances religieuses; ils peuvent également apprendre quelques règles de vie sociale et certains éléments de l'histoire et de la culture de leur pays. Peu d'entre eux dépassent la section 15 du coran, niveau qu'ils atteignent généralement vers l'âge de 10 à 12 ans. Toutes les écoles coraniques du pays se ressemblent et les cours sont généralement suivis régulièrement. Ces écoles ont probablement un effet moins durable sur les riverains du fleuve qui ne parlent pas chez eux une langue apparentée à l'arabe. Un village ou un campement nomade peut avoir plusieurs Marabouts. Le Marabout est généralement un homme ou une femme, qui possède une très bonne connaissance du Coran. La plupart des Marabouts savent lire et écrire, mais ce n'est pas le cas pour tous. Ils dispensent leur enseignement gratuitement, puisque c'est un honneur que d'être choisi comme maître par la communauté. Lorsque les parents sont satisfaits des résultats obtenus par leurs enfants, ils offrent des cadeaux aux Marabouts et, dans une certaine mesure, ils le paient en fonction des résultats obtenus. L'importance de cet enseignement traditionnel est officiellement reconnu puisqu'il

existe des liens étroits entre les autorités religieuses et le Ministère de l'enseignement fondamental et des affaires religieuses. Le Ministère, comme les autorités religieuses, souhaitent donner à ces "écoles" libres et populaires un rôle plus important dans l'éducation des jeunes. Des écoles religieuses pour adultes (écoles Ben Amer), qui enseignent des éléments de grammaire et de calcul en plus de la lecture, ont également été créées en Mauritanie et ont ensuite été imitées dans d'autres pays de l'Islam. Elles bénéficient d'un certain appui des gouvernorats. On trouvera à l'Appendice I une description plus complète des écoles traditionnelles: écoles coraniques et niveaux supérieurs.

L'enseignement public - Enseignement de type classique

2.08 Le système d'enseignement public consiste en un cycle de sept ans d'études primaires, un premier cycle secondaire de quatre ans suivi d'un cycle de trois ans dans un lycée. L'enseignement supérieur mauritanien forme des professeurs et des inspecteurs des écoles et, depuis peu de temps, des fonctionnaires. Toutefois, à ce niveau, la plupart des Mauritanien(ne)s étudient à l'étranger, à l'aide de bourses qui leur sont accordées par les pays étrangers. L'Annexe 2 indique les effectifs par niveau et par type d'enseignement en 1971-72. Si les taux de scolarisation sont parmi les plus faibles d'Afrique, les coûts unitaires sont par contre parmi les plus élevés, cela est dû a) à l'introduction d'un programme bilingue (théoriquement toutes les matières au niveau du primaire sont enseignées en français et en arabe mais, faute d'enseignants bilingues, il s'est créé deux corps distincts de maîtres, ce qui a relevé à 1/1,6 le ratio d'encadrement par classe, soit presque deux instituteurs par classe); et b) au fait que les écoles sont petites et que les étudiants bénéficient de bourses d'études et de bourses d'internat, à l'origine destinées à surmonter l'opposition des parents à l'enseignement public. Presque toutes les dépenses d'investissement du secteur sont financées par l'assistance extérieure (Appendice II).

2.09 L'administration du système d'enseignement est compliquée par le fait que l'enseignement public relève de trois ministères différents entre lesquels la coordination est médiocre. En outre, ces ministères n'ont que des liens assez lâches avec les autres ministères même lorsque ces derniers recrutent les jeunes gens formés dans les écoles publiques (par exemple, le Ministère de l'enseignement technique assure la formation des agents de vulgarisation qu'emploie le Ministère du développement rural). En raison de cette structure, il est difficile d'assurer certains services, tels que la planification et la mise au point de programmes d'études qui devraient être communs à l'ensemble du système. Des progrès certains ont été réalisés dans la collecte et l'analyse des données concernant tous les niveaux d'enseignement; néanmoins, le Bureau de planification chargé de ce travail au sein du Ministère de l'enseignement secondaire a été gêné, parce qu'il lui est difficile d'avoir accès à d'autres services et qu'il ne dispose pas des données concernant la planification de la

main-d'oeuvre qui pourraient servir de base à une planification des effectifs scolaires. Le Centre pédagogique national doit faire face à des difficultés du même ordre: administré par le Ministère de l'enseignement fondamental et des affaires religieuses, il est théoriquement chargé de la mise au point des programmes d'études et du perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire. Toutefois, il n'a jusqu'à présent disposé que de ressources limitées parce que son Ministère de tutelle a d'autres engagements et que ses autres clients ne lui apportent aucune contribution. Une fusion éventuelle des services chargés de l'élaboration des programmes d'études et de l'Ecole normale supérieure (elle-même renforcée) donnerait à l'Etat un puissant instrument de réforme scolaire.

2.10 L'enseignement public est peu développé puisqu'il n'intéresse que 40.000 élèves, dont 90 % au niveau primaire. Les classes primaires qui existent principalement dans les villes où les gros villages ont triplé leurs effectifs au cours des dix dernières années, mais elles n'accueillent encore que 15 % des enfants âgés de 6 à 13 ans. Pour les raisons décrites au paragraphe 2.08, les dépenses annuelles de fonctionnement ont atteint 8.000 ouguiyas par élève (40.000 francs CFA), soit environ 90 % du PIB par habitant en 1972; à titre de comparaison, signalons que les dépenses annuelles de fonctionnement s'élevaient à 10.000 francs CFA par élève au Sénégal, 6.000 au Mali et 12.000 en Haute-Volta. L'enseignement primaire reçoit 43 % du budget de l'éducation nationale, chiffre élevé qui rendrait difficile tout accroissement important des effectifs de l'enseignement public, même si la dispersion et la mobilité de la population ne s'opposaient pas à cette croissance. L'efficacité interne du système est faible, car la qualité de l'enseignement est médiocre (moins de 50 % des enseignants sont titulaires de diplômes d'enseignement mauritaniens), l'enseignement est mal adapté à la culture mauritanienne (un grand nombre de manuels portent sur les pays d'Afrique noire au sud du Sahara) et encore dispensé en français, langue étrangère pour la majorité des élèves. Les instituteurs de langue arabe ne peuvent souvent enseigner que la lecture et l'écriture, faute de formation et de matériel pédagogiques suffisants. Bien qu'on se soit efforcé d'adapter l'enseignement aux conditions locales (il existe, par exemple, un manuel de lecture française qui traite de thèmes mauritaniens), celui-ci reste essentiellement orienté vers les villes et la culture importée qu'elles représentent. La plupart des villages qui ont fait l'objet d'une enquête de l'UNICEF en 1971 ne comptaient aucun titulaire du certificat d'études primaires.

2.11 Des problèmes du même ordre se rencontrent aux autres niveaux et dans les autres types d'enseignement. L'enseignement secondaire général suit le modèle français, et puisqu'on y accède par concours, il influence l'enseignement primaire. Ce n'est que depuis très peu de temps que les programmes d'histoire et de géographie des premières années du secondaire traitent en partie du monde arabe. L'enseignement secondaire technique et professionnel ne dispense pas une formation d'assez bonne qualité à un nombre suffisant de

Mauritaniens pour assurer le remplacement des cadres moyens étrangers. Le Centre de formation professionnelle Mamadou Touré constitue toutefois une exception intéressante. Ce centre assure la formation accélérée des techniciens (Appendice I, paragraphe 21), mais la plupart des diplômés trouvent un emploi dans l'industrie minière du nord et du sud du pays, où les salaires sont élevés, et les autres régions, notamment Nouakchott, Rosso et le sud de la Mauritanie, continuent à manquer de techniciens. Les écoles commerciales et de secrétariat dispensent un enseignement trop semblable à l'enseignement secondaire général, beaucoup trop long et ne comprenant presque aucune formation pratique. D'une manière générale, au niveau du secondaire, le coût de l'enseignement et de la formation professionnelle est exorbitant; presque tous les élèves bénéficient de bourses et les coûts unitaires de l'enseignement général s'élèvent à 22.000 ouguiyas (524 dollars), sans compter les subventions étrangères finançant les salaires des professeurs étrangers, qui constituent la moitié du corps enseignant. Le coût des études de secrétariat à l'Ecole nationale d'enseignement commercial et familial (ENECOFA) atteint le chiffre énorme de 60.000 ouguiyas (1.428 dollars) par élève et par année. De toute évidence, le Gouvernement mauritanien devra donc prendre des mesures énergiques en vue d'utiliser les installations de manière plus rationnelle, de réduire les subventions accordées par l'Etat à l'enseignement et de mettre au point des programmes plus conformes aux priorités économiques de la Mauritanie (Chapitre III).

Education parascolaire

2.12 Jusqu'à récemment, les pouvoirs publics ne se sont guère intéressés aux besoins des Mauritaniens en matière d'enseignement et de formation professionnelle qui ne pouvaient être satisfaits par le système officiel. Le programme d'alphabétisation des adultes est donc encore très peu développé. Les membres de la Fédération des femmes mauritaniennes (organisme social affilié au parti) ont fait preuve d'ingéniosité et essayé de mettre sur pied des programmes d'éducation particulièrement nécessaires en matière de nutrition, de santé publique et de puériculture, mais elles ont été gênées par le manque de fonds. Seules les écoles privées Ben Amer (voir Appendice I) ont tenté d'établir un compromis entre l'enseignement traditionnel et l'enseignement public en dispensant des cours pour adultes sur la religion, la lecture et l'écriture. Cette tentative est toutefois limitée. La radio diffuse seulement sept heures par semaine d'émissions éducatives et d'information (sur des sujets aussi divers que la santé, l'élevage, le rôle de la femme dans la société, par exemple, et des cours d'arabe destinés aux Ouolofs); c'est là le seul effort visant à éduquer (au sens large) la communauté et, malheureusement, la qualité des programmes laisse à désirer.

III. STRATEGIE ET EVALUATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

3.01 La planification du développement futur de l'enseignement en Mauritanie devra surmonter quatre types d'obstacles: matériels (par. 2.01), financiers (par. 2.06, 2.10, 2.11), administratifs (par. 2.09), et culturels (par. 2.06 et 2.07). Ces obstacles sont énormes, et c'est pourquoi il est indispensable de s'écarter radicalement des formules classiques d'enseignement et de formation appliquées à l'heure actuelle si l'on veut atteindre les objectifs suivants: a) permettre à une fraction plus importante de la population d'avoir accès à une forme quelconque d'enseignement de base; b) offrir aux populations rurales productives des conseils pratiques et mieux adaptés à leurs activités économiques; et c) élaborer des programmes intégrés de développement social destinés à la population rurale, dans des domaines tels que la santé et la nutrition. Les autorités mauritaniennes sont d'accord sur ce point et accordent une très haute priorité à la réforme de l'enseignement et aux innovations qui permettraient de satisfaire les besoins économiques de la nation tout en rendant à la langue arabe et à la culture islamique la place qu'elles méritent. Une Commission de la réforme, créée en 1971, a reçu pour tâche de proposer des solutions permettant d'atteindre ces objectifs.

3.02 D'une façon générale, les propositions formulées par la Commission vont dans le sens des mesures provisoires prises par les pouvoirs publics pour améliorer et développer le système d'enseignement, prévues dans le Plan de développement 1970-73. Ces mesures peuvent se ranger dans deux catégories. La première constitue la première étape d'une réforme à long terme de l'enseignement et s'attache à éliminer les contraintes les plus graves que connaît actuellement le système scolaire (par. 3.01). Il est prévu à cette fin:

- a) d'étudier des solutions peu coûteuses qui permettraient d'offrir à la masse de la population un enseignement de base compatible avec les aspirations culturelles des Mauritaniens;
- b) de réduire les coûts de l'enseignement en utilisant de façon plus efficace les enseignants et les installations, et en diminuant les subventions publiques;
- c) de renforcer la capacité de l'ensemble du système à planifier l'élaboration des programmes ainsi que la formation et le perfectionnement des enseignants;
- d) d'étendre l'arabisation des programmes.

La seconde catégorie de mesures répond plus directement aux besoins sectoriels globaux et visent:

- a) à mettre à exécution de nouveaux programmes, destinés à améliorer la production du secteur rural, faisant participer plus directement les agriculteurs aux efforts de développement et s'attachant particulièrement à promouvoir le développement socio-économique d'exploitations familiales dans les nouveaux périmètres irrigués (par. 2.05);
- b) à améliorer la qualité de l'enseignement, en relevant le niveau des qualifications des enseignants et leur rendement; et
- c) à développer ou à créer des programmes locaux de formation destinés à satisfaire les besoins de l'économie en ce qui concerne certains types d'emploi de techniciens ou de cadres moyens, notamment les emplois tenus, à l'heure actuelle, par des étrangers (par. 2.04).

3.03 La solution qui permettrait le mieux de développer de façon économiquement viable un enseignement de base consisterait à effectuer une étude expérimentale des écoles coraniques traditionnelles, pour déterminer si l'amélioration de l'encadrement de ces écoles et de leur matériel pédagogique permettrait de relever le niveau de connaissances des élèves tout en maintenant les dépenses dans des limites modestes. Cette solution bénéficie de l'appui vigoureux des dirigeants religieux et politiques qui s'accordent à reconnaître la nécessité d'une réforme radicale de l'actuel système d'enseignement, qui répondrait aux conditions particulières dans lesquelles les populations mauritaniennes doivent accéder à l'enseignement. Une aide est cependant indispensable pour la conception et la conduite de cette étude expérimentale.

3.04 Il ne fait aucun doute que les mesures ainsi proposées sont hardies et représentent pour le développement de l'enseignement un changement d'orientation qui mérite d'être encouragé. D'autres recommandations de la Commission de la réforme méritent également un complément d'étude de la part des autorités mauritaniennes et de l'IDA, notamment en ce qui concerne leur incidence dans les domaines financier et de l'emploi, et leur compatibilité avec les objectifs énoncés aux paragraphes 3.02 et 3.03. Ces mesures prévoient:

- a) certaines modifications structurelles du système d'enseignement:
 - i) la diminution d'un an dans chaque cas, de la durée de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, ce qui ferait baisser les coûts unitaires - mais sans toutefois permettre un accroissement important de la proportion de la population d'âge scolaire au niveau du primaire - et ne résoudrait pas le problème du nombre de diplômés du secondaire, lequel devrait correspondre aux besoins du secteur moderne, mais leur resterait supérieur; et

- ii) l'introduction d'un programme complémentaire de deux ans particulièrement orienté vers la vie rurale et destiné aux diplômés du primaire qui ne peuvent pas entreprendre des études secondaires; en l'absence de tout programme offrant des possibilités d'emploi salarié ou d'activité indépendante, on constatera probablement que cela revient tout simplement à déplacer le problème.
- b) L'orientation d'un pourcentage déterminé d'élèves vers différents types et niveaux d'enseignement. Cela reste malaisé en l'absence de toute indication relative à la demande en main-d'oeuvre et pourrait n'être qu'un simple frein aux revendications sociales.
- c) Le développement de possibilités d'enseignement postsecondaire en Mauritanie, ce qui entraînerait presque certainement des coûts unitaires élevés.

3.05 La mesure dans laquelle les autorités mauritaniennes pourront prendre des décisions bien fondées en ce qui concerne le développement futur du système d'enseignement dépendra en grande partie de leur aptitude à renforcer les institutions auxquelles seront confiées la planification et la mise en application de la réforme, et notamment l'Ecole normale supérieure (Annexe II) et les organisations chargées de la planification de la main-d'oeuvre et de l'enseignement. Il convient d'accorder la priorité à la création de l'Ecole normale supérieure, dont les tâches principales seraient d'intégrer et de coordonner la formation des enseignants et la mise au point des programmes, activités qui sont, à l'heure actuelle, confiées à plusieurs institutions. La première mesure visant à améliorer les possibilités de la Mauritanie en matière d'élaboration des programmes consistera à renforcer les programmes d'émissions radiophoniques et les cours de perfectionnement des enseignants par le Centre pédagogique national; il s'agit là d'éléments figurant au projet.

3.06 Afin d'illustrer l'incidence financière des diverses options qui pourraient contribuer à surmonter les obstacles auxquels on se heurte actuellement, la mission d'identification de l'Unesco a déterminé le coût de quatre options (en prenant 1970 comme année de référence) qui ont servi de base aux entretiens avec les autorités mauritaniennes. L'option A suppose le maintien du système d'enseignement actuel, à l'exclusion de l'enseignement non formel (par. 2.08-2.11). L'option B adopte les recommandations de la Commission de réforme (par. 3.04). L'option C prévoit, à partir de l'âge de dix ans, un système d'enseignement primaire d'une durée de trois ans, faisant suite à l'enseignement coranique traditionnel universel, qui serait en outre renforcé. L'option D limite l'accès aux formes d'enseignement primaire formel, au nombre d'élèves strictement nécessaire pour répondre aux besoins de main-d'oeuvre du

secteur moderne de l'économie, et prévoit un renforcement de l'enseignement coranique répondant aux besoins de la majorité dans une économie de subsistance. Dans le cas des options C et D, on pourrait procurer à la population une éducation d'un niveau supérieur à l'enseignement de base en prévoyant des programmes communautaires parascolaire fonctionnant par l'intermédiaire des services de vulgarisation, de santé et d'alphabétisation des adultes.

| | 1970 | 1980 | | | | 2000 | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|
| | | A | B | C | D | A | B | C | D |
| Taux de scolarisation: | | | | | | | | | |
| Enseignement primaire | 15,5 | 24,0 | 21,0 | 80,0 | 18,0 | 35,0 | 30,0 | 95,0 | 25,0 |
| Programme complémentaire | - | - | 4,8 | - | - | - | 7,5 | - | - |
| Enseignement secondaire (premier cycle) | 3,1 | 4,0 | 4,8 | 3,5 | 3,5 | 6,0 | 7,5 | 5,0 | 5,0 |
| Enseignement secondaire (second cycle) | 1,2 | 1,4 | 1,6 | 1,4 | 1,4 | 2,0 | 2,5 | 3,0 | 3,0 |
| Enseignement supérieur | | 0,15 | 0,15 | 0,07 | 0,07 | 0,25 | 0,50 | 0,15 | 0,15 |
| Dépenses totales, éducation scolaire et parascolaire (millions de francs CFA) | 2.000 | 4.200 | 4.500 | 3.600 | 3.450 | 15.400 | 17.400 | 11.350 | 10.750 |
| Total des dépenses en % du PIB | 3,4 | 4,3 | 4,6 | 3,7 | 3,5 | 4,9 | 5,5 | 3,6 | 3,4 |
| Montant en francs CFA par habitant | 1.720 | 3.000 | 3.200 | 2.600 | 2.500 | 6.700 | 7.600 | 4.900 | 4.700 |

Groupe d'âge 10-12 ans.
Francs CFA, année de référence 1970.

Il est certain qu'une formule faisant principalement appel à des programmes d'enseignement traditionnel et parascolaire serait moins coûteuse. Cependant, avant de retenir une telle formule ou une variante, il convient d'étudier les

résultats de projets comportant des innovations et des éléments d'expérimentation et qui visent à vérifier, sous différents points de vue, les possibilités de réalisation d'une solution faisant appel à des pratiques parascolaires. Il s'agira de tenir compte, pour cette vérification, de l'aspect humain (détermination des qualifications requises des exécutants et de la réceptivité de la population), de critères administratifs et logistiques, ainsi que des coûts et de l'efficacité. La stratégie future a fait l'objet d'un examen complémentaire lors des négociations avec les autorités mauritaniennes et sera revue périodiquement par la suite, à la lumière des investissements prévus dans le secteur (investissements qui pourraient avoir une incidence sur l'application plus étendue des résultats d'activités expérimentales constituant le noyau du projet) et sur la base de rapports d'évaluation intermédiaires portant sur les différents éléments du projet.

Stratégie relative au projet de l'IDA

3.07 Le projet jetterait les bases de programmes novateurs, dont bénéficierait en fin de compte la majorité de la population. Il faudrait pour cela a) étudier dans quelle mesure l'enseignement coranique de caractère traditionnel et parascolaire pourrait devenir partie intégrante d'un système d'enseignement national étendu; et b) élaborer et mettre à l'essai de nouveaux programmes d'enseignement et de formation, directement axés sur les besoins des agriculteurs et de leurs familles, qu'il s'agisse du secteur traditionnel ou du milieu technologique nouveau auquel donneront naissance les projets d'irrigation. Ce projet aiderait d'autre part les autorités mauritaniennes à augmenter le degré de qualification des instituteurs et à satisfaire les besoins en main-d'oeuvre qualifiée et en cadres moyens du secteur moderne.

IV. LE PROJET

Généralités

4.01 Le projet financerait:

- a) Le coût d'une étude expérimentale des écoles coraniques et notamment 5,5 hommes-année de services de spécialistes.
- b) Les coûts de la construction et/ou de l'équipement nécessaire à:
 - i) un centre expérimental d'instruction et de programmation de la radio agricole;
 - ii) un centre villageois expérimental de formation dans un périmètre irrigué;
 - iii) le Centre pédagogique national (transformation d'un établissement existant);
 - iv) un Centre de formation professionnelle à Nouakchott; et
 - v) le Centre de formation professionnelle Mamadou Touré, à Nouadhibou (formation de techniciens).
- c) La fourniture des services suivants:
 - i) 39 hommes-année de services de consultants et 12,5 années de bourses d'études pour les établissements mentionnés au paragraphe b);
 - ii) des services de consultants pour 1,5 homme-année et une bourse d'un an, ayant trait, dans l'un et l'autre cas, à la planification de la main-d'oeuvre; et
 - iii) 2,5 hommes-année représentant les services du directeur adjoint du projet et 5 hommes-année de personnel auxiliaire.
- d) Les coûts afférents au mobilier, au matériel et au fonctionnement du bureau du projet.
- e) Les coûts des études préliminaires en vue d'un deuxième projet.

Etude expérimentale portant sur les écoles coraniques

4.02 Cet élément du projet, dont la responsabilité sera confiée au Directeur du Centre pédagogique national, consiste en une étude expérimentale étalée sur trois ans, et pour laquelle on fera appel à deux ressources jusqu'à présent inutilisées: l'école coranique traditionnelle et la radio. Cette étude expérimentale visera à: a) examiner la possibilité d'introduire un enseignement de base (lecture, écriture et calcul) dans les écoles coraniques, pour les enfants d'âge à fréquenter l'école primaire et pour les adultes, au moyen d'investissements modestes qui seront consacrés à l'achat de matériel pédagogique, à la diffusion par radio d'informations et de cours, à l'amélioration de la surveillance, et b) préparer, à l'intention des autorités mauritaniennes des solutions de remplacement concernant la structure de l'enseignement et le taux de scolarisation; ces solutions seront fondées sur les résultats des expériences effectuées sur place dans les écoles coraniques. Cette étude, dirigée par des Mauritaniens, fera largement appel au personnel local. Le Ministre de l'enseignement fondamental et des affaires religieuses (dont relèvent également les programmes d'alphabétisation des adultes) coopérera étroitement avec les autorités religieuses en vue de la réalisation de cette étude. Comme cela a été précisé lors d'entretiens avec des personnalités religieuses et avec la Commission du Parti pour les affaires culturelles, l'élément religieux et culturel des écoles coraniques sera préservé; le programme sera toutefois élargi afin d'inclure le calcul élémentaire et l'étude d'une langue plus fonctionnelle. Cette étude exigerait 5,5 hommes-année d'assistance technique, les services de spécialistes locaux et d'élèves des classes terminales des écoles normales; il conviendrait de prévoir également les émoluments du personnel auxiliaire et le paiement de dépenses connexes d'expérimentation et d'évaluation. L'aide extérieure serait principalement consacrée à l'organisation générale, à la conception et à la coordination des activités, ainsi qu'au soutien qui serait donné dans les domaines techniques, tels que la recherche et l'évaluation pédagogiques (axées sur la réalisation d'expériences sur place), la gestion (problèmes de logistique et de communications présentés par des systèmes d'enseignement recouvrant des zones très étendues), et l'utilisation des moyens d'information (programmes éducatifs radiodiffusés). Les experts et les étudiants mauritaniens seraient chargés de la majeure partie des travaux à effectuer sur place, et notamment des enquêtes, des tests auxquels seraient soumis les enseignants et les élèves, et des tâches connexes où leurs connaissances des coutumes et du milieu seraient indispensables. Ils prêteraient également leur concours pour le dépouillement des enquêtes et des données expérimentales.

4.03 L'équipe chargée de l'étude aurait pour base d'opérations le Centre pédagogique national, où le matériel pédagogique et les émissions radiodiffusées seraient préparés par du personnel local, avec les conseils, au besoin,

d'experts étrangers. Pendant la durée de l'expérience, des contacts seraient établis avec les écoles coraniques par l'entremise des inspecteurs locaux d'enseignement de l'arabe et des personnalités religieuses locales, cela afin de guider les enseignants et de connaître les réactions de ces derniers et des élèves. Ces inspecteurs sont déjà affectés à des écoles primaires publiques de la région. Ils recevraient la formation appropriée et les moyens financiers et logistiques qui leur permettraient d'effectuer des visites dans les écoles coraniques. La première année de l'étude consisterait en une enquête portant sur un échantillon d'écoles coraniques situées dans cinq régions; cette enquête consisterait en des tests destinés à mesurer le niveau actuel de connaissance de la langue arabe écrite et des connaissances d'arithmétique à la fois parmi les enseignants et les élèves. Au cours de cette première année aurait également lieu la mise au point de matériel pédagogique peu coûteux et d'émissions radiodiffusées, parallèlement à la formation des inspecteurs. Pendant les deuxième et troisième années auraient lieu les modestes investissements mentionnés ci-dessus. Le nombre d'écoles expérimentales seraient **suffisamment** restreint pour permettre de suivre de près le déroulement de l'expérience (il est probable que les communications poseront quelques problèmes), **mais** tout de même assez important pour être représentatif des différentes aptitudes des populations et pour que les progrès puissent être évalués au moyen de tests normalisés. L'échantillon comprendrait des écoles de régions où l'on parle des langues africaines (par. 2.07). Les services officiels ont presque terminé la première enquête portant sur les écoles coraniques. Les progrès seraient évalués chaque année; des rapports intermédiaires ainsi que des recommandations définitives fondées sur les résultats des expériences seraient soumis à la Commission de réforme et à l'IDA. Au cours des négociations, le Gouvernement mauritanien a donné les assurances suivantes: a) le Directeur du Centre pédagogique national serait nommé Directeur du Projet; b) à la fin des phases de conception de l'étude et d'expérimentation, le Gouvernement mauritanien demanderait l'avis de l'IDA au sujet de la suite de l'étude et, lorsque l'étude serait achevée, il consulterait l'IDA sur ses résultats et sur la mise en oeuvre des propositions qui y seraient présentées; et à moins qu'il n'en ait été convenu autrement, la Commission nationale pour la réforme de l'enseignement assurerait la surveillance de l'étude et consulterait les autorités religieuses sur la structure, le contenu et le personnel enseignant proposés pour les programmes visés. Afin de permettre la planification et l'organisation de la première année de l'étude, et notamment le choix de l'échantillon d'écoles sur lequel portera l'enquête, il est recommandé de financer rétroactivement, jusqu'à concurrence de 25.000 dollars, les services d'un conseiller technique auprès du Directeur du Projet. Au cas où ce conseiller ne serait pas désigné avant la signature de l'Accord de Crédit, la nomination constituerait une condition au décaissement des fonds au titre de cet élément du projet. Une description plus complète de l'étude figure à l'Annexe III.

Centre de formation et de programmation de la radio agricole

4.04 Cet élément du projet porte sur la construction et l'équipement à Kaedi, sur le fleuve Sénégal, d'un modeste studio de radiodiffusion, pouvant assurer la programmation et la transmission/retransmission d'émissions et comprenant un émetteur en petites ondes (20 kW), une salle de commande et des bureaux pour la préparation, la mise au point et l'enregistrement d'émissions destinées à des familles d'agriculteurs. Des véhicules et des appareils d'enregistrement seraient fournis à deux équipes mobiles qui recueilleraient les réactions des agriculteurs au sujet des émissions préparées au centre. Les deux équipes se relaieraient afin de faire fonctionner les installations toute l'année (40 heures par semaine). Le centre aurait pour objet principal la préparation et la diffusion d'émissions tenant compte essentiellement des points de vue et des besoins des auditeurs et destinées à informer et à conseiller les populations locales sur des questions qui les intéressent particulièrement: agriculture, élevage, santé, vie familiale; néanmoins, certaines émissions éducatives d'intérêt plus général seraient retransmises du studio national de radiodiffusion de Nouakchott, notamment celles qui intéressent les écoles primaires et les écoles coraniques. Les émissions en Toucouleur et en d'autres langues de la région du fleuve toucheraient, dans la région de Kaedi, près de 15.000 agriculteurs qui représentent, avec leurs familles, 30 % de la population sédentaire, selon un recensement effectué avant la sécheresse. On procéderait à des sondages réguliers afin de déterminer leurs habitudes d'écoute; leurs opinions, leurs demandes de conseils ou d'assistance constitueraient la base principale de l'activité du centre. Les programmes viendraient compléter et renforcer l'orientation dispensée par les agents de vulgarisation dans les domaines de la production et de la commercialisation, en y intégrant d'autres éléments tels que la santé et la nutrition, qui ont une influence sur la vie et la production dans le milieu rural. La qualité et l'organisation du service de vulgarisation étaient jusqu'ici insuffisantes; toutefois, ce service est actuellement réorganisé avec le concours du PNUD et l'on estime que la radio constituerait un élément déterminant du renforcement de cette activité, tout en établissant des liens plus directs entre les paysans et les autorités de Nouakchott. Une équipe permanente constituée par des membres des services du Ministère du développement rural, de l'Institut de formation agricole de Kaedi et du Ministère de la santé serait chargée de la préparation des émissions; elle bénéficierait des conseils d'un spécialiste de la radio agricole, qui coordonnerait ses travaux avec ceux du spécialiste en radiodiffusion du Centre pédagogique national (par. 4.06). Le Ministère de la culture et de l'information (qui est responsable de la radiodiffusion nationale) fournirait une assistance technique. Afin de maximiser les avantages qu'en retireraient les auditeurs, on encouragerait les agriculteurs à organiser des groupes d'audition et de discussion. Pour établir un dialogue entre les services de vulgarisation et de développement communautaire d'une part, et la population agricole d'autre part, les équipes mobiles rendraient régulièrement visite à ces groupes

dont les commentaires fourniraient matière à des émissions (demande de renseignements techniques et remarques exprimées par les agriculteurs). Lors des négociations, les autorités se sont engagées à créer un comité chargé d'assurer la participation interministérielle au fonctionnement du centre, et à donner au directeur du centre une autorité suffisante pour qu'il puisse prendre toutes les décisions requises en vue d'expédier les affaires courantes de façon efficace. Elles se sont également engagées à programmer au moins dix heures d'émissions éducatives par semaine, à de bonnes heures d'écoute. Le décaissement des fonds relatifs à cet élément du projet serait soumis à la création du comité susmentionné.

Centre de formation villageoise

4.05 Cet élément du projet prévoit la construction, l'équipement et le lancement d'un centre de formation expérimentale destiné à satisfaire les besoins d'un développement intégré de la communauté agricole (environ 1.000 familles) à laquelle s'adresse le projet d'irrigation de M'Pourié. Près de l'emplacement d'une ferme d'Etat, réalisée avec l'aide de la République populaire de Chine, une vaste zone de 3.000 ha a été aménagée en vue de la culture irriguée du riz; elle sera occupée par des paysans déplacés au moment de l'aménagement du site et de la ferme d'Etat voisine. Le centre comporterait deux salles à usages multiples, un bureau et un entrepôt, ainsi qu'une cuisine en plein air (au total 290 m²). Il offrirait aux agriculteurs l'accès à certains aspects de la formation qui ne s'acquièrent pas dans les champs, des cours de lecture et d'écriture destinés aux adultes, ainsi que des cours de formation destinés aux femmes d'agriculteurs et portant sur la nutrition, la santé, la puériculture et le jardinage. Les agriculteurs apprendraient également des rudiments d'entretien de l'outillage, dans un atelier situé dans la ferme d'Etat. D'une façon générale, les activités qui se dérouleraient au centre et la durée des cours seront déterminées par la communauté elle-même, avec l'aide et les conseils des représentants des divers ministères. Une des activités primordiales du centre serait toutefois la formation des chefs des groupes de production (généralement les chefs de famille) auxquels on enseignerait à bien exploiter leurs parcelles individuelles, à entretenir les canaux d'irrigation communaux et à gérer convenablement les ressources hydrauliques. Pour que l'enseignement dispensé par le centre corresponde bien aux besoins des activités rurales productives, le centre serait placé sous la responsabilité d'ensemble du Ministère du développement rural, ce qui, en cas de succès, permettrait d'étendre l'application de ce modèle à d'autres projets d'irrigation. Le gouvernement s'est engagé à créer un comité, présidé par le Ministre du développement rural et comprenant des représentants des services intéressés, agricoles, sanitaires et autres, qui serait chargé de surveiller et de régler le fonctionnement et les programmes du centre. On prévoit que 4.800 familles au moins devront être formées dans le cadre de programmes d'irrigation existants ou en cours d'aménagement. Le personnel permanent serait composé d'un agronome spécialiste de la formation professionnelle agricole et

d'agents de vulgarisation spécialisés dans les techniques d'irrigation; en outre, le gouvernement fournirait au centre un spécialiste de l'enseignement féminin, deux femmes diplômées du centre d'art ménager de Nouakchott (et ayant suivi les cours ad hoc de formation agricole qui vont être organisés et dispensés par l'Institut de formation agricole de Kaedi), ainsi qu'un technicien agricole spécialisé dans l'entretien des digues et cinq agents de vulgarisation de niveau moyen spécialisés dans les techniques d'irrigation. La Fédération des femmes mauritaniennes jouerait un rôle prédominant dans l'organisation des cours destinés aux femmes. Lors des négociations, les autorités ont donné les assurances suivantes: i) un comité, présidé par le Ministre du développement rural et auquel participeraient les organismes responsables de la santé publique et autres services intéressés, serait créé; ii) le centre de formation envisagé serait créé à proximité du projet de M'Pourié, sur un site jugé acceptable par l'IDA, iii) le personnel féminin du centre suivrait un stage de formation agricole de courte durée, et iv) les programmes de travail du centre et leur évaluation seraient examinés par l'IDA, de même que les plans d'extension éventuelle du projet. Le décaissement des fonds au titre de cet élément du projet serait soumis à la création du comité susmentionné.

Perfectionnement des instituteurs

4.06 Cet élément du projet, dont la responsabilité serait confiée au Directeur du Centre pédagogique national, comporte l'octroi d'une assistance technique, l'achat de matériel d'enregistrement radiophonique, l'équipement nécessaire à la production de matériel didactique, et les fournitures dont a besoin le Centre pédagogique national pour l'élaboration des programmes de perfectionnement des instituteurs. Ces programmes seraient préparés et montés au centre, puis radiodiffusés en arabe et en français sur le réseau national. Une documentation écrite spéciale, également préparée et produite par le centre, serait distribuée aux maîtres pour compléter les programmes radiodiffusés. Au début, ces programmes s'adresseraient plus particulièrement aux instituteurs, les émissions qui leur sont actuellement destinées étant étoffées et restructurées. Ces émissions, disposeraient initialement, deux fois par semaine, d'un temps d'antenne de 30 minutes et pourraient être rediffusées. Elles dispenseraient des conseils pédagogiques, aideraient les enseignants à résoudre les problèmes posés par certains élèves, proposeraient des schémas pour le déroulement des cours, ainsi qu'une tribune où les maîtres pourraient débattre les difficultés quotidiennes de leur profession. Les actuels inspecteurs de l'enseignement primaire, assistés par le personnel du centre, suivraient les résultats des programmes et recueilleraient les réactions des enseignants grâce à des sondages. Tout le matériel pédagogique serait préparé par le personnel local du Centre pédagogique national, qui recevrait en renfort cinq experts qualifiés (de préférence anciens inspecteurs). Ceux-ci bénéficieraient d'une formation qui ferait d'eux le noyau d'experts de la radiodiffusion éducative, parlant arabe et français, et spécialisés dans la préparation et la conception des émissions, ainsi que dans l'élaboration et la

production des documents annexes. La constitution de ce noyau de spécialistes est indispensable à la réalisation de l'étude expérimentale aussi bien qu'à son élargissement ultérieur. Le gouvernement s'est engagé, lors des négociations, à fournir les cadres, le personnel auxiliaire et les installations supplémentaires nécessaires à cette activité.

Le Centre de formation professionnelle de Nouakchott

4.07 Cet élément du projet, dont la responsabilité serait confiée au Directeur de l'enseignement technique, prévoit la construction et l'équipement de trois ateliers ainsi que de quatre autres locaux destinés à la formation accélérée d'ouvriers et d'employés de bureaux. Ce centre, dont le personnel comprendrait un directeur et six professeurs, pourrait accueillir 110 élèves, mais fonctionnerait de façon assez souple, ce qui permettra d'organiser ou d'interrompre les cours en fonction des besoins. Il proposerait pendant toute l'année, à l'intention du personnel des secteurs public et privé, des programmes de perfectionnement en cours d'emploi dans des spécialités telles que dactylographie, comptabilité, mécanique générale d'entretien, etc. Un programme spécial serait mis en place (cf. Appendice IV) pour former du personnel mauritanien destiné à pourvoir tous les postes d'enseignants du pays dans un délai de trois ans à dater de l'ouverture du centre. Entre-temps, le centre devrait employer des assistants techniques pour assurer ses cours ainsi que la formation, en cours d'emploi, des homologues mauritaniens. Les autorités mauritaniennes se sont engagées à créer un comité présidé par le Ministre chargé de la formation professionnelle et comprenant des représentants de l'Etat et de l'industrie qui déciderait, de concert avec le directeur du centre, de la tenue des programmes de formation et de l'utilisation de son budget. Lors des négociations, le gouvernement a donné les assurances voulues à ce sujet. L'établissement du Conseil d'administration du centre constituerait une condition au décaissement des fonds prévus au titre de cet élément du projet.

Le Centre de formation professionnelle Mamadou Touré

4.08 Cet élément du projet, qui serait placé sous la responsabilité du directeur actuel du centre, auquel le Ministère de l'enseignement technique déléguerait les pouvoirs, pourvoit au perfectionnement de jeunes Mauritaniens âgés de 18 à 30 ans et leur dispenserait une éducation technique secondaire de base. Ces jeunes seraient ultérieurement formés en cours d'emploi à des postes de supervision et de maîtrise dans les départements d'entretien du matériel des entreprises minières. La promotion interne au sein de l'industrie permet bien de pourvoir certains de ces postes, mais l'obstacle majeur, en l'occurrence, provient du fait que le niveau des connaissances et des qualifications techniques des employés est très bas, ce qui résulte en partie du caractère académique de l'enseignement secondaire du premier cycle. La plus grande société minière, la Société anonyme des mines de fer de Mauritanie

(MIFERMA), assure actuellement la formation d'ouvriers spécialisés et qualifiés et offre également des cours élémentaires de lecture et d'écriture; toutefois, au niveau secondaire, la formation technique générale s'effectue au Lycée technique de Nouakchott (dont les cours sont jugés trop peu axés sur la pratique et qui, dans le cas de l'industrie minière, est en outre trop éloigné des lieux de travail). Les futurs contremaîtres - jeunes gens déjà employés dans l'industrie et nouvelles recrues - seraient choisis parmi des candidats ayant suivi au moins trois années d'études secondaires; ils suivraient un programme de deux ans qui, tout en relevant le niveau de leurs connaissances et qualifications techniques, leur permettrait de se familiariser avec les types de machines dont ils auraient probablement l'occasion de s'occuper dans leur vie professionnelle (matériel électromécanique et hydraulique extrêmement coûteux et prévu pour des usages intensifs). La moitié de leur temps serait consacrée à des études techniques générales, l'autre moitié à du travail en atelier. Ce programme de formation utiliserait les installations (salles de classe et certains ateliers) du centre de formation professionnelle Mamadou Touré de Nouadhibou, institution qui a déjà nombre de succès à son actif. Les élèves pourraient ainsi avoir accès au type de matériel mentionné ci-dessus et la participation active du personnel de la MIFERMA s'en trouverait assurée; en outre, cet arrangement permettrait de réduire le coût du projet. A l'issue de ce programme de deux ans, le niveau des élèves serait suffisant pour que leur formation puisse se poursuivre sur le tas et les diplômés bénéficieraient encore pendant deux ans d'un perfectionnement dans l'industrie même avant de se voir confier la direction d'équipes d'entretien du matériel. Sur une période de six ans, 150 personnes pourraient être entraînées pour une formation ultérieure dans l'emploi; dans l'hypothèse où celles-ci assureraient ensuite des postes de chefs d'équipe, cela permettrait de confier à des Mauritaniens 50 % des postes actuellement identifiables à ce niveau. La proximité de la MIFERMA permettrait aux élèves d'y effectuer des visites et des stages. L'industrie minière serait notamment consultée sur les procédures et niveaux de sélection ainsi que sur les méthodes de formation et la teneur du programme. Sur demande du Gouvernement mauritanien, la MIFERMA, principale société minière intéressée, a, en principe, accepté de participer au programme en mettant son matériel lourd et les services de son personnel à la disposition des stagiaires. Dans l'hypothèse où la MIFERMA fournirait environ 12 hommes-année de services d'experts, une assistance technique correspondant à 18 hommes-année serait financée, dans le cadre du projet, sur une période de six ans. Lors des négociations, le gouvernement a donné l'assurance que a) un comité réunissant des représentants de l'Etat, des représentants des sociétés minières, le directeur du Centre Mamadou Touré et le directeur du programme envisagé et présidé par le Ministre chargé de la formation professionnelle serait constitué pour organiser, réglementer et évaluer le programme et b) des rapports d'évaluation seraient communiqués à l'IDA pour examen. La création de ce comité constituerait une condition au décaissement des fonds prévus au titre de cet élément du

projet. Une fois satisfaits les besoins de formation, les installations de ce projet seraient affectées à d'autres emplois éducatifs ou communautaires, l'investissement étant considéré comme amorti.

Assistance technique

4.09 Outre l'assistance technique nécessaire à l'étude expérimentale (par. 4.02) et aux Centres de formation professionnelle de Nouakchott (par. 4.07) et de Mamadou Touré (par. 4.08), le projet comprendrait l'attribution de neuf années et demi de services d'experts pour le centre villageois, les programmes agricoles radiodiffusés, le Centre pédagogique national et le Ministère de la planification (pour les prévisions de main-d'oeuvre). Ces postes exigent des qualifications hautement spécialisées que ne possède pas la Mauritanie et qui ont une influence déterminante sur le succès des différents éléments du projet. L'accent serait mis tout particulièrement, sur la description du mandat de ces consultants, sur l'importance de la formation d'homologues mauritaniens, qui aurait lieu en partie à l'étranger (12,5 années de bourses sont prévues), mais pour la plus grande part, sur le tas, à partir des problèmes pratiques rencontrés lors de l'exécution du projet. Le poste de directeur adjoint serait également financé au titre du projet. Celui-ci serait responsable de la gestion courante des services techniques fournis aux chefs de projet par le bureau du projet (études d'architectes, surveillance sur place, passation des marchés, comptabilité) (par. 5.01). Afin de permettre la préparation d'un deuxième projet éventuel (dont l'objet serait d'étendre l'application des résultats des éléments du projet, si ceux-ci sont fructueux), il est prévu, au titre du présent projet, une assistance technique de huit hommes-mois dans les domaines généraux de la planification de l'éducation, de la préparation des programmes scolaires et de la conception des écoles. Tous les spécialistes devront être jugés acceptables par l'IDA et employés à des conditions considérées satisfaisantes par l'IDA.

Evaluation

4.10 En raison du caractère novateur et expérimental de certains de ses éléments, il est particulièrement important d'intégrer au projet même une procédure d'évaluation. Afin de donner au gouvernement et à l'IDA des indications de nature à les guider lors de leurs examens périodiques des objectifs et de la stratégie du développement de l'éducation (par. 3.04 et 3.06), le mandat des spécialistes occupant des postes clés (par. 4.02 et 4.08) comporterait la mise au point d'un système d'évaluation, qui devrait être acceptable par l'IDA et qui permettrait de suivre la progression du projet et, le cas échéant, de modifier les procédures et méthodes pendant la durée du projet. La stratégie d'évaluation pour l'étude expérimentale de l'éducation coranique est donnée à l'Appendice III. On attacherait une importance particulière aux conditions dans lesquelles les éléments du projet pourraient être appliqués dans d'autres parties du pays.

Coût du projet

4.11 Le coût total du projet est estimé à 181 millions d'ouguiyas, impôts compris, soit la contre-valeur de 4,3 millions de dollars. L'Annexe IV donne la ventilation des coûts bruts du projet. Les coûts nets se répartissent comme suit:

| | Ouguiyas ^{1/} (En millions) | | | Dollars EU (En milliers) | | | % du total |
|---|--------------------------------------|---------------|---------------|--------------------------|--------------|--------------|------------|
| | Monnaie nationale | Devises | Total | Monnaie nationale | Devises | Total | |
| A. Etude expérimentale | <u>2,73</u> | <u>11,55</u> | <u>14,28</u> | <u>65</u> | <u>275</u> | <u>340</u> | 10,00 |
| B. Enseignement rural et radiodiffusé, Kaedi | <u>1,73</u> | <u>15,15</u> | <u>16,88</u> | <u>41</u> | <u>360</u> | <u>401</u> | 12,00 |
| Travaux de génie civil | 0,49 | 2,79 | 3,28 | 12 | 66 | 78 | |
| Mobilier | 0,06 | 0,14 | 0,20 | 1 | 3 | 4 | |
| Matériel | 0,38 | 8,82 | 9,20 | 9 | 210 | 219 | |
| Assistance technique | 0,80 | 3,40 | 4,20 | 19 | 81 | 100 | |
| C. Centre villageois de formation, M'Pourié | <u>2,11</u> | <u>10,53</u> | <u>12,64</u> | <u>50</u> | <u>251</u> | <u>301</u> | 9,00 |
| Travaux de génie civil | 0,59 | 3,40 | 3,99 | 14 | 81 | 85 | |
| Mobilier | 0,05 | 0,08 | 0,13 | 1 | 2 | 3 | |
| Matériel | 0,08 | 0,84 | 0,92 | 2 | 20 | 22 | |
| Assistance technique | 1,39 | 6,21 | 7,60 | 33 | 148 | 181 | |
| D. Ecole normale d'instituteurs, Nouakchott | <u>0,87</u> | <u>5,35</u> | <u>6,22</u> | <u>21</u> | <u>127</u> | <u>148</u> | 4,00 |
| Travaux de génie civil | 0,03 | 0,19 | 0,22 | 1 | 5 | 6 | |
| Mobilier | 0,05 | 0,11 | 0,16 | 1 | 2 | 3 | |
| Matériel | 0,09 | 2,07 | 2,16 | 2 | 49 | 51 | |
| Assistance technique | 0,07 | 2,98 | 3,68 | 17 | 71 | 88 | |
| E. Centre de formation et de perfectionnement, N/Chott | <u>6,97</u> | <u>35,91</u> | <u>42,88</u> | <u>166</u> | <u>855</u> | <u>1.021</u> | 30,00 |
| Travaux de génie civil | 1,62 | 9,18 | 10,80 | 38 | 219 | 257 | |
| Mobilier | 0,24 | 0,52 | 0,76 | 6 | 12 | 18 | |
| Matériel | 0,22 | 5,38 | 5,60 | 6 | 128 | 134 | |
| Assistance technique | 4,89 | 20,83 | 25,72 | 116 | 496 | 612 | |
| F. Formation de techniciens, Nouadhibou | <u>6,98</u> | <u>31,58</u> | <u>38,56</u> | <u>166</u> | <u>752</u> | <u>918</u> | 27,00 |
| Travaux de génie civil | 0,73 | 4,11 | 4,84 | 17 | 98 | 115 | |
| Mobilier | 0,12 | 0,28 | 0,40 | 3 | 7 | 10 | |
| Matériel | 0,13 | 3,02 | 3,15 | 3 | 72 | 75 | |
| Assistance technique | 6,00 | 24,17 | 30,17 | 143 | 575 | 718 | |
| G. Spécialiste de la main-d'oeuvre | <u>0,59</u> | <u>2,52</u> | <u>3,11</u> | <u>14</u> | <u>60</u> | <u>74</u> | 2,00 |
| H. Services de consultants en vue de la préparation d'un deuxième projet éventuel | <u>0,42</u> | <u>1,43</u> | <u>1,85</u> | <u>10</u> | <u>34</u> | <u>44</u> | 1,00 |
| I. Bureau du projet | <u>1,17</u> | <u>5,84</u> | <u>7,01</u> | <u>28</u> | <u>139</u> | <u>167</u> | 5,00 |
| Total partiel | <u>23,57</u> | <u>119,86</u> | <u>143,43</u> | <u>561</u> | <u>2.853</u> | <u>3.414</u> | 100,00 |
| Dépassement des quantités | 0,79 | 5,42 | 6,21 | 19 | 129 | 148 | |
| Hausse des prix | 5,00 | 18,73 | 23,73 | 120 | 446 | 566 | |
| Total (net d'impôts) | <u>29,36</u> | <u>144,01</u> | <u>173,37</u> | <u>700</u> | <u>3.428</u> | <u>4.128</u> | |
| Total (impôts compris) | <u>37,17</u> | <u>144,01</u> | <u>181,18</u> | <u>886</u> | <u>3.428</u> | <u>4.314</u> | |

^{1/} Taux de change: 1 dollar = 42 ouguiyas (210 francs CFA).

4.12 Le coût global du projet est estimé, impôts compris, à quelque 4,3 millions de dollars, ce qui correspond à 4,1 millions de dollars net d'impôts, dont un élément en devises de 3,4 millions et des dépenses en monnaies nationales pour la contre-valeur de 0,7 million de dollars. Le crédit de l'IDA (3,8 millions de dollars) financerait 92 % du coût total du projet (net d'impôts). On a calculé le coût des travaux, net d'impôts, en déduisant de leur coût estimatif global (établi à partir de marchés de travaux de génie civil identiques à ceux du projet) le montant approximatif des taxes et droits (environ 20 %) frappant les matériaux et autres éléments du marché, qu'ils soient importés ou d'origine locale. Non compris les provisions pour imprévus, l'étude représenterait 10 % du coût du projet; les travaux de construction, 16 %; le mobilier et le matériel, 16 %; les services d'experts, 53 %; et le bureau du projet, 5 %. A Nouakchott, le coût unitaire estimatif de la construction se situe entre 140 et 190 dollars le mètre carré, de superficie brute; ce chiffre élevé s'explique par la pénurie quasi totale de matériaux de construction dans le pays. L'importance inhabituelle de l'élément d'assistance technique tient en grande partie au caractère prioritaire des programmes de formation professionnelle et technique, qui doivent répondre immédiatement à des besoins en main-d'oeuvre spécifiques et qui n'auront plus de raison d'être par la suite. L'autre solution, qui aurait consisté à former d'abord des enseignants locaux, le cas échéant, au moyen de programmes intensifs, a également été envisagée mais n'a pu être retenue en raison de l'urgence des besoins, et en ce qui concerne l'enseignement professionnel, à cause du manque de personnel indigène pourvu d'une expérience suffisante, au niveau de compétence recherché. On a également estimé que la formation technique ou professionnelle, sur le tas, était préférable à la formation à l'étranger, laquelle pose souvent un problème de réadaptation lors du retour au pays.

4.13 Imprévus. Des provisions ont été prévues dans les coûts du projet: a) au titre de facteurs imprévus, 10 % du coût estimatif des travaux de génie civil, des services d'experts, du mobilier, du matériel et de l'étude expérimentale; et b) au titre de la hausse des prix, de 5 à 7 % par an pour chacune des différentes catégories de coûts en monnaie nationale et en devises présentées à l'Annexe 5. Au total, les provisions pour imprévus se chiffrent à 17 % du coût global du projet et à 21 % de ce coût, provisions non comprises.

4.14 Élément payable en devises. L'élément payable en devises sera de l'ordre de la contre-valeur de 3,4 millions de dollars, soit environ 83 % du coût global du projet, net d'impôts. Cet élément a été estimé comme suit: i) 85 % pour les travaux de génie civil, ii) 71 % pour le mobilier, iii) 96 % pour le matériel, iv) 80 % pour l'assistance technique, v) 100 % pour les bourses, et vi) 83 % pour le bureau du projet. L'élément payable en monnaie nationale porterait surtout sur de la main-d'oeuvre et des services.

4.15 Coûts de fonctionnement du projet. En 1980, dernière année où serait dispensé le cours spécial de formation de techniciens (cf. Appendice II), les dépenses ordinaires liées au fonctionnement de tous les établissements inclus dans le projet seraient de l'ordre de 13 millions d'ouguiyas. A cette date, elles représenteraient quelque 1,7 % du montant projeté dans les options C) et D) pour les dépenses de fonctionnement du secteur de l'éducation (par. 3.06). La demande de fonds supplémentaires de fonctionnement au titre du projet n'est excessive ni dans un cas ni dans l'autre. Le montant unitaire des dépenses de fonctionnement du studio radio de Kaedi serait de 215 ouguiyas (5 dollars) par paysan dans la zone d'incidence immédiate du projet; pour le centre villageois de formation professionnelle, il serait de 300 ouguiyas (7 dollars) par personne vivant dans le périmètre d'irrigation, ce qui paraît raisonnable étant donné le caractère expérimental du programme.

V. REALISATION

5.01 Administration. Un bureau du projet, constitué au sein du Ministère de la planification, serait chargé: i) de surveiller la réalisation du projet; ii) de veiller à la coordination avec les autres ministères et parties concernées par le projet; et iii) d'assurer la liaison avec l'Association. Le directeur du projet - le Directeur du Plan - serait employé à temps partiel. Son assistant serait recruté à temps plein et porterait le titre de Directeur adjoint (par. 4.09); il serait habilité à prendre toutes les décisions ordinaires qu'appelle le fonctionnement du bureau, **et notamment** la coordination de l'assistance technique; il s'occuperait également de la passation des marchés de biens et services nécessaires au projet. Après consultation de l'IDA et sous réserve de l'approbation de cette dernière, le directeur du projet serait habilité à établir des contrats à court terme pour des services de consultants de nature à faciliter la réalisation du projet, sur une base ad hoc, et ce, à concurrence d'un total de deux hommes-année. Chacun des cinq ministères participant au projet nommerait un chef de projet à temps partiel qui serait responsable des aspects techniques de la réalisation de l'élément du projet relevant de la compétence de son ministère, ainsi que de la coordination avec le bureau du projet. Les chefs de projet seraient responsables des divisions administratives et opérationnelles chargées des divers éléments du projet. L'entrée en vigueur du crédit serait subordonnée au recrutement du directeur adjoint. Afin de faciliter l'exécution du projet, l'Emprunteur ouvrirait un compte spécial auprès du Trésor et veillerait à ce que ce compte soit approvisionné en fonds suffisants pour couvrir trois mois de dépenses. Un autre compte serait ouvert pour les dépenses de fonctionnement du bureau du projet et approvisionné par virement sur le compte mentionné précédemment.

5.02 Services d'experts. Les prestations de services d'experts chargés de la conception et de la supervision des travaux prévus par les quatre éléments du projet seraient assurées par les services architecturaux du Bureau régional de l'Unesco pour l'Afrique, en étroite collaboration avec le Service de l'infrastructure du Ministère de l'équipement, qui connaît déjà les procédures de l'IDA ainsi que les travaux de construction des établissements d'enseignement. Pour accélérer la réalisation du projet, qui devrait commencer en novembre 1973, la mission recommande le financement rétroactif, jusqu'à concurrence de 15.000 dollars, du coût des matériaux et du matériel nécessaires à l'établissement des plans.

5.03 Emplacement des divers éléments du projet. Au cours des négociations, le Gouvernement mauritanien a donné l'assurance que toutes les formalités juridiques relatives à l'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution des divers éléments du projet seraient terminées avant la date prévue pour le début des travaux.

5.04 Passation des marchés. Seuls les marchés d'équipement et de matériel didactique (600.000 dollars) seraient adjugés à l'issue d'une procédure d'appel d'offre international conforme aux Directives de la Banque. Afin de faciliter les livraisons, l'Emprunteur veillerait à ce que les marchés portant sur des lots de matériel se montent normalement à 30.000 dollars au moins. Pour les lots d'une valeur inférieure à cette somme, on appliquera une procédure d'appel d'offre local. Les lots d'une valeur inférieure à 5.000 dollars seraient achetés directement aux fournisseurs, jusqu'à concurrence d'une somme globale de 45.000 dollars environ. Quant aux marchés de travaux de génie civil (550.000 dollars) et de mobilier (40.000 dollars), ils seraient passés après appel à la concurrence nationale (jusqu'à concurrence de 70.000 dollars pour les travaux de génie civil et de 5.000 dollars pour le mobilier).

5.05 Décaissements. Les décaissements au titre du crédit, dont le montant, égal à la contre-valeur de 3,8 millions de dollars, correspondra à quelque 90 % des coûts globaux du projet (nets d'impôts), serviront à financer i) 100 % des coûts c.a.f. du mobilier, du matériel, et de matériaux importés; ii) 100 % des coûts totaux des services de consultants pour l'étude expérimentale; iii) 69 % du coût global des travaux de génie civil; iv) 91 % du coût du mobilier, du matériel et des matériaux produits sur place; et v) 86 % du coût global de l'assistance technique, et des bourses. Il sera prévu un financement rétroactif des dépenses encourues après le 1er novembre 1973, à concurrence de 25.000 dollars pour les services afférents à l'étude expérimentale et à concurrence de 15.000 dollars pour le matériel et les matériaux importés à utiliser au stade de la conception du projet. Les calendriers estimatifs des décaissements sont présentés aux Annexes 6 et 7. Les travaux devraient être terminés dans un délai d'environ deux ans à dater de la signature de l'Accord de Crédit, mais il faudrait jusqu'à six ans pour mener à bien la réalisation des éléments de formation professionnelle du projet (cf. Annexe 8).

5.06 A la date de clôture du projet, tout solde non décaissé du crédit serait affecté à l'achat de biens et services utilisables en relation avec le projet et qui seraient jugés acceptables par le Gouvernement mauritanien et l'IDA.

VI. POINTS D'ACCORD ET RECOMMANDATION

6.01 Au cours des négociations, les parties sont parvenues à un accord sur les points suivants:

- i) le gouvernement procédera, avec l'Association, à des échanges de vues au sujet de ses objectifs en matière d'éducation scolaire et parascolaire et de formation professionnelle, au sujet des investissements qu'il envisage de réaliser dans le secteur et des rapports d'évaluation intermédiaires et/ou des recommandations concernant les divers éléments du projet (par. 3.06, 4.02-4.10);
- ii) le gouvernement créera et maintiendra des comités chargés d'administrer et de contrôler le centre de radiodiffusion, le centre villageois de formation et les centres de formation professionnelle de Mamadou Touré et de Nouakchott (par. 4.04, 4.05, 4.07 et 4.08); la Commission nationale pour la réforme de l'enseignement surveillera l'étude expérimentale de l'enseignement coranique et consultera à ce sujet les autorités religieuses (par. 4.03);
- iii) le gouvernement fournira au Centre pédagogique national le personnel et les installations supplémentaires dont il aura besoin pour réaliser l'étude expérimentale et assurer le perfectionnement des instituteurs (par. 4.06);

6.02 Le Directeur du Plan a été nommé directeur du projet; il sera assisté d'un directeur adjoint qui assumera les fonctions décrites au par. 5.01.

6.03 L'entrée en vigueur du crédit sera soumise à la création du bureau du projet et à la nomination du directeur et du directeur adjoint du projet (par. 5.01).

6.04 Le décaissement du crédit au titre de chaque élément du projet sera soumis à la constitution des comités chargés de l'administration et du contrôle de ces éléments (par. 4.04, 4.05, 4.07 et 4.08).

6.05 Un financement rétroactif est recommandé pour les services du spécialiste chargé de la planification et de l'organisation de l'étude expérimentale des écoles coraniques (à concurrence de 25.000 dollars) (par. 4.03), ainsi que pour les services des experts qui seront chargés d'établir les plans et de surveiller les travaux de génie civil (à concurrence de 15.000 dollars) (par. 5.02).

6.06 Le projet justifie l'octroi à la Mauritanie d'un crédit de l'IDA de la contre-valeur de 3,8 millions de dollars.

MAURITANIELE SYSTEME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLEAdministration et structure

1. L'enseignement public est administré par trois ministères, le Ministère de l'enseignement fondamental et des affaires religieuses (MEFAR), le Ministère de l'enseignement secondaire, de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'enseignement technique, de la formation des cadres et de l'enseignement supérieur (METFC). Il n'existe aucun appareil de coordination à proprement parler, si ce n'est la nouvelle Commission pour la réforme de l'enseignement, qui comprend également des représentants d'autres ministères intéressés, notamment celui du développement rural. Le Service de planification de l'éducation au Ministère de l'enseignement secondaire s'occupe du rassemblement et de l'analyse des données statistiques sur l'enseignement, à tous les niveaux et dans toutes les disciplines, ainsi que de l'élaboration et de l'exécution des projets. La tâche de ce service est rendue difficile par les réticences des autres ministères à fournir des renseignements sur leurs activités. Le Centre pédagogique national (MEFAR) qui est, lui, chargé de l'élaboration des programmes et du perfectionnement des enseignants, rencontre le même genre de difficultés, aggravées par le manque de personnel et de ressources. Le projet permettrait un renforcement de l'infrastructure dans les domaines de la planification, de l'élaboration de programmes d'études et du perfectionnement du corps enseignant.

2. En Mauritanie, l'enseignement est gratuit et, comme avant l'indépendance, organisé de façon à attirer les Mauritaniens vers un système d'instruction importé (il est à noter que cette stratégie est encore appliquée, alors que les pressions sociales en matière de scolarisation la rendent superflue). L'Etat verse des subventions élevées aux parents sous la forme de bourses d'études, de fournitures et de remboursement de frais divers (par. 5 et 6, Appendice II). Il prend également à sa charge la construction de toutes les écoles et fournit les manuels et autres fournitures scolaires (bien que l'approvisionnement en livres et en fournitures soit insuffisant au niveau primaire).

Enseignement fondamental

3. En Mauritanie, l'enseignement fondamental revêt deux aspects: l'école coranique traditionnelle, qui touche jusqu'à 60 % des jeunes enfants et l'école primaire, prévue à l'origine pour la formation d'un petit nombre de Mauritaniens appelés à remplir les emplois subalternes de l'administration coloniale.

4. L'enseignement primaire (dont les effectifs, pour l'année scolaire 1971/1972, s'élevaient à 35.000 élèves) touche encore seulement 16 % des enfants scolarisables, bien que l'arabe ait été introduit dans cet enseignement en vue de l'adapter aux conditions locales. Les coûts élevés du système et le fait qu'il repose sur des structures fixes (l'administrateur, le maître et l'école), alors qu'il s'adresse à une population essentiellement mobile et dispersée sont, entre autres, à l'origine de cette situation. En outre, les médiocres taux de scolarisation enregistrés à l'échelon national cachent d'amples écarts; ils varient en effet selon les régions; 4 % dans la première région (en grande partie désertique), mais 50 % ou plus dans les villes telles que Nouakchott ou Rosso. Les tentatives d'adaptation de l'enseignement primaire aux conditions locales se sont révélées onéreuses. En raison des difficultés de recrutement d'un personnel enseignant bilingue aux qualifications satisfaisantes, pour mettre en application le programme bilingue, adopté en 1969, il existe maintenant pratiquement deux corps d'enseignants distincts, l'un de langue arabe, l'autre de langue française, ce qui aboutit à un taux d'encadrement trop élevé, de presque deux professeurs par classe (1,6); chaque fois qu'un ou plusieurs maîtres francophones est nommé, il faut s'assurer que le nombre d'enseignants de langue arabe reste suffisant par rapport au nombre de francophones. Ainsi, dans les écoles où les effectifs sont inférieurs à la capacité totale et les classes peu nombreuses, le nombre d'heures de classe disponibles est souvent bien supérieur aux besoins réels. D'autres déséquilibres proviennent de ce que souvent la formation générale ou pédagogique des instituteurs de langue arabe ne leur permet d'enseigner que la lecture, l'écriture et la grammaire. Les difficultés de déplacement à l'intérieur du pays constituent un sérieux obstacle au perfectionnement des maîtres. On espère que les émissions radiophoniques destinées à donner aux maîtres des conseils pratiques et à fournir matière à leurs cours pourront être renforcées et élargies. Aussi mal adaptée qu'elle soit, l'école primaire - de même que les autres formes institutionnelles d'éducation - sera probablement maintenue pour assurer la formation de la main-d'oeuvre nécessaire au secteur moderne jusqu'à ce que les recherches conduisent à des solutions de rechange qui permettront, d'une part, de toucher une plus grande portion de la population et, d'autre part, d'orienter, vers un enseignement plus poussé, un nombre d'élèves conforme aux besoins de l'économie. Dans ses modalités actuelles, l'école primaire demeure une forme onéreuse de sélection sociale: 20 % seulement des élèves de dernière année poursuivent leurs études et le reste, armés de connaissances et d'aptitudes qu'ils n'auront pas l'occasion d'utiliser, vont grossir les rangs des chômeurs urbains (selon une étude de l'UNICEF faite en 1971, on trouve peu de diplômés de l'enseignement primaire dans les villages de l'intérieur).

5. L'objet essentiel de l'école coranique est de maintenir et de propager la culture islamique. Les Mauritaniens sont presque tous musulmans et parlent, en grande majorité, l'arabe. Les maîtres, hommes ou femmes respectés pour leur savoir, n'ont généralement aucune formation pédagogique et appliquent le plus souvent les méthodes traditionnelles d'instruction de la

lecture et de l'écriture arabes. Le Coran est la matière enseignée, chaque vers est lu, écrit et récité jusqu'à ce qu'il soit parfaitement mémorisé par les élèves. Les parents rémunèrent les services du maître, en espèces ou en nature, selon les résultats obtenus, mais ces rémunérations ne sont pas systématiques et les pratiques varient. On refuse rarement les élèves qui ne sont pas en mesure de payer. Il n'y a pas de salle de classe conventionnelle, les enfants s'assoient à l'ombre, généralement sur le sable, parfois sur des nattes de paille et écrivent sur des tablettes de bois avec des baguettes trempées dans de l'encre lavable (obtenue à partir d'une poudre achetée à un colporteur ou au commerçant du village). L'ouverture d'une école coranique n'est subordonnée à aucune condition spéciale; la présence d'un maître et d'élèves est suffisante. C'est la seule école qui soit compatible avec le nomadisme. L'instruction y est également individualisée dans la mesure où les élèves de chaque classe sont souvent d'âge et de niveaux d'instruction différents. Aucune évaluation scientifique du rôle précis de l'instruction coranique n'a encore été faite (c'est là l'un des objectifs de l'étude expérimentale), mais certains de ces aspects donnent à penser qu'elle constitue peut-être le point de départ prometteur d'un système d'éducation plus cohérent, notamment parce qu'elle n'est pas formelle et qu'elle ne nécessite pas ou peu **d'infrastructure**, fait partie intégrante de la communauté, s'appuie sur la langue nationale (à vrai dire, 20 % de la population parlent différentes langues africaines) et ouvre la voie vers une éducation plus poussée grâce à l'étude de textes écrits dans une langue très usitée qui permet d'accéder au monde moderne. En outre, l'école coranique a le mérite de perpétuer la culture indigène, si riche en poèmes et en chansons et qui jouit, dans le monde arabe, d'une réputation dépassant largement les frontières nationales.

6. L'échelon supérieur est constitué par les écoles Mahadras (qui comprennent deux niveaux: adolescents et adultes) où sont enseignés trois groupes de disciplines: i) les études islamiques: droit, philosophie, commentaires du Coran; ii) la linguistique: langue et syntaxe arabes, etc.; iii) les sciences: mathématiques, astronomie, optique, médecine, histoire (le contenu des cours est évidemment hérité de la tradition et est le même depuis plusieurs siècles). Il est assez surprenant de constater que ces trois groupes de disciplines sont parfois enseignés par un seul et même maître. Comme les écoles coraniques, les Mahadras ne coûtent rien à l'Etat et sont parfaitement adaptées au milieu social et culturel du pays.

7. L'assiduité aux cours et l'horaire quotidien varient selon que l'"école" est située dans un campement permanent, où les élèves sont sédentaires, ou qu'elle fait partie d'un groupe nomade. Les jeunes gens parcourent parfois des distances appréciables pour pouvoir suivre les cours de maîtres réputés et ont un très vif désir d'apprendre. Ils apportent parfois avec eux de l'argent ou des moutons et des boeufs, soit pour en faire cadeau au maître, soit pour assurer leur propre subsistance pendant leur séjour. L'Etat s'efforce d'aider les écoles coraniques, tout en leur laissant la plus grande liberté, et sans chercher à intervenir dans leur enseignement. Lorsqu'il existe plusieurs écoles

dans une même communauté, le Ministère de l'enseignement fondamental et des affaires religieuses (MEFAR) conseille un regroupement de ces écoles, qui permettrait une diversification des cours, les maîtres ayant chacun leurs spécialités. Les instituteurs, notamment ceux de langue arabe, sont encouragés à compléter leur horaire de travail en participant aux activités des écoles coraniques. La voie est donc ouverte à la modernisation, qui sera facilitée par l'amélioration du niveau des instituteurs parlant l'arabe (c'est là un des objectifs visés par le projet de perfectionnement des instituteurs). De temps à autre, l'Etat accorde de modestes subventions aux écoles coraniques pour encourager les instituteurs à participer à cette forme d'enseignement (le budget total prévu à cet effet pour 1974 est de 8 millions de francs CFA, soit 38.000 dollars). Par ailleurs, le MEFAR renforce le rôle de la mosquée comme instrument de culture et d'éducation: il existe deux mosquées "officielles" dans chaque région (qui bénéficient de l'aide financière de l'Etat); elles administrent des écoles coraniques et reçoivent de modestes subventions (budget envisagé pour 1974: 6 millions de francs CFA, soit environ 28.000 dollars).

8. La Direction des affaires religieuses du MEFAR a mené, dans certaines régions, une enquête qui constituait la première phase de l'étude expérimentale; il ressort de cette enquête que les effectifs de l'enseignement traditionnel (à l'exclusion des écoles associées aux mosquées officielles) seraient les suivants:

| | <u>"Ecoles"</u> | <u>"Elèves"</u> |
|------------------|-----------------|-----------------|
| Niveau supérieur | 70 | 852 |
| Niveau moyen | 100 | 3.109 (est.) |
| Niveau primaire | <u>330</u> | <u>6.607</u> |
| | <u>500</u> | <u>10.568</u> |

Ces chiffres sont loin de comprendre toutes les écoles nomades, dont beaucoup ont été dispersées par la sécheresse, et ils n'englobent pas non plus la région de Boutilimit, où l'influence religieuse est très forte et la langue arabe prépondérante. En outre, l'école coranique ayant une structure souple, puisque les élèves vont et viennent selon leurs besoins ou leurs aptitudes, ces chiffres ne représentent les effectifs qu'à un moment bien précis. Les élèves sont probablement beaucoup plus nombreux pendant une période donnée de l'année, par exemple, au Sud, la saison sèche ou ailleurs, la saison des pluies, durant laquelle les éleveurs nomades restent plus longtemps dans un même pâturage. L'existence d'un fort courant spontané et populaire ne fait toutefois aucun doute. La radiodiffusion religieuse présente également des aspects éducatifs. Elle diffuse trois émissions par semaine, deux en langue arabe et une en langue française, qui sont retransmises ultérieurement en Sarakole, Ouolof, Toucouleur (langues africaines) et en Hassaniya (dialecte berbéro-arabe). La Direction des affaires religieuses assume la responsabilité de ces émissions qui traitent des problèmes de la modernisation et connaissent un certain succès parmi les jeunes.

9. Des efforts de modernisation ont été entrepris dans des écoles traditionnelles; par exemple, El Hadj Mahmoud Bah a ouvert des écoles privées non subventionnées d'un nouveau genre, qui associent l'instruction traditionnelle à l'enseignement de disciplines modernes, de l'éducation physique et du chant. Un autre exemple est fourni par les écoles privées "Ben Amer" créées il y a quelques années. Ces écoles de langue arabe (45 en 1970, comptant 85 classes) enseignent le Coran et d'autres disciplines telles que le français. Les coûts unitaires peu élevés sont de 2.500 francs CFA par an, soit environ 11 dollars.

Enseignement secondaire du premier cycle

10. C'est au niveau de la dernière année de l'enseignement primaire que les pressions sociales se font le plus sentir en faveur du prolongement des études. Sur les 4.342 élèves inscrits dans cette classe en 1970/1971, environ 35 % ont redoublé l'année suivante pour pouvoir se représenter à l'examen d'entrée du premier cycle de l'enseignement secondaire. La ventilation des effectifs sortants pour l'année scolaire 1971/1972 est la suivante:

a) Passage dans:

| | <u>Nombre</u> | <u>%</u> |
|--|---------------|------------|
| - Premier cycle de l'enseignement secondaire général (1ère année) | 730 | 17 |
| - Collège d'enseignement technique (CET) | 80 | 2 |
| - Ecole nationale d'enseignement commercial et familial (ENECOFA) | 47 | 1 |
| - Centre de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA) (pas de recrutement en 1971/72) | - | - |
| - Ecole d'infirmières | 10 | - |
| b) Redoublants en dernière année | 1.550 | 35 |
| c) A la recherche d'un emploi | <u>1.295</u> | <u>45</u> |
| Total | <u>4.342</u> | <u>100</u> |

Des collèges d'enseignement général (CEG) existent déjà dans les capitales régionales ou sont en cours de création, avec l'aide du FED, dans les principales villes des différents départements. Le programme d'études de ces établissements n'est absolument pas scientifique; à ce niveau, l'instruction technique est censée remplacer l'instruction scientifique, mais les cours font peu de place aux travaux pratiques, ils portent davantage sur la théorie et le dessin industriel plutôt que sur la manipulation des outils ou l'acquisition d'un métier. Selon les renseignements obtenus, 60 % du modeste matériel distribué aux écoles, il y a déjà quelques années, a été détruit ou perdu dans les deux années qui ont suivi sa mise en service. Une section de l'Ecole normale supérieure (ENS) forme maintenant des enseignants dans les matières techniques, mais peu des maîtres ont reçu une formation spécialisée dans ce domaine, en

dehors de quelques réunions d'information. Les autres ressources pédagogiques sont également réduites. Environ 50 % des maîtres de l'enseignement secondaire sont recrutés à l'étranger; lorsque l'Ecole normale supérieure sera installée dans ses nouveaux locaux, elle sera en mesure de former un grand nombre d'enseignants pour le premier cycle secondaire. L'Institut de Boutilimit (fondation religieuse de langue arabe) dispense des cours du niveau du premier cycle secondaire, dont les deux principales disciplines sont les langues et la religion et prépare ses étudiants aux sections de langue arabe du Lycée national et de l'Ecole normale d'instituteurs.

11. Les 636 élèves inscrits en 1970/1971 dans la classe de 3ème, dernière année du premier cycle du secondaire, ont suivi les voies ci-après en 1971/1972:

a. Passage:

| | <u>Nombre</u> | <u>%</u> |
|---|---------------|------------|
| - Lycée | 345 | 54 |
| - Ecole normale d'Instituteurs (ENI) | 53 | 8 |
| - Ecole nationale d'Administration (ENA) | 37 | 6 |
| - Ecole d'Infirmières | 20 | 4 |
| - Ecole nationale d'Enseignement commercial et familial (ENECOFA) | 5 | 1 |
| b. Redoublants (3ème) | 147 | 23 |
| c. Marché du travail | <u>29</u> | <u>4</u> |
| | <u>636</u> | <u>100</u> |

A ce niveau, la plupart des diplômés trouvent un emploi et, sauf pour la classe de troisième, qui est une classe d'examen, le rendement est satisfaisant, les redoublants représentant 12 % du total des effectifs inscrits. Toutefois, l'ouverture de nouveaux collèges d'enseignement général dans les villes principales des départements risque de diminuer les possibilités d'emploi à ce niveau et d'encourager les élèves à poursuivre leurs études.

12. Le Lycée national ne remonte qu'à 1961, année où a été créée une université dans un pays voisin, au Sénégal. Ce lycée, dont l'effectif était de 711 élèves en 1971/72, suit le programme d'enseignement français sanctionné par le baccalauréat, examen qui donne accès à l'enseignement supérieur et dont les épreuves sont établies et corrigées par l'Office français du Baccalauréat de Dakar (Sénégal). Comme cet établissement est le seul lycée dans le pays

(l'ancien lycée de Rosso a été fermé puis transformé en CEG à la suite de manifestations estudiantines), 56 % des élèves sont internes. Pour faire face à l'accroissement d'effectif qui suivra l'ouverture de nouveaux collèges d'enseignement général, il est prévu dans cet établissement, cinq nouvelles salles de classe et deux nouveaux laboratoires de sciences financés par un prêt de la Libye.

13. Le lycée dispose de salles spéciales pour l'enseignement des disciplines scientifiques qui ne semblent pas être utilisées de façon systématique; l'équipement est d'ailleurs incomplet et d'origines diverses (Chine, URSS, Etats-Unis, etc.). Des bourses d'études sont offertes sur place aux bacheliers s'inscrivant à l'Ecole normale supérieure (ENS) ou à l'Ecole nationale d'administration (ENA) qui forme principalement les futurs fonctionnaires. Ces établissements sont dirigés par des Mauritaniens, mais les professeurs sont en majorité étrangers, dont les services sont fournis dans le cadre du programme d'assistance technique français. D'autres bacheliers vont poursuivre leurs études à l'étranger grâce à des bourses qui leur sont accordées par l'Etat mauritanien ou par l'étranger.

14. Les élèves sortant d'une classe terminale de lycée suivent presque tous l'une ou l'autre de ces filières; par exemple, en 1971/1972, 113 étudiants suivaient, à l'étranger, des cours de première année d'université. Ce chiffre comprenait, bien entendu, des étudiants d'âge supérieur à l'âge normal, ainsi que des redoublants, mais on peut supposer qu'il englobait aussi un fort pourcentage d'élèves de la classe terminale de 1970/1971, dont le nombre était également de 113. Les étudiants sortant de l'Ecole normale supérieure, qui forme des enseignants du premier cycle secondaire, peuvent également accéder aux études universitaires à l'étranger, car ce programme de deux ans est sanctionné par un diplôme équivalant au diplôme universitaire français d'études littéraires (DUEL) ou au diplôme universitaire d'études scientifiques (DUES).

15. L'enseignement secondaire grève lourdement le budget. Au cours de l'année 1970/1971, 2.410 élèves de l'enseignement secondaire (70 % des effectifs globaux) ont bénéficié de bourses d'internat de 47.500 francs CFA par an (206 dollars) et 568 élèves (17 %) de bourses d'externat de 35.000 francs CFA (152 dollars).

Formation des enseignants

16. La formation des instituteurs est assurée par l'Ecole normale d'instituteurs (ENI). Il n'existe pas de programme d'études fixe et l'emploi du temps a changé plusieurs fois au cours de la dernière année scolaire. A l'heure actuelle, l'école offre deux séries de cours; tout d'abord, le cycle A (86 étudiants en 1971/1972), qui forme en quatre ans des instituteurs adjoints,

dont le programme est parallèle au premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne donne qu'une formation pédagogique très réduite. A juste titre, ce programme va être progressivement supprimé et remplacé par une année de formation pédagogique destinée aux titulaires du BEPC. L'autre programme, d'une durée de trois ans (145 inscriptions en 1971/1972), s'adresse aux titulaires du BEPC. Une section est réservée aux diplômés de langue arabe de l'Institut de Boutilimit.

17. L'Ecole normale supérieure (ENS) forme les professeurs du premier cycle de l'enseignement secondaire et des inspecteurs suppléants de l'enseignement primaire. La Maison des jeunes abrite provisoirement cette école, qui utilise les laboratoires de l'ENI et du Lycée national. Des locaux seront probablement construits pour elles avec l'aide de la France. L'objectif poursuivi est la formation, d'ici à 1980, de 303 professeurs et 60 inspecteurs suppléants. La sélection des candidats se fait au niveau du baccalauréat. Il y a 14 enseignants, dont deux Mauritaniens, pour 63 étudiants. A leur sortie de l'ENS, les étudiants reçoivent un diplôme équivalant au diplôme obtenu après une année d'université française. Sur les 15 heures de cours hebdomadaires, 8 sont consacrées aux disciplines qui seront enseignées par les stagiaires, 4 à la pédagogie et trois à la langue arabe. Le programme pour les inspecteurs assure la formation aux tâches administratives et à l'orientation pédagogique; 14 heures sont consacrées à des sujets d'enseignement général et 10 heures aux théories et méthodes éducatives ainsi qu'aux tâches d'inspection et d'administration des écoles. L'examen final comprend une épreuve pratique d'inspection scolaire.

18. L'Ecole nationale d'administration (ENA), qui comptait 80 inscrits en 1973, dispense une formation et un enseignement complémentaires pour les fonctionnaires et prépare les candidats à l'entrée dans la fonction publique selon les besoins en personnel des différentes administrations. Chaque année, des sections sont ouvertes ou fermées en fonction de la demande, pour assurer la formation soit de spécialistes des questions financières ou fiscales, soit d'agents des douanes ou des services postaux, soit du personnel des services des travaux publics, de la justice ou de l'administration générale. La formation est dispensée à trois niveaux: le niveau A (programme de trois ans pour bacheliers) le niveau B (deux ans après le BEPC) et le niveau C (au moins un an après le Certificat d'études primaires); ces programmes préparent à l'entrée, à différents échelons, dans l'administration publique. En 1973, un peu plus de la moitié des inscriptions ont été prises au niveau B, le reste allant au niveau C. Le programme A (cadres supérieurs) n'a enregistré que dix inscrits en 1972 et n'en aura probablement que trois en 1974. L'élargissement du programme est prévu pour obtenir 50 inscriptions, ce qui ferait de l'ENA un établissement d'enseignement supérieur; mais il se peut que les coûts et la qualité de la formation à l'ENA supportent mal la comparaison avec la formation à l'étranger. Pour les candidats n'appartenant pas à la fonction publique, le recrutement se fait par voie de concours. Avant de pouvoir se

présenter au concours d'entrée, les candidats doivent avoir exercé leurs fonctions pendant trois ans et avoir suivi le cours préparatoire d'été. Depuis sa création, en 1968, l'école a assuré la formation de 182 fonctionnaires; le personnel se compose de 9 enseignants à plein temps - dont l'un est Mauritanien - et de 26 fonctionnaires qui enseignent à temps partiel. On envisage, à l'avenir, d'élargir le programme A et d'éliminer progressivement le programme C. Les programmes de l'ENA sont essentiellement théoriques, sauf en ce qui concerne les cours de secrétariat, qui comprennent quelques séances de travaux pratiques malheureusement insuffisantes (15 % du total des cours). Pour l'instant, les structures de l'école sont trop rigides. Des possibilités de formation en cours d'emploi pour le personnel de la fonction publique et des programmes plus concrets, qui placeraient enseignants et élèves dans les conditions de travail de l'administration, s'imposent d'urgence. A leur retour en Mauritanie, les étudiants diplômés à l'étranger posent le problème de la création de programmes ad hoc, d'orientation et de formation, pour les postes de cadres administratifs. L'ENS et l'ENA sont les seuls établissements mauritaniens d'enseignement supérieur; la majorité des diplômés de l'enseignement supérieur font leurs études à l'étranger.

Enseignement supérieur (à l'étranger)

19. Au cours de l'année 1971/1972, 303 Mauritaniens étudiaient à l'étranger, dont 50 % le droit et les disciplines littéraires, 14 % les sciences, 14 % la médecine et 22 % des disciplines techniques. L'URSS, le Sénégal, la France, l'Egypte et l'Algérie ont été les principaux pays d'accueil. Le nombre des étudiants par discipline est relativement peu élevé et les domaines prioritaires (agriculture, mines et géologie, médecine vétérinaire, commerce) n'attirent que 13 % du total. Les pays africains ont accueilli 50 % de ces étudiants. Les étudiants à l'étranger commençaient, pour la plupart, leurs études, puisque 63 % d'entre eux étaient en première et deuxième années. La majorité bénéficiait de bourses d'études, dont 27 % financées par la Mauritanie.

Enseignement technique et professionnel

20. Six établissements publics d'enseignement et de formation se partagent 600 étudiants. La Société des mines de fer de Mauritanie (MIFERMA) gère, à Nouadhibou et Zouerate, des centres de formation professionnelle pour travailleurs spécialisés, dont les effectifs sont du même ordre.

21. Le Collège d'enseignement technique (CET) assure trois années de formation pour ouvriers qualifiés, dont certains poursuivront leurs études au Lycée technique (LT), en cours d'aménagement près du CET (39 étudiants sur 286 en 1973). Ceux des diplômés du CET, qui ont une expérience pratique, peuvent accéder à une quatrième année d'études de formation supérieure pour devenir contremaîtres. Ne sont admis au CET que les candidats ayant suivi au moins six années d'enseignement primaire, sur la base de leurs notes scolaires et de leurs résultats aux tests d'aptitude psychologique. L'enseignement du CET est dispensé en trois années et conduit au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP). La première année est essentiellement consacrée à l'orientation, une place à

peu près égale étant faite aux matières pratiques et techniques et à l'enseignement général. Au cours de la deuxième année, les étudiants peuvent choisir entre quatre programmes: la tôlerie, la mécanique automobile, la mécanique générale et l'électricité. Cette année là encore, à peu près la moitié du programme porte sur la formation générale complémentaire, mais les travaux pratiques constituent, à ce stade, une formation professionnelle à proprement parler. La troisième année est consacrée à une spécialisation dans l'un des quatre domaines choisis; le programme sera élargi à 16 métiers. Un comité, où est représentée l'industrie, décide de l'orientation des étudiants à l'issue de la première année. Les représentants de l'industrie font également partie du jury de CAP. Jusqu'à présent, environ 70 % des candidats à l'examen et environ 50 % des inscrits de première année obtiennent le CAP. Bien que le programme comprenne un stage pratique de six semaines au cours de la troisième année, les diplômés de cette école ont la réputation de ne pas avoir les qualifications effectivement recherchées par l'industrie. Cette situation tient peut-être au fait que l'orientation de l'école et les aspirations des étudiants ont un caractère plus académique que pratique. Pour la plupart des étudiants, le CET remplace l'enseignement du premier cycle secondaire et constitue un moyen d'accès au deuxième cycle secondaire. En effet, une quatrième année, ouverte aux meilleurs élèves, leur permet d'améliorer leurs connaissances générales et de suivre ultérieurement les cours du Lycée technique (LT). En ce sens, le programme du CAP est, dans une certaine mesure, orienté vers la poursuite d'études supérieures. Environ 50 % des élèves (20) du Lycée technique accomplissent le cycle de trois années; sur ce nombre, 50 % suivent l'année finale de formation de techniciens (baccalauréat technique - BT) pour l'instant dispensée en France. Pour ce petit nombre, ces études étalées sur huit années sont très onéreuses, le BT leur donnant accès à l'enseignement supérieur plutôt qu'aux emplois techniques pour lesquels ils auraient, de toute façon, besoin d'une formation complémentaire en cours d'emploi. Pour améliorer l'efficacité du CET et du LT, il faudrait complètement les dissocier l'un de l'autre. Le CET devrait avoir un programme plus court et plus pratique, qui préparerait des stagiaires plus âgés à entrer directement dans le monde du travail. Le Lycée technique deviendrait un établissement spécialisé dans les disciplines scientifiques et techniques et recruterait ses effectifs parmi les étudiants du premier cycle secondaire. L'admission se ferait sur concours et le niveau pourrait être plus élevé grâce à l'élargissement du recrutement. Quoi qu'il en soit, le niveau d'entrée resterait médiocre en raison du caractère essentiellement non scientifique de l'enseignement du premier cycle secondaire. Grâce à l'aide du FAC, le collège et le lycée techniques ont pu être progressivement agrandis. De nouvelles tranches de travaux sont prévues pour 1974 et 1975 et on compte que les effectifs atteindront au moins 400 élèves en 1977. A ce stade, si les programmes n'ont pas changé, les installations seront sous-utilisées. Pour 400 étudiants, on envisage un personnel de 49 enseignants (dont 42 étrangers), soit un ratio d'encadrement élevé de 1:8. Le budget de fonctionnement nécessaire serait de 380 millions de francs CFA, soit 1,6 million de dollars, en grande partie financé par la France.

Centre de formation technique de la Compagnie mauritanienne d'électricité (MAURELEC)

22. La Compagnie mauritanienne d'électricité a construit, au centre de Nouakchott, près du CET/LT, un petit établissement de formation professionnelle (30 stagiaires) pour le perfectionnement de son personnel. Le centre est équipé d'un matériel pédagogique mis au point par l'Electricité de France et les enseignants sont recrutés dans le cadre de l'assistance technique française. Ce centre, qui est ouvert depuis le mois de mai 1972, dispense des cours dont la durée varie de 18 mois à 2 ans (2 ans dans le cas des travailleurs analphabètes) et porte essentiellement sur la formation technique pratique (électricité, circuits électriques des automobiles); des cours d'alphabétisation y sont également donnés; les cours ont lieu pendant la journée normale de travail. Le Centre de la MAURELEC maintient une étroite collaboration avec le collège et le lycée techniques qui peuvent utiliser ses ateliers et vice versa. Le Ministère des travaux publics a ouvert un centre comparable à Ksar (Nouakchott) pour la formation complémentaire de ses mécaniciens, ajusteurs et conducteurs d'engins, notamment pour ceux qui participent au projet des ponts et chaussées financé par l'IDA.

Centre de formation professionnelle accélérée Mamadou Touré

23. Ce centre peut accueillir 160 stagiaires; à l'heure actuelle, les effectifs inscrits sont de 123 répartis en 10 sections (3 sections maritimes - pêche, construction navale et moteurs diesel; trois sections industrielles - tôlerie, mécanique automobile et générale; quatre sections des métiers du bâtiment - maçonnerie, charpenterie, électricité, construction). Les candidats doivent avoir au moins 18 ans et ont généralement suivi six ou sept ans d'enseignement primaire. En 1972, les stagiaires étaient tous pensionnaires, mais désormais, 50 % d'entre eux logent en dehors de l'école. La formation, qui dure 9 mois, est essentiellement pratique (32 heures consacrées à la pratique sur 40 heures de cours par semaine) et à leur sortie, les stagiaires diplômés ont le titre d'ouvriers semi-qualifiés. Les programmes élaborés par l'Association française pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ont été adaptés aux besoins locaux. Ce programme, qui est bien géré, donne de bons résultats. Le nombre des abandons est peu élevé. (10 %) et la plupart des stagiaires qui restent réussissent l'examen de fin d'année. Le taux d'utilisation des installations est, dans l'ensemble, satisfaisant, mais le coefficient d'encadrement (qui, pour un tel établissement devrait être 1:4) est de 1:9, ce qui est trop élevé. Toutefois, ce coefficient tient compte des Mauritaniens qui sont formés sur place au métier d'instructeur et de deux administrateurs étrangers. Les sections maritimes semblent être les plus défavorisées du programme. Bien que la Mauritanie ait une industrie de la pêche, tous les bâtiments y battent pavillon étranger et les armateurs mauritaniens n'achètent pas les petites embarcations de bois que les charpentiers de navires sont formés à construire.

L'école maritime, qui disposerait d'un chalutier-école et dont la construction serait réalisée avec l'assistance du Japon, et les travaux d'agrandissement portuaire prévus, fourniront l'occasion d'évaluer l'utilité de ces sections par rapport aux besoins futurs de la Mauritanie. Le centre a prévu lui-même la mise en place de coopératives pour ouvrir des débouchés tant aux bateaux qu'aux stagiaires, mais le projet semble prématuré.

24. L'Ecole nationale d'enseignement commercial et familial (ENECOFA) (104 inscriptions en 1973), qui a été créée avec l'aide de l'Unesco et de l'UNICEF, fonctionne depuis janvier 1971. Le but de l'Ecole est la formation à des emplois du commerce et du secrétariat et la formation de monitrices d'enseignement ménager. L'enseignement commercial est divisé en deux parties: un cours d'une durée de deux ans sanctionné par le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et un cours de deux années également, ouvert aux titulaires du BEPC et sanctionné par le "brevet de technicien". La moitié du programme porte sur l'instruction générale. La section d'enseignement ménager dispense des cours d'une durée de trois ans à des jeunes filles du niveau du certificat d'études primaires et conduit au CAP d'enseignement ménager. L'instruction générale constitue 50 % du programme au cours des deux premières années et 30 % au cours de la troisième année, qui comprend aussi 4 mois de formation pratique sur le terrain. Le personnel enseignant est composé de 2 experts de l'Unesco, de 2 assistants techniques français, de 2 Mauritaniens et de 17 professeurs à temps partiel. L'Ecole occupe une ancienne villa et n'a aucune possibilité d'élargissement sur cet emplacement. Les perspectives d'emplois pour les diplômés de la section commerciale sont assez bonnes; en ce qui concerne les monitrices d'enseignement ménager, elles peuvent de toute évidence être très utiles à la fois dans les zones urbaines (notamment auprès des familles de chômeurs vivant sous la tente) et dans les zones rurales (notamment en association avec les activités agricoles, telles que le projet de M'Pourié, qui auront probablement de nombreuses répercussions sur la cellule de production et de vie sociale qu'est la famille). Les problèmes de santé et de nutrition sont particulièrement préoccupants parmi les populations nomades où la mortalité infantile est très élevée. Pour toutes ces raisons, la Fédération des femmes mauritaniennes est une fervente défenderesse de cette école. En outre, il conviendrait de transférer ses sections commerciales (deux tiers des inscriptions), de même que le programme de secrétariat de l'ENA, à un emplacement **plus pratique (comme le Centre de formation professionnelle, dont la construction est envisagée à Nouakchott)**. Pour l'instant, l'avenir de l'école est incertain. Dans les conditions actuelles, les coûts de fonctionnement sont élevés; toutefois, le PNUD lui apportera une aide jusqu'en 1976 et la Fédération des femmes mauritaniennes insiste pour que l'école reste ouverte. On espère que le Centre villageois de formation (Rapport d'évaluation, par. 4.05) permettra d'évaluer avec plus de précision le type d'assistance sociale que requièrent les conditions de travail en milieu rural et que les renseignements ainsi obtenus pourront aider les responsables à décider du sort de l'école.

Formation et vulgarisation agricoles

25. Le Centre de formation et de vulgarisation agricoles de Kaedi, le seul de son espèce en Mauritanie, comptait 60 inscrits en 1973. Ce centre est situé sur les rives du Sénégal, dans la zone la plus peuplée et la mieux mise en valeur; il forme des techniciens agricoles auxiliaires (programme de 3 ans ouvert aux jeunes munis d'une instruction primaire) et, depuis 1972, des agents de vulgarisation agricole de niveau moyen (recrutés au niveau du BEPC). Depuis 1968, année de la première promotion, le centre a formé 76 diplômés, dont 50 agents agricoles, qui ont été embauchés par le Ministère du développement rural. Les aspirations des stagiaires (ils ont tendance à considérer le centre comme l'occasion de poursuivre des études secondaires auxquelles ils n'ont pu accéder en raison de leur âge ou de qualifications insuffisantes) et leurs origines, (ils viennent plus souvent des villes que des campagnes) compromettent les résultats du programme. En outre, ce programme est de moins en moins adapté aux besoins de la Mauritanie; il porte essentiellement sur les cultures non irriguées des régions de climat sec et non sur les **nouvelles techniques agricoles que nécessitent les cultures** extensives irriguées que les pouvoirs publics, les prêteurs et donateurs d'aide s'efforcent de promouvoir dans les régions riveraines du Sénégal et du Sud-Est (zones où les précipitations atteignent un minimum de 400 mm). Non comprises les exploitations agricoles de l'Etat (qui doivent être créées au sein de chaque périmètre à la fois comme unités de production, fermes modèles et fonds de ressources dans lesquels pourront puiser les agriculteurs), environ 18.700 ha de terre seront finalement irrigués, dont environ 13.000 distribués à de petits exploitants; d'où la nécessité de former quelque 4.000 chefs de famille aux nouvelles méthodes culturales et de mettre à leur disposition, sur place, en permanence, un service d'aide et de consultation. L'importance d'un corps d'agents de vulgarisation agricole efficace et bien adapté aux techniques nouvelles est incontestable. Le PNUD a prolongé l'aide financière qu'il donne à l'école depuis cinq ans, pour qu'elle puisse se réorganiser en fonction des nouvelles tâches. Au cours de l'année 1972/1973, un expert de la FAO a remanié le programme de l'école et a été nommé conseiller technique principal pour en surveiller l'application. Le nouveau programme, qui comprend 30 % de travaux pratiques, assurera la formation en trois ans de techniciens auxiliaires (programme C) et de niveau moyen (programme B). Les programmes C et B comportent respectivement un an et deux ans de spécialisation et pour le programme C, les candidats doivent avoir entre 15 et 19 ans, passer un concours d'entrée et être au minimum titulaires du certificat d'études primaires. Le recrutement pour le programme B se fait à deux niveaux: d'une part, auprès des étudiants du deuxième cycle secondaire (âgés de 16 à 20 ans) et, d'autre part, auprès des fonctionnaires du Ministère du développement rural âgés de moins de 35 ans, et ayant exercé trois ans dans un poste immédiatement inférieur à celui auxquels ils aspirent. Là encore, l'admission a lieu sur concours. Tous les candidats

reçus bénéficient de bourses d'études (environ 40.000 francs CFA). A l'heure actuelle, l'école peut recevoir 75 stagiaires, mais elle pourrait en accueillir 115 si ses installations étaient mieux utilisées. Pour l'année 1972/1973, 33 stagiaires suivaient le programme C et 27 le programme B (dont c'était la première année de fonctionnement). En 1975, le nombre des diplômés sera d'environ 15 pour le programme C et 20 pour le programme B, en tenant compte d'abandons éventuels. Le personnel de l'école est composé de cinq experts du PNUD et d'un Mauritanien, assistés pour les travaux pratiques par 8 techniciens auxiliaires mauritaniens. Les cours d'enseignement général devaient être confiés à 3 volontaires des Nations Unies, qui n'ont toutefois pas encore été recrutés. Encore 8 instructeurs mauritaniens suivent actuellement des cours de formation en France; leur retour est prévu pour 1974. Le nouveau directeur et son conseiller technique auront pour tâche essentielle de restaurer la confiance dans l'école (des changements fréquents de personnel et des désordres estudiantins ont terni sa réputation au cours des dernières années) et de renforcer ses liens avec les différents services du Ministère du développement rural qui sont les principaux preneurs. L'école dépend encore du Ministère de l'enseignement technique et de la formation des cadres, ce qui explique peut-être en partie la mauvaise coordination constatée par le passé. Il serait sans doute souhaitable d'envisager la dissociation de l'élément formation de l'élément perfectionnement au sein du programme B, dans le cas des fonctionnaires en poste, ne serait-ce qu'en raison des différences d'âge et d'expérience pratique entre les stagiaires. En outre, un recrutement plus sélectif devrait être de règle pour éviter que ne resurgissent les problèmes rencontrés naguère du manque de goût au travail dont faisaient preuve les stagiaires. Une autre tâche urgente est le recyclage des agents déjà en poste en vue de leur enseigner les techniques d'irrigation. Le projet de reporter le recrutement de l'année 1974/1975 à l'année suivante, afin de pouvoir consacrer le temps et la place ainsi libérés au recyclage et à l'évaluation simultanée de tout le personnel de vulgarisation déjà au travail, semble tout à fait justifié si l'on considère les résultats peu satisfaisants obtenus jusqu'ici. Les coûts unitaires par année sont élevés (2.140 dollars), ce qui rend souhaitable un accroissement du taux d'utilisation du personnel et des installations. Bien qu'une réforme du Centre de formation agricole ait été amorcée, les services officiels de la Direction de l'agriculture continuent à critiquer les diplômés de cette école et se montrent fort sceptiques quant à ses résultats futurs. Ils estiment notamment que les agents de vulgarisation devraient être d'origine paysanne - d'anciens agriculteurs ayant bien réussi dans leur métier - ce qui n'est pas le cas actuellement. C'est pourquoi ils sont très favorables à l'idée d'un centre villageois de formation, qui répondrait à ce critère particulier mieux que ne pourrait le faire un établissement scolaire.

Formation agricole de niveau supérieur

26. Au cours des 4 prochaines années, 12 ingénieurs agronomes, 3 vétérinaires et 8 techniciens de niveau moyen rentreront de l'étranger. Sur les 12 ingénieurs agronomes, 8 suivent les cours du Bureau de la production agricole en France en vue d'enseigner au Centre de Kaédi.

MAURITANIE

FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

Généralités

1. Les dépenses de fonctionnement affectées par l'Etat à l'enseignement et à la formation professionnelle (Annexe 3) ont sensiblement augmenté au cours des cinq dernières années (d'environ 15 % par an), passant de 1.248 millions de francs CFA en 1969 à 2.172 millions de francs CFA en 1973 (il s'agit là d'une estimation budgétaire, dont, aux fins de comparaison, a été exclue la contribution apportée par l'Etat au titre du personnel d'assistance technique et autres transferts, d'un montant total de 200 millions de francs CFA). En 1973, ces dépenses de fonctionnement au titre de l'enseignement représentaient environ 21 % du total. La part accordée à ce secteur dans le budget de fonctionnement est restée sensiblement la même au cours des cinq dernières années, mais elle a nettement augmenté depuis l'indépendance (en 1960, l'enseignement représentait 14 % du budget de fonctionnement), ce qui reflète la priorité que le gouvernement accorde à ce secteur.
2. Les autorités régionales contribuent également aux coûts de l'enseignement, mais uniquement au niveau des écoles primaires publiques. On ne dispose de données comparatives que pour les années 1969 et 1970, au cours desquelles les régions ont consacré à l'enseignement 56 et 61 millions de francs CFA, soit 9,3 et 8,5 % respectivement de leurs dépenses totales de fonctionnement. Ces montants ont financé les frais de pension des étudiants dans les régions faiblement peuplées de nomades, ainsi que le coût des cantines scolaires. Les dépenses régionales varient de moins de 1 % du total dans le District de Nouakchott, à 15,2 % dans la Cinquième Région (chiffres de 1970).
3. Les autres dépenses de fonctionnement au titre de l'enseignement comprennent les dépenses consacrées à l'enseignement privé (écoles Ben Amer et écoles administrées par les sociétés minières) estimées à 100 millions de francs CFA par an (voir rapport de l'Unesco - Mauritanie - Education et développement), et les rémunérations offertes par les parents aux maîtres des écoles coraniques, dont le montant peut difficilement être évalué.
4. Une part non négligeable des dépenses de fonctionnement et la plus grande partie des dépenses d'investissement sont financées par l'assistance extérieure, accordée notamment par la France, qui fournit instituteurs et matériel pédagogique et finance bourses d'études et construction de locaux. En 1972-1973, les programmes d'assistance technique ont fourni à la Mauritanie 183 enseignants et administrateurs. Le développement des établissements d'enseignement secondaire a obligé la Mauritanie à faire appel à un plus grand

nombre d'enseignants étrangers qui, dans bien des cas, représentent de 90 à 100 % du personnel de ces écoles. Les dépenses couvertes par l'Etat au titre de l'assistance technique, y compris les frais de logement, sont sensiblement égales aux traitements du personnel enseignant mauritanien. Elles s'élèvent à 360.000 francs CFA par personne pour les assistants techniques français, allemands et yougoslaves, mais peuvent atteindre 900.000 francs CFA pour le personnel originaire d'autres pays. Les frais de logement s'élèvent en moyenne à 80.000 francs CFA par mois. On trouvera à la page 4 du présent Appendice une liste des principaux investissements financés à l'aide de ressources extérieures ces dernières années ainsi que des projets à l'étude.

5. Les frais administratifs totaux représentent une part raisonnable, quelque 3 %, du total des dépenses de fonctionnement consacrées à l'éducation. En raison des coûts unitaires élevés au niveau de l'enseignement primaire, quelque 43 % des dépenses globales de fonctionnement lui sont affectées; 95 % représentent les traitements des instituteurs. La part du budget affectée à l'achat de matériel pédagogique destiné aux diverses classes d'enseignement secondaire et de formation professionnelle est très faible, ce qui ne ressort pas clairement du chiffre figurant au poste "matériel" du budget, lequel comprend les bourses et allocations accordées aux étudiants; par exemple, sur les 1.079 millions de francs CFA affectés à l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, environ 180 millions sont destinés à l'achat de matériel et 491 millions aux bourses d'études.

6. Les bourses ont été utilisées pour inciter les étudiants à entreprendre des études. De toute évidence, leur coût est exorbitant; elles varient entre 35.000 francs CFA (bourse d'externat la plus modeste pour un élève de CEG) à 240.000 francs CFA pour un étudiant dans le programme A de l'ENA. Ces bourses comprennent des allocations pour achat de fournitures (4.500 à 13.500 francs CFA), vêtements et argent de poche (10.000 à 54.000 francs CFA) et pension complète (9.000 à 81.000 francs CFA). Comme la plupart des écoles sont situées dans les deux villes principales (Nouakchott et Nouadhibou), le budget de l'Etat prévoit également des provisions pour les frais de déplacement de tous les élèves originaires d'autres régions, qui suivent des cours dans ces villes. Ces diverses raisons, auxquelles il faut ajouter la sous-utilisation des locaux et du personnel, expliquent le niveau très élevé des coûts unitaires: 41.000 francs CFA pour les classes primaires, 169.000 francs CFA pour le premier cycle secondaire et 235.000 francs CFA pour le deuxième cycle secondaire, ces deux derniers chiffres représentant une moyenne entre divers types d'enseignement. Certains programmes sont trop onéreux; par exemple, en 1973, les coûts unitaires à l'ENECOFA se montaient à 288.000 francs CFA pour les élèves du premier cycle et 363.000 francs CFA pour ceux du second cycle. Au niveau de l'enseignement supérieur, la majorité des étudiants vont étudier à l'étranger, pour la plupart dans des pays arabes. En 1973, la Mauritanie finançait directement les études supérieures de moins de 100 étudiants.

Dépenses projetées

7. Les auteurs du rapport de l'Unesco ont calculé les dépenses futures à partir des principales hypothèses suivantes: croissance annuelle de la population de 2 % de 1970 à 1980 et 2,5 % de 1980 à l'an 2000; croissance annuelle du PIB de 5,3 % de 1970 à 1980 et de 6 % par la suite; hausse des traitements moyens des enseignants de 1,75 % par an au minimum, soit la moitié de la croissance réelle du PIB par habitant. Enfin, l'équipe de l'Unesco a supposé que les dépenses de fonctionnement par élève augmenteraient au même rythme que les traitements des enseignants.

8. Les dépenses annuelles de fonctionnement attribuables aux différents éléments du projet sont estimées pour 1980 aux chiffres suivants:

| | <u>Millions de francs CFA</u> | |
|------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| Centre de radiodiffusion de Kaedi | 14 | /1 |
| Centre villageois M'Pourié | 7,4 | |
| Perfectionnement des maîtres (CPN) | - | |
| Centre de formation de Nouakchott | 21,2 | /2 |
| Centre de formation de Nouadhibou | <u>20,2</u> | |
| Total | 62,8 | soit 12,6 millions d'ouguiyas |

/1 Dépenses supplémentaires, 11 millions de francs CFA.

/2 Y compris les allocations accordées aux étudiants (frais de transport, bourses d'externat et cantine), de l'ordre de 9 millions de francs CFA, jugées nécessaires compte tenu de la dispersion de la population mauritanienne.

| Origine | But du projet | Montant en milliers de dollars | Millions de francs CFA | Période | Remarques |
|---|---|--------------------------------|------------------------|---------|-----------------------------------|
| A. Projets en cours | | | | | |
| <u>PNUD/Unesco</u> | Enseignement de disciplines techniques au niveau secondaire | 30,0 | | 1972 | |
| PNUD/Unesco | ENECOFA, Nouakchott | 182,0 | | 1972-76 | |
| PNUD/FAO | CFVA, Kaédi | 1.143,3 | | 1971-75 | 2ème stade |
| UNICEF | Bourses de stage, cours de perfectionnement pour enseignants, bourses à l'ENECOFA | 57,2 | | 1972-73 | |
| PAM | Repas scolaires | 910,0 | | 1971-75 | |
| France | Professeurs | | | 1972 | 130 enseignants |
| FED | Construction de locaux d'écoles primaires (Nouakchott, Kaedi, Kiffa, Aioun, Atar, Mederdra, Boghé, Tidjikja) et d'écoles secondaires (Kaedi, Boghé) | | 291.250 | 1970-72 | |
| B. Projets à l'étude ^{/2} | | | | | |
| <u>PNUD/Unesco</u> | Assistance technique au Pureau des études sur l'enseignement | 240,0 | | | |
| PNUD/BIT | Formation rurale préliminaire | 370,0 | | | |
| PNUD | Centre de formation de l'industrie lainière | 65,0 | | | |
| France | Construction de l'Ecole normale supérieure | | | 1972 | <u>3</u> |
| France | Agrandissement du Lycée technique | | | | <u>3</u> |
| France | Fourniture d'un émetteur radio en petites ondes de 100 kw | | | | <u>4</u> |
| France | Construction de l'Ecole nationale d'administration | | | | |
| France | Participation au projet de formation rurale préliminaire | | | | Services de volontaires à fournir |
| Libye | Construction du Lycée islamique de Boutilimit | | | | |

- 1 A l'exclusion du financement des bourses.
2 A l'exclusion de la poursuite des projets en cours.
3 Projets qui semblent avoir définitivement été approuvés.
4 Approuvé (novembre 1973)

Source: Renseignements rassemblés par les missions Unesco/BIRD.

MAURITANIE

ETUDE EXPERIMENTALE SUR L'ALPHABETISATION
DANS LES ECOLES CORANIQUES DE MAURITANIE

Objectifs

1.01 A côté du système scolaire hérité de l'époque coloniale, il existe en Mauritanie un système d'éducation traditionnel qui consiste à enseigner le Coran aux enfants; à cette fin, ils apprennent d'abord à lire et à écrire l'arabe. Comme la proposition de réforme de l'éducation comprend l'utilisation accrue de l'arabe dans les écoles de l'Etat, les deux systèmes visent l'alphabétisation. Si la capacité de lire et d'écrire permet d'accéder à d'autres disciplines, la nécessité pour un enfant de maîtriser deux langues constitue un handicap à sa réussite scolaire dans le cadre d'un enseignement de type classique. Dans le cas de régions où l'on parle également une langue non arabo-berbère, il doit en fait être trilingue.

1.02 Les écoles publiques ont des frais élevés (Appendice II, par. 6), ce qui exclut toute extension importante; quant aux programmes, ils sont orientés de manière à préparer les élèves à l'enseignement secondaire et non à leur donner des qualifications et des connaissances leur permettant de réussir en Mauritanie. Comme les possibilités d'emploi dans le secteur moderne sont limitées, l'école primaire suscite d'une part des espoirs qui ne peuvent pas être comblés et représente d'autre part une préparation extrêmement coûteuse des quelques enfants qui accéderont effectivement à l'enseignement secondaire. L'Etat désire donc incorporer - mais pas nécessairement étatiser - l'école coranique dans un programme national qui diffuserait l'alphabétisation parmi les élèves en âge de fréquenter l'école primaire sans augmenter indûment les coûts de fonctionnement. L'Etat désire aussi explorer la possibilité d'alphabétiser les adultes par le truchement des écoles arabes libres existantes ou par celui d'un programme d'alphabétisation qu'il organiserait. Une fois la population alphabétisée, l'Etat pourrait mettre sur pied des programmes de formation extra-scolaire destinés aux jeunes et aux adultes et utiliser les moyens de grande information de manière plus efficace afin de diffuser les connaissances et les qualifications nécessaires au développement du pays. Si le système coranique traditionnel s'avérait capable, peut-être au prix d'apports modestes, de fournir une éducation de base (lecture, écriture, calcul) jusqu'au niveau du cours élémentaire 1ère ou 2ème année, l'Etat autoriserait le passage des élèves des écoles coraniques dans les classes supérieures de l'école primaire dans la mesure où le développement du secteur moderne permettrait d'élargir la scolarisation.

1.03 Le système traditionnel comporte trois niveaux: les écoles coraniques où les enfants d'âge scolaire apprennent à lire, à écrire et à mémoriser le Coran, les écoles Mahadra pour adolescents et pour adultes. Il y a aussi les écoles Ben Amer libres pour adultes (Appendice I, par. 9) dont les méthodes sont semblables à celles des écoles coraniques. Etant donné le faible taux d'alphabétisation en Mauritanie, ces écoles pour adultes pourraient être incluses dans l'expérience afin de déterminer si leur organisation pourrait être améliorée au moyen d'apports simples.

1.04 L'étude expérimentale envisagée couvrirait les trois niveaux d'enseignement afin d'examiner les connaissances effectivement acquises par les étudiants des écoles coraniques et de déterminer ce que de modestes apports et conseils aux enseignants permettraient de réaliser; elle déterminerait aussi les différentes formes que pourrait prendre un programme national d'éducation de base élaboré à partir de ces résultats. Enfin, des recommandations détaillées seraient soumises au gouvernement sous forme de plans assortis des prix de revient. Des expériences menées sur place permettraient de concevoir, mettre au point et tester certains moyens (radio, textes connexes, méthodes pédagogiques) nécessaires à l'éventuelle extension de l'éducation de base.

1.05 Pendant la première année, un groupe d'étude (composé en grande partie de Mauritanien) sélectionnerait les écoles qui participeraient à l'expérience, choisirait les textes et les méthodes, préparerait les émissions radiophoniques, ainsi que la documentation complémentaire et mettrait au point des tests permettant d'évaluer aussi bien les résultats obtenus par l'enseignement actuel que les améliorations réalisées grâce aux apports. Les parents et les conseils des villages participants seront soigneusement informés des objectifs de l'expérience pour éviter qu'ils n'aient le sentiment que les buts religieux de l'école coranique sont compromis. Le gouvernement mauritanien a accepté que la Commission nationale pour la réforme de l'enseignement assure la surveillance de l'étude et collabore étroitement avec les autorités religieuses.

2.01 L'étude aurait les objectifs spécifiques suivants:

- i) Mesurer le niveau actuel d'alphabétisation en arabe (lecture et écriture) et d'arithmétique atteint par les enfants des écoles coraniques et, au moyen d'expériences, déterminer quel niveau fonctionnel d'alphabétisation pourrait être atteint en arabe, grâce à un matériel pédagogique peu coûteux, des émissions radiophoniques destinées aux étudiants et aux enseignants et la surveillance par des conseillers pédagogiques (musulmans et de langue arabe).
- ii) Evaluer les améliorations pédagogiques obtenues dans les écoles pour adolescents et adultes grâce à des apports également modestes, sous forme de surveillance, textes et émissions.

- iii) Faire l'analyse coût-rentabilité des écoles améliorées à tous les niveaux.
- iv) Présenter des recommandations au gouvernement sur la politique à suivre pour les écoles libres coraniques à tous les niveaux.

3.01 L'étude expérimentale

Responsabilités:

- a) Le directeur du Centre pédagogique national (CPN) du Ministère de l'enseignement fondamental et des affaires religieuses assumerait la responsabilité de l'étude. Il serait aidé par du personnel mauritanien et étranger qualifié.
- b) Le directeur du projet éducatif serait responsable de la comptabilité et devrait adresser à l'IDA, à intervalles réguliers, des rapports sur l'étude - notamment à la fin des phases de conception et d'expérimentation - et sur les résultats de l'étude.

Ressources nécessaires

4.01 Un personnel d'encadrement serait affecté aux écoles expérimentales. Pour que l'on puisse disposer d'un personnel suffisant, possédant les connaissances et l'expérience nécessaires, il serait bon d'avoir recours aux inspecteurs d'école primaire de langue arabe (diplômés de l'ENS) attachés à chaque région. Des dispositions seraient prises (en ce qui concerne le temps disponible, les indemnités de voyage et les transports) pour permettre à ces inspecteurs de rendre visite aux enseignants des écoles coraniques et de les conseiller. Un cours de formation intensive serait organisé pour familiariser les inspecteurs avec les objectifs de l'étude. Le fait que les inspecteurs eux-mêmes aient généralement fréquenté l'école coranique constituerait un atout.

4.02 Des textes complétant l'enseignement du Coran seraient préparés à partir d'une analyse pédagogique détaillée des pratiques pédagogiques actuellement suivies dans les écoles et seraient fournis aux enseignants des écoles coraniques (Marabouts) et à leurs élèves. Ces documents élargiraient la portée de l'enseignement de l'arabe et comporteraient des mots fonctionnels de la langue courante; ils introduiraient de manière systématique des méthodes pédagogiques adaptées aux capacités des Marabouts, ce qui faciliterait l'apprentissage de la langue. Dans les cas où le Marabout aurait des connaissances de base en calcul, des manuels et des méthodes appropriés l'aideraient à introduire cette discipline dans son enseignement.

4.03 Des émissions de radio, courtes mais fréquentes, destinées aux enseignants et aux élèves seraient utilisées pour renforcer et compléter les manuels et pour conseiller les enseignants. Au moyen de la radio, on pourrait obtenir l'appui actif de dirigeants culturels et religieux connus.

Première année

5.01 Les données démographiques connues (voir SEDES: Etude démographique pour 1965, pages 44, 189, 190; et sondage de la CEA de 1973) et les visites sur place ont permis de délimiter cinq régions administratives aux fins de l'étude. Quatre de ces régions compteraient surtout une population nomade (sans doute les régions 2, 5, 6 et 7), tandis qu'une région aurait une population Toucouleur plus fixe (probablement la région 4).

5.02 Des tests normalisés et objectifs seraient préparés pour sonder le niveau d'alphabétisation en arabe et d'arithmétique atteint dans les écoles coraniques et les écoles Ben Amer situées dans les régions sélectionnées. Une utilisation préalable de ces tests serait réalisée dans les environs immédiats de Nouakchott. Ces tests devraient correspondre à une gamme de connaissances allant de zéro à un niveau correspondant à la quatrième année de scolarité, compte tenu du vaste éventail que couvriraient probablement les résultats obtenus par les étudiants. Comme une partie des élèves de l'école coranique va en même temps à l'école primaire, des questionnaires porteraient sur la fréquentation scolaire et le milieu familial afin d'isoler le groupe des élèves fréquentant l'école primaire. Parallèlement, il serait utile d'examiner comment le fait de fréquenter l'école coranique influe sur les résultats dans les matières enseignées en arabe à l'école primaire.

Etapes de la conception et de la mise au point

6.01 **Après essai sur place et remaniement des tests et des questionnaires, le personnel du CPN, les étudiants de l'ENS et les inspecteurs régionaux d'arabe les distribueraient aussi bien aux élèves qu'aux enseignants de quelques écoles coraniques dans chaque région. Les renseignements ainsi obtenus permettraient d'obtenir le profil (aussi bien pédagogique que sociologique) des enseignants et des élèves des écoles coraniques et d'explorer d'autres caractéristiques de ce type de scolarité libre, comme par exemple: quel est le nombre d'enseignants et de classes que compte un village d'une dimension donnée; comment devient-on enseignant ou élève d'une école coranique; quel accueil recevrait le changement ou l'extension des programmes et méthodes actuels; la fréquentation de l'école coranique varie-t-elle d'après le groupe tribal ou d'après le mode de vie; dans quelle mesure la surveillance et d'autres contrôles seraient-ils tolérés? Il faudrait répondre à ces questions et à beaucoup d'autres si l'on veut évaluer les avantages et les difficultés inhérentes à la transformation de l'école coranique en pierre de touche d'un système d'éducation nationale restructuré.**

6.02 En ce qui concerne les écoles pour adultes, il serait intéressant de les comparer avec les cours du service public d'alphabétisation sur le plan du coût, de la rentabilité et des préférences témoignées par la population. Il conviendrait aussi de se demander si une alphabétisation fonctionnelle serait, par exemple, meilleur marché et mieux accueillie par les intéressés ou bien si l'élément religieux/culturel est indispensable à leur motivation.

Deuxième année

Phase expérimentale

7.01 Dans chacune des cinq régions, un échantillon d'écoles de chaque niveau serait retenu aux fins de l'expérience. L'échantillon devrait être modeste, à cause des difficultés de communication, mais suffisamment important pour que l'on puisse se faire une idée de l'adaptation nécessaire des manuels, des méthodes et des émissions radiophoniques. Un groupe témoin d'écoles pourrait être choisi si nécessaire. Les apports pourraient aussi varier dans les échantillons secondaires pour qu'il soit possible d'évaluer où se produisent des modifications importantes dans les résultats.

7.02 Les émissions radiophoniques à l'intention des élèves des écoles coraniques seraient préparées en rapport direct avec les textes établis. Le directeur adjoint de l'étude serait chargé de coordonner le calendrier de travail des équipes du CPN préparant les émissions radiophoniques et les textes en tenant compte des problèmes de logistique posés par la distribution des textes. L'une des solutions possibles consisterait à faire produire les textes par les inspecteurs d'arabe; toutefois, comme dans ce cas il faudrait livrer chaque fois les textes se rapportant à deux mois de programme, il conviendrait de planifier la production en conséquence. Les inspecteurs devraient visiter les écoles participant à l'expérience au moins trois fois pendant l'année (on pourrait peut-être faire preuve d'une certaine souplesse pour tirer profit du temps libre des inspecteurs, l'école coranique fonctionnant sur une base permanente et toute l'année); les inspecteurs passeraient au moins l'équivalent d'une journée entière dans ces écoles et observeraient les cours à chaque visite. A la fin de la période, les équipes d'étude sur place (personnel et étudiants du CPN et de l'ENS, ainsi que spécialistes extérieurs) feraient subir des épreuves et remplir des questionnaires dans les écoles participantes de manière à examiner les progrès et les changements d'attitude.

Troisième année

8.01 Pendant la troisième année, les expériences et les renseignements relatifs aux deux premières années seraient analysés en vue de la formulation d'un ou de plusieurs programmes économiquement viables en vue d'une recommandation au gouvernement. L'analyse devrait répondre au moins aux questions suivantes:

- a) A-t-on observé des améliorations dans l'acquisition des connaissances?
- b) Quel est le coût de l'expérience?
- c) Quels apports ont le plus contribué à améliorer l'acquisition des connaissances (textes, émissions, encadrement, changements de motivation connexes)?
- d) Quelles sont les leçons à tirer des rapports avec les enseignants des écoles coraniques, leurs élèves et les villages, qui pourraient inspirer la conception d'un programme élargi?
- e) Quelle forme (espèces ou nature) a le plus souvent prise la rémunération offerte par les parents aux écoles coraniques? Quelle en était la valeur et la fréquence?
- f) Les problèmes logistiques ont-ils été résolus?
- g) Quels types d'enseignants d'école coranique et d'inspecteur sont les mieux adaptés à la prolongation du programme?
- h) Quels problèmes opérationnels susciterait le rattachement de l'école coranique libre à l'enseignement public ou à une version modifiée de ce dernier?

8.02 **Somme** point de départ, sur la base de cette analyse, différents choix seraient formulés et utilisés pour un exercice de planification détaillée après examen par le gouvernement et l'IDA. Les différents plans devraient mentionner:

- i) les investissements supplémentaires nécessaires pour concevoir, mettre au point et produire des textes/émissions de radio et pour former du personnel (inspecteurs/conseillers pédagogiques, personnel technique);
- ii) le nombre d'habitants visés et leurs caractéristiques;
- iii) le coût de fonctionnement d'un programme continu;
- iv) un calendrier détaillé d'exécution.

PERSONNEL NECESSAIRE A L'EXECUTION DE L'ETUDE

| <u>Personnel mauritanien</u> | <u>Homme/mois</u> | |
|---|-------------------------|-------------------------------|
| 1. Le directeur du CPN, employé à 1/4 temps et responsable de l'étude pendant 3 ans | 9 h/m 70.000 x 9 = | <u>630.000</u> FCFA |
| 2. Un inspecteur d'école primaire chargé d'aider à préparer les tests et à distribuer les textes; à plein temps pendant 3 ans | 36 h/m 60.000 x 36 = | <u>2.160.000</u> |
| 3. Un inspecteur d'école primaire chargé de préparer des émissions radiophoniques à l'intention des écoles coraniques et des écoles pour adultes, à plein temps pendant 3 ans | 36 h/m 60.000 x 36 = | <u>2.160.000</u> |
| 4. Cinq inspecteurs régionaux d'arabe pour travailler comme surveillants à temps partiel dans les écoles coraniques, et employés à 1/3 de temps pendant 3 ans x 5 | 60 h/m 60.000 x 60 = | <u>3.600.000</u> |
| 5. Dix étudiants de l'ENS ou de l'ENI chargés de faire passer les tests et de distribuer les questionnaires, les codifier et les analyser, pendant 1 mois, pendant chacune des 3 années = 1 mois x 3 ans x 10 (boursiers) | 30 h/m | |
| Fourniture de personnel par l'Etat | | 8.550.000 FCFA (\$ 41.000) |
| <u>Personnel étranger</u> | | |
| Un spécialiste parlant l'arabe, affecté au CPN à plein temps pendant 3 ans | 36 h/m | \$ 130.000 |
| Plusieurs consultants pour s'occuper de l'alphabétisation fonctionnelle, de la préparation des tests, de la sélection des émissions radiophoniques, des problèmes logistiques, de l'analyse par coût, etc. | 30 h/m | \$ <u>110.000</u> |
| Total pour le personnel étranger | | \$ <u>240.000</u> |

MATERIEL NECESSAIRE A L'ETUDE

| | |
|--|------------------|
| 5 petits véhicules pour les inspecteurs, 5 x 4.000 | 20.000 |
| 1 véhicule pour le CPN | 7.000 |
| Textes d'alphabétisation et de calcul | 20.000 |
| Autres fournitures scolaires | 3.000 |
| Fournitures et matériel pour l'expérience | 8.000 |
| Frais d'exploitation de 6 véhicules pendant 3 ans = 10.000 km/an x 3 ans x 6 = 180.000 km 180.000 x 15 ₣ | 27.000 |
| Dépenses sur le terrain afférentes aux étudiants et aux autres membres de l'équipe | <u>9.000</u> |
| | <u>\$ 94.000</u> |

Récapitulation des décaissements

| | | |
|-------------------------|--------------|-------------------|
| Personnel: | mauritanien* | 6.000 |
| | étranger | 240.000 |
| Matériel et fournitures | | <u>94.000</u> |
| | | <u>\$ 340.000</u> |

* Chauffeur et secrétaire.

MAURITANIEASSISTANCE TECHNIQUE

1. Le projet prévoit la fourniture de quelque 46 hommes/année de services de spécialistes afin d'aider l'Etat à exécuter le projet et à former le personnel de contrepartie mauritanien. Le coût de cette assistance technique est évalué à 1.860.200 dollars, non compris les services des spécialistes concernant l'étude sur l'enseignement fondamental (Annexe 1 du présent appendice). En outre, ce projet prévoit la fourniture de quelque 12,5 hommes/année de bourses pour la formation du personnel mauritanien à l'étranger. Le coût total des bourses, y compris des bourses spéciales accordées en Mauritanie au titre du programme de radio agricole et du centre villageois, est évalué à 93.000 dollars. L'Annexe 1 au présent appendice indique les périodes sur lesquelles portent les services des spécialistes et les bourses.
2. Deux des programmes d'assistance technique compris dans les chiffres ci-dessus, d'un coût total de 1.239.000 dollars, seraient examinés séparément. Le premier concerne le Centre de formation professionnelle de Nouakchott et le second le programme spécial de formation de techniciens qui serait institué au Centre de formation professionnelle Mamadou Touré à Nouadhibou.
3. Le Centre de formation professionnelle de Nouakchott, qui assurerait la formation et le perfectionnement d'ouvriers et d'employés de bureau, entretrait en service avec à sa tête un directeur étranger et, pour les postes administratifs et l'enseignement, trois Mauritaniens et quatre spécialistes étrangers. Pendant les trois premières années de fonctionnement on formerait quatre Mauritaniens de plus; après une brève période au cours de laquelle ils travailleraient aux côtés des spécialistes de l'assistance technique, ils assumeraient des postes d'enseignants. Il n'est pas prévu de programme de formation pour remplacer le spécialiste en dessin industriel; on compte que la faible demande de dessinateurs pourrait être satisfaite en deux ans, durée du programme spécial; après quelques années, le directeur du Centre examinerait la nécessité d'ouvrir un nouveau cours de préparation au dessin industriel. Enfin, la formation du futur directeur mauritanien comprendrait deux phases: la première couvrirait sa formation et son perfectionnement en tant qu'enseignant et la seconde sa formation d'administrateur/directeur. Le programme initial de formation du directeur mauritanien dépendrait de ses connaissances, qui devraient toucher, de préférence, au domaine administratif/commercial.
4. Le programme spécial de formation de techniciens qui serait créé au Centre de formation professionnelle Mamadou Touré nécessiterait au total 29 hommes/année pour le personnel administratif et enseignant et un homme/année pour la préparation du programme, l'établissement de listes de matériel, etc.

On compte que le personnel se répartira comme suit: un directeur pendant quatre ans, trois enseignants pendant deux ans et cinq enseignants pendant quatre ans. Si nous présumons que la MIFERMA fournirait au moins onze hommes/année des services d'enseignants requis et un homme/année en ce qui concerne la mise au point du programme et la préparation des listes de matériel, il resterait 18 hommes/année à financer au titre du projet et les provisions correspondantes ont été prévues à cet effet.

MAURITANIE

Personnel d'assistance technique nécessaire (Etude non comprise)

Période d'exécution

| A. <u>Spécialistes/éléments du projet</u> | Nom- bre | Trimestre | Période d'exécution | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Total Hommes-mois | Coût | | |
|---|-----------------|-----------|---------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----------------------|------------------|------------------|---------|
| | | | 1 | | | | 2 | | | | 3 | | | | 4 | | | | 5 | | | | 6 | | | | 7 | | | | | | | |
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | | | | |
| Programme de radio agricole | 1 | | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 24 | 88.000 |
| Formation agricole | 2 | | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 48 | 176.000 |
| Formation d'enseignants | 2 | | | | x | | x | x | x | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 24 | 88.000 |
| Formation d'ouvriers et d'employés de bureau, N/Chott | 7 ^{a/} | | x | x | x | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | | | | | | | 159 | 530.000 |
| Formation de techniciens (Nouadhibou) | 4 | | x | x | x | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | | | 216 | 709.000 |
| Spécialiste en main-d'oeuvre | 1 | | x | x | | | x | x | x | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 18 | 66.000 |
| Chef de projet | 1 | | x | x | x | x | | | | x | x | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 30 | 110.000 | |
| Total partiel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | <u>519</u> | <u>1.767.000</u> | | |
| B. Bourses | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Programme de radio agricole | b/ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 10.000 |
| Formation agricole | c/ | | | | x | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 2.200 |
| Formation d'ouvriers et d'employés de bureau | 7 | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | | | | | | | | | | | | | | | | 138 | 74.000 |
| Spécialiste en main-d'oeuvre | 1 | | x | x | | | x | x | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 13 | 7.000 |
| Total partiel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | <u>93.200</u> | |
| TOTAL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | <u>1.860.200</u> | |

a/ Pour la description détaillée de l'assistance technique et du programme de mauritanisation des postes, voir Annexe 2 à l'Appendice IV.

b/ Visite de projets similaires réalisés dans d'autres pays africains par deux personnes (à 2.500 dollars chacune) et dix brefs séjours au Sénégal pour échange de renseignements (à 500 dollars chacun).

c/ Bourses pour un programme spécial de formation agricole du personnel qui travaillera à titre permanent au centre villageois de formation.

30 novembre 1973

ANNEXE I à l'Appendice IV

MAURITANIE

Plan d'assistance technique et de mauritanisation pour
le Centre de formation et de perfectionnement de Nouakchott

| Postes/profession | AT Hommes-année | Bourses Hommes-année | Calendrier d'exécution ^{a/} | | | | | | | | | | | | | | | | | | Coûts (milliers de \$) | | | | | |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|------------------------|----|-----|------------------|---------|-------|
| | | | Q | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | AT ^{b/} | Bourses | Total |
| Directeur Spécialiste Mauritanien | 4 | 2,5 | | | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | 176 | 19 | 176 | |
| Bâtiment - gros oeuvre | | 1,5 | T | T | T | T | T | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | | 9 | 9 | |
| Bâtiment - autres travaux | | 1,5 | T | T | T | T | T | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | | 9 | 9 | |
| Dactylographie | | 1,5 | T | T | T | T | T | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . | | 9 | 9 | |
| Dessinateur | 2 | | | | | | | | x | x | x | x | x | x | x | | | | | | | | 66 | | 66 | |
| Comptable Spécialiste Mauritanien | 2 | 1,5 | | | | | | | x | x | x | x | x | x | | | | | | | | | 66 | 9 | 66 | |
| Secrétaire-aide comptable Spécialiste Mauritanien | 2 | 1,5 | | | | | | | T | T | T | T | - | - | - | . | . | . | . | . | . | | | 9 | 9 | |
| Mécanique, entretien général Spécialiste Mauritanien | 2 | 1,5 | | | | | | | x | x | x | x | x | x | | | | | | | | | 66 | 9 | 66 | |
| Divers | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Achats | 1/4 | | | | | | | | x | x | x | x | | | | | | | | | | | | 11 | | 11 |
| Mise au point/évaluation du programme | 2 | | | | | | | | x | x | x | x | | | | | | | | | | | | 88 | | 88 |
| TOTAL | 13 1/4 | 11,5 | | | | | | | x | x | x | x | | | x | | | | | | | | | 539 | 75 | 612 |

x assistance technique; T formation de Mauritaniens; - période pendant laquelle les Mauritaniens travaillent aux côtés des étrangers; . . . enseignement par des Mauritaniens.

a/ Dans l'hypothèse où le crédit entrerait en vigueur (Q) en janvier-mars 1974; le centre entrerait en service à l'automne de 1975 (7ème trimestre).

b/ Evalué à 40.000 dollars par an pour le directeur et l'expert chargé de l'évaluation et à 30.000 dollars par an pour les autres spécialistes.

EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT MAURITANIEN, Y COMPRIS ETUDIANTS A L'ETRANGER
1971-72

| | <u>Classes</u> | <u>Groupe d'âge</u> | <u>Effectifs</u> | <u>Taux de scolarisation</u> | <u>Nombre d'enseignants</u> | <u>Pourcentage d'étrangers</u> | <u>Pourcentage d'enseignants qualifiés</u> | <u>Rapport élèves/maitre</u> |
|--|---------------------------------|---------------------|------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|--|------------------------------|
| <u>Primaire</u> | | | | | | | | |
| Système formel ^{1/} | 12 ^e -7 ^e | 6-14 | 35.049 | 87,0 | 1.585 | 0 | 52 | 22:1 |
| <u>Enseignement secondaire général</u> | | | | | | | | |
| 1 ^{er} cycle | 6 ^e -3 ^e | 14-17 | 3.034 | } 10,0 | } 156 ^{2/} | } 51 | } 50 | } 24:1 |
| 1 ^{er} cycle à l'étranger | | | 127 | | | | | |
| 2 ^{ème} cycle | 2 ^e -term. | 18-20 | 711 | | | | | |
| 2 ^{ème} cycle à l'étranger | | | 61 | | | | | |
| <u>Enseignement technique</u> | | | | | | | | |
| 1 ^{er} cycle | 6 ^e -3 ^e | 14-17 | 207 | } 2,0 | } 35 ^{2/} | } 30 | } 95 | } 7:1 |
| 2 ^{ème} cycle | 2 ^e -term. | 18-20 | 27 | | | | | |
| <u>Enseignement professionnel</u> | | | | | | | | |
| Centre Mamadou Touré | - | 18- | 145 | } 94 | } 18 | } 63/dont | } 50 | } 5/ |
| ENECOFA 1 ^{er} cycle | 6 ^e -3 ^e | | 73 | | | | | |
| 2 ^{ème} cycle | 2 ^e -term. | | 21 | | | | | |
| ENA | | | 80 | | 36 ^{4/} | 28 | | 5/ |
| <u>Ecole normale d'instituteurs</u> | | | | | | | | |
| | | | 237 | | | | | |
| <u>Enseignement supérieur</u> | | | | | | | | |
| Ecole normale supérieure | | | 72 | } 1,0 | } 14 | } 76 | } 100 | } 5:1 |
| Programme A (ENA) | post-term. 18- | | 10 | | | | | |
| Etudes à l'étranger | (2 ans) | | 303 | | | | | |
| | | | | <u>100,0</u> | | | | |

- 1/ Il n'existe pas de système d'enseignement privé parallèle au système public. Toutefois, les sociétés minières ont quelques écoles pour les enfants de leurs employés. En outre, on estime à 20.000 le nombre des enfants qui vont à l'école coranique et non à l'école publique et à environ 2.000 le nombre des adultes suivant l'enseignement des écoles Ben Amer.
- 2/ Premier et deuxième cycles.
- 3/ Il y a environ 20 professeurs employés à temps partiel.
- 4/ Y compris 26 enseignants employés à temps partiel (pour la plupart des fonctionnaires).
- 5/ Le rapport élèves/maitre ne signifie pas grand-chose, du fait qu'une forte proportion des enseignants sont employés à temps partiel.

MAURITANIE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT (BUDGET 1973)

(milliers de francs CFA)

| Type de dépenses | Ministère de l'enseignement fondamental | Ministère de l'enseignement secondaire | Ministère de l'enseignement technique, formation des cadres et enseignement supérieur | Total |
|---|---|--|---|------------------|
| Frais généraux des ministères | | | | |
| Personnel | 18.995 | 15.815 | 16.600 | 51.410 |
| Matériel | 5.240 | 9.890 | 4.170 | 19.300 |
| Enseignement fondamental | | | | |
| Personnel | 972.700 | | | 972.700 |
| Matériel | 46.340 | | | 46.340 |
| Enseignement secondaire | | | | |
| Personnel | | 301.905 | | 301.905 |
| Matériel | | 247.900 ^{1/} | | 247.900 |
| Enseignement technique et professionnel | | | | |
| Personnel | | | 72.250 | 72.250 |
| Matériel | | | 338.910 ^{2/} | 338.910 |
| Ecoles normales | | | | |
| Personnel | 22.845 | | 11.410 | 34.255 |
| Matériel | 29.345 | | 56.270 ^{3/} | 85.615 |
| Centre pédagogique national | | | | |
| Personnel | 9.530 | | | 9.530 |
| Matériel | 2.500 | | | 2.500 |
| Education des adultes | | | | |
| Personnel | 2.355 | | | 2.355 |
| Matériel | 2.000 | | | 2.000 |
| Total partiel | 1.111.850 | 575.510 | 499.610 | 2.186.970 |
| Contribution de la Mauritanie à l'assistance technique | | | | |
| Personnel | 19.710 | 36.720 | 25.830 | 82.260 |
| Dépenses communes | | | | |
| Personnel | 14.390 | 7.450 | 6.510 | 28.350 |
| Matériel | 45.780 | 23.700 | 20.700 | 90.180 |
| TOTAL: | 1.191.730 | 643.380 | 552.650 | 2.387.760 |
| dont: matériel | 11,0 % | 43,8 % | 76,0 % | 34,9 % |

1/ Y compris 200.000 francs CFA de bourses et 31.200 francs CFA pour le transport.

2/ Y compris 35.000 francs CFA de bourses et traitements versés aux étudiants de l'ENA et 206.800 francs CFA de bourses accordées aux élèves d'autres établissements.

3/ Y compris 48.800 francs CFA de bourses et traitements versés aux étudiants de l'ENS.

Source: Ministère de l'enseignement fondamental, Ministère de l'enseignement secondaire, Ministère de l'enseignement technique, de la formation des cadres et de l'enseignement supérieur et Ministère des finances.

MAURITANIE - PROJET EDUCATIF

Coût du projet

| Elément du projet | % du ^{1/} coût total | Milliers de dol- lars net d'impôts | Millions d'ouguiyas ^{2/} net d'impôts | Impôts % | Milliers de dollars brut | Millions d'ouguiyas brut |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|---|---------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 1. Travaux de génie civil (y compris aménagement des terrains) | 16,14 | 551 | 23,14 | 20,16 | 690 | 28,98 |
| 2. Mobilier | 1,11 | 38 | 1,60 | 28,95 | 53 | 2,22 |
| 3. Matériel | 14,68 | 501 | 21,04 | - | 501 | 21,04 |
| 4. Assistance technique | 51,93 | 1.773 | 74,47 | - | 1.773 | 74,47 |
| 5. Services d'experts et préparation d'un deu- xième projet éventuel | 1,29 | 44 | 1,85 | - | 44 | 1,85 |
| 6. Etude expérimentale | 9,96 | 340 | 14,28 | - | 340 | 14,28 |
| 7. Bureau du projet | 4,89 | 167 | 7,01 | - | 167 | 7,01 |
| 8. Total partiel | 100,00 | 3.414 | 143,39 | - | 3.568 | 149,85 |
| 9. Imprévus | 20,91 ^{3/} | 714 | 29,98 | 20,91 ^{3/} | 746 | 31,33 |
| 10. Coût total brut | | | | | 4.314 | 181,18 |
| 11. Total, net d'impôts | | 4.128 | 173,37 | | | |

^{1/} Coût total du projet, net d'impôts.

^{2/} Taux de change: 1 dollar EU = 42 ouguiyas (210 francs CFA).

^{3/} % du coût total net avant imprévus et du coût total brut avant imprévus respectivement.

Pays: Mauritanie

Projet: Premier projet éducatif

Date: 12 octobre 1973

Provisions pour imprévus (en milliers de dollars EU)

Taux de change: 1 dollar EU = 42 ouguiyas (210 francs CFA)

| A | B | Aménagement des terrains Monnaie nationale Devises | Bâtiments Monnaie nationale Devises | Mobilier Monnaie nationale Devises | Matériel Monnaie nationale Devises | Assistance technique Monnaie nationale Devises | Services d'experts Monnaie nationale Devises | Etude expé- rimentale Monnaie nationale Devises | Bureau du projet Monnaie nationale Devises | Total partiel Monnaie nationale Devises | Total Monnaie nationale Devises |
|---|-------------------------|--|--|---|---|--|--|---|--|---|--|
| A | a. Facteurs imprévus MN | | 10 | 10 | 10 | - | 10 | 10 | - | | |
| | D | | 10 | 10 | 10 | - | 10 | 10 | - | | |
| | b. Hausse des prix MN | | 16 | 16 | 15 | 25 | 10 | 14 | 12 | | |
| | D | | 15 | 14 | 12 | 18 | 10 | 14 | 12 | | |
| | c. Total a + b MN | | 26 | 26 | 25 | 25 | 20 | 24 | 12 | | |
| | D | | 25 | 24 | 22 | 18 | 20 | 24 | 12 | | |
| B | a. Facteurs imprévus MN | | 8 | 1 | 2 | - | 1 | 7 | - | 19 | |
| | D | | 47 | 3 | 45 | - | 3 | 28 | - | <u>129</u> | |
| | \$EUMN | | | | | | | | | <u>148</u> | |
| | \$EUD | | | | | | | | | | |
| | b. Hausse des prix MN | | 13 | 2 | 3 | 89 | 1 | 9 | 3 | 120 | |
| | D | | 70 | 4 | 58 | 255 | 3 | 39 | 17 | <u>446</u> | |
| | \$EUMN | | | | | | | | | <u>566</u> | |
| | \$EUD | | | | | | | | | | |
| | c. Total partiel MN | | | | | | | | | | |
| | D | | | | | | | | | | |
| | \$EUMN | | 21 | 3 | 5 | 89 | 2 | 16 | 3 | 139 | |
| | \$EUD | | 117 | 7 | 106 | 255 | 6 | 67 | 12 | 575 | 714 |
| | d. Coût total du MN | | | | | | | | | | |
| | projet avant D | | | | | | | | | | |
| | imprévus \$EUMN | | 83 | 11 | 20 | 355 | 10 | 65 | 28 | 572 | |
| | \$EUD | | <u>468</u> | <u>27</u> | <u>481</u> | <u>1418</u> | <u>34</u> | <u>275</u> | <u>139</u> | <u>2842</u> | 3.414 |
| | | | 551 | 38 | 501 | 1773 | 44 | 340 | 167 | 1 | |
| C | Coût total du MN | | | | | | | | | | |
| | projet D | | | | | | | | | | |
| | \$EUMN | | 104 | 14 | 25 | 444 | 12 | 81 | 31 | 711 | |
| | \$EUD | | 585 | 34 | 587 | 1673 | 40 | 342 | 156 | 3417 | 4.128 |

compris dans le coût des
bâtiments (environ 15 % du
coût de construction des
bâtiments)

MAURITANIE - PREMIER PROJET EDUCATIF

Calendrier des décaissements (sur la base de 92 % net d'impôts)
(en dollars EU 1/)

| <u>Trimestre</u> | <u>Décaissements trimestriels</u> | <u>Total des versements effectués</u> | <u>Solde non décaissé</u> |
|------------------|---------------------------------------|---|---------------------------|
| | | | 3.800.000 |
| 1 | 20.500 | 20.500 | 3.779.500 |
| 2 | 103.250 | 123.750 | 3.676.250 |
| 3 | 157.250 | 281.000 | 3.579.000 |
| 4 | 277.250 | 558.250 | 3.241.750 |
| 5 | 326.000 | 884.250 | 2.915.750 |
| 6 | 524.500 | 1.408.750 | 2.391.250 |
| 7 | 297.000 | 1.705.750 | 2.094.250 |
| 8 | 280.750 | 1.986.500 | 1.813.500 |
| 9 | 135.250 | 2.121.750 | 1.678.250 |
| 10 | 151.250 | 2.273.000 | 1.527.000 |
| 11 | 213.000 | 2.486.000 | 1.314.000 |
| 12 | 195.000 | 2.681.000 | 1.119.000 |
| 13 | 116.000 | 2.797.000 | 1.003.000 |
| 14 | 78.000 | 2.875.000 | 925.000 |
| 15 | 68.500 | 2.943.500 | 856.500 |
| 16 | 114.250 | 3.057.750 | 742.250 |
| 17 | 114.250 | 3.172.000 | 628.000 |
| 18 | 85.750 | 3.257.750 | 542.250 |
| 19 | 85.750 | 3.343.500 | 456.500 |
| 20 | 85.750 | 3.429.250 | 370.750 |
| 21 | 85.750 | 3.515.000 | 285.000 |
| 22 | 70.750 | 3.585.750 | 214.250 |
| 23 | 70.750 | 3.656.500 | 143.500 |
| 24 | 71.750 | 3.728.250 | 71.750 |
| 25 | 71.750 | 3.800.000 | - |
| | <u>3.800.000</u> ■■■■■■■■ | | |

1/ Taux de change: 1 dollar EU = 42 ouguiyas (210 francs CFA)

30 novembre 1973

MAURITANIE - PROJET EDUCATIF

Décaissements en milliers de dollars EU

| | | 1 | | 2 | | 3 | | 4 | | 5 | | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|----------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | -1 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | | |
| 1. Travaux de génie civil | \$ 476 | | | 32,00 | 135,00 | 190,00 | 62,00 | 20,00 | - | 3,00 | 14,00 | 20,00 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Mobilier | \$ 31 | | | 3,00 | 2,00 | 8,00 | 8,00 | 8,00 | - | - | 1,00 | 1,00 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Matériel | \$ 501 | | | 50,00 | 141,00 | 54,00 | 179,00 | 10,00 | 67,00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Assistance technique | \$ 1.527 | | 52,00 | 53,00 | 54,00 | 75,00 | 105,00 | 118,00 | 120,00 | 102,00 | 105,00 | 90,00 | 88,00 | 88,00 | 78,00 | 49,00 | 41,00 | 41,00 | 41,00 | 41,00 | 41,00 | 41,00 | 41,00 | 41,00 | 26,00 | 26,00 | 26,00 | 26,00 |
| 5. Préparation d'un deuxième projet éventuel et services d'experts | \$ 44 | 6,00 | 5,00 | 5,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 4,00 | | | | | | | | | | | | | | |
| 6. Etude | \$ 340 | | 31,00 | 31,00 | 31,00 | 31,00 | 15,00 | 36,00 | 15,00 | 15,00 | 15,00 | 24,00 | 24,00 | 24,00 | - | - | 24,00 | 24,00 | | | | | | | | | | |
| 7. Bureau du projet | \$ 167 | 14,50 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Total partiel | \$ 3.086 | 20,50 | 103,25 | 157,25 | 277,25 | 320,25 | 514,25 | 252,25 | 240,25 | 135,25 | 142,25 | 147,25 | 135,00 | 116,00 | 78,00 | 49,00 | 65,00 | 65,00 | 41,00 | 41,00 | 41,00 | 41,00 | 41,00 | 41,00 | 26,00 | 26,00 | 26,00 | 26,00 |
| 9. Imprévus | \$ 714 | | | | 5,75 | 10,25 | 44,75 | 40,50 | - | 9,00 | 65,75 | 60,00 | - | - | 19,50 | 49,25 | 49,25 | 44,75 | 44,75 | 44,75 | 44,75 | 44,75 | 44,75 | 44,75 | 44,75 | 44,75 | 45,75 | 45,75 |
| 10. Total | \$ 3.800 | 20,50 | 103,25 | 157,25 | 277,25 | 326,00 | 524,50 | 297,00 | 280,75 | 135,25 | 151,25 | 213,00 | 195,00 | 116,00 | 78,00 | 68,50 | 114,25 | 114,25 | 85,75 | 85,75 | 85,75 | 85,75 | 85,75 | 85,75 | 70,75 | 70,75 | 71,75 | 71,75 |

30 novembre 1973

MAURITANIE - PROJET EDUCATIF

Calendrier d'exécution du projet

| Exécution | Année | | Première | | Deuxième | | Troisième | | Quatrième | | Cinquième | | Sixième | | | | | | | | | | | | | |
|---|-----------|-----------|----------|-------|----------|--------|-----------|--------|-----------|--------|-----------|--------|---------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Trimestre | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | -2 | -1 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| A Etude | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| B Centre de radio agricole, Kaedi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Travaux de génie civil | | | SS | **/ | /// | TTT | CCC | CC+ | +++ | +++ | +++ | ++ | | | | | | | | | | | | | | |
| Mobilier | | | | L | TTT | CCC | CCC | +++ | +++ | +++ | +++ | | | | | | | | | | | | | | | |
| Matériel | | | | LTT | TTT | CCC | CCC | CC+ | +++ | +++ | +++ | + | | | | | | | | | | | | | | |
| C Centre villageois de formation M'Pourié Rosso | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Travaux de génie civil | | | S | S** | /// | /TT | TCC | CCC | +++ | +++ | +++ | +++ | | | | | | | | | | | | | | |
| Mobilier | | | | L | TTT | CCC | CCC | +++ | +++ | +++ | +++ | | | | | | | | | | | | | | | |
| Matériel | | | | LT | TTT | CCC | CCC | CC+ | +++ | +++ | +++ | ++ | | | | | | | | | | | | | | |
| D Formation des maîtres Nouakchott | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Travaux de génie civil | | | S | S*/ | /TT | CCC | +++ | +++ | +++ | +++ | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mobilier | | | | LT | TTT | CCC | CC+ | +++ | +++ | +++ | + | | | | | | | | | | | | | | | |
| Matériel | | | | LL | TTT | CCC | CCC | +++ | +++ | +++ | +++ | | | | | | | | | | | | | | | |
| E Centre de formation et de perfectionnement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Travaux de génie civil | | | SS | *** | /// | /TT | TCC | CCC | CC+ | +++ | +++ | +++ | ++ | | | | | | | | | | | | | |
| Mobilier | | | | | | LTT | TTT | CCC | CC+ | +++ | +++ | +++ | + | | | | | | | | | | | | | |
| Matériel | | | | LLT | TTT | CCC | CCC | CC+ | +++ | +++ | +++ | +++ | ++ | | | | | | | | | | | | | |
| F Centre de formation de techniciens Nouadhibou | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Travaux de génie civil | | | SS | **/ | /// | TTT | CCC | CC+ | +++ | +++ | +++ | + | | | | | | | | | | | | | | |
| Mobilier | | | | LT | TTT | CCC | CCC | +++ | +++ | +++ | +++ | | | | | | | | | | | | | | | |
| Matériel | | | | LL | TTT | CCC | CCC | +++ | +++ | +++ | +++ | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Travaux de génie civil | \$ | 551.000 | | | | 39,00 | 155,00 | 207,00 | 69,00 | 27,00 | | 11,00 | 21,00 | 21,00 | | | | | | | | | | | | |
| Mobilier | \$ | 38.000 | | | | 3,00 | 4,00 | 10,00 | 9,00 | 10,00 | | 1,00 | 1,00 | | | | | | | | | | | | | |
| Matériel | \$ | 501.000 | | | | 50,00 | 141,00 | 54,00 | 179,00 | 10,00 | 67,00 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Assistance technique | \$ | 1.775.000 | | 20,00 | 90,00 | 112,00 | 124,00 | 144,00 | 154,00 | 176,00 | 149,00 | 147,00 | 131,00 | 101,00 | 99,00 | 78,00 | 65,00 | 25,00 | 23,00 | 23,00 | 32,00 | 21,00 | 21,00 | 10,00 | 10,00 | 10,00 |
| Préparation d'un deuxième projet + services d'experts | \$ | 44.000 | | 6,00 | 5,00 | 5,00 | 2,00 | 2,00 | 2,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 3,00 | 4,00 | | | | | | | | | | | |
| Etude | \$ | 340.000 | | | | 31,00 | 31,00 | 31,00 | 15,00 | 36,00 | 15,00 | 15,00 | 15,00 | 24,00 | 24,00 | | | | | | | | | | | |
| Bureau du projet | \$ | 167.000 | | 14,50 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | 15,25 | | | | | | | | | | | | | | |
| Total partiel | \$ | 3.414.000 | | 20,50 | 71,25 | 194,25 | 344,25 | 391,25 | 571,25 | 297,25 | 303,25 | 182,25 | 192,25 | 195,25 | 150,00 | 127,00 | 78,00 | 65,00 | 47,00 | 47,00 | 23,00 | 32,00 | 21,00 | 21,00 | 10,00 | 10,00 |
| Imprévus | \$ | 714.000 | | | | | 10,50 | 14,70 | 45,20 | 41,00 | | 12,70 | 65,20 | 58,10 | | | | 49,50 | 49,50 | 45,50 | 45,50 | 45,50 | 45,50 | 45,50 | 47,30 | 47,30 |
| TOTAL | \$ | 4.128.000 | | 20,50 | 71,25 | 194,25 | 344,25 | 401,75 | 585,95 | 342,45 | 344,25 | 182,25 | 204,95 | 260,45 | 208,10 | 127,00 | 78,00 | 65,00 | 96,50 | 96,50 | 68,50 | 77,50 | 66,50 | 66,50 | 55,50 | 55,50 |

Calendrier des travaux de génie civil

Calendrier relatif à l'achat du mobilier et du matériel

SS = Levés de terrain
 ** = Avant-projet
 CC = Travaux de construction
 /// = Etablissement du projet d'exécution
 TT = Appels d'offres - adjudications
 ++ = Période de garantie

LL = Préparation des listes de mobilier et matériel
 TT = Appels d'offres - adjudications
 CC = Passation des marchés
 ++ = Période de garantie

Assistance technique

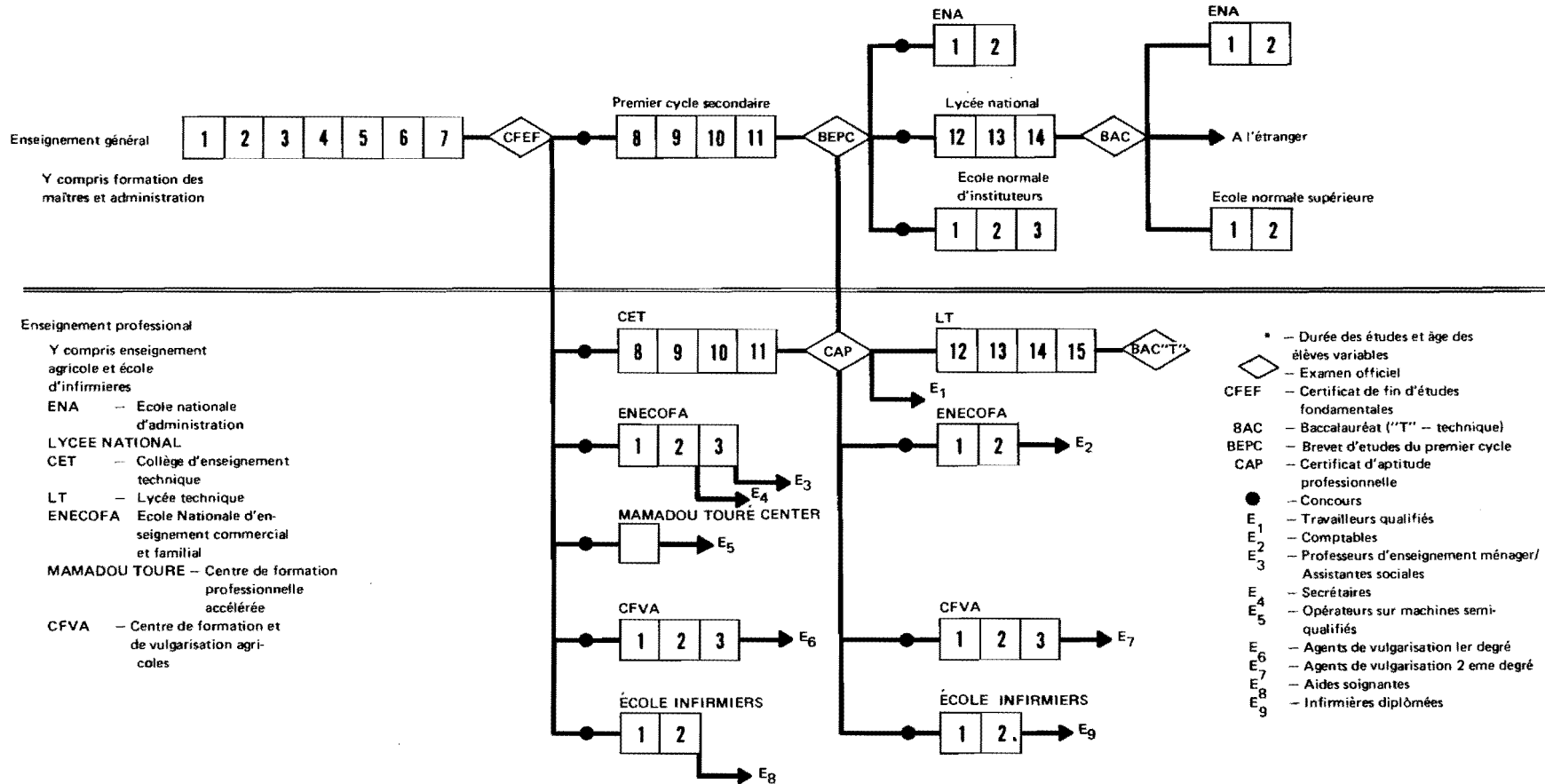
x = début des prestations de services (un calendrier détaillé est donné en Annexe à l'Appendice IV)

MAURITANIE: SYSTEME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (1972)

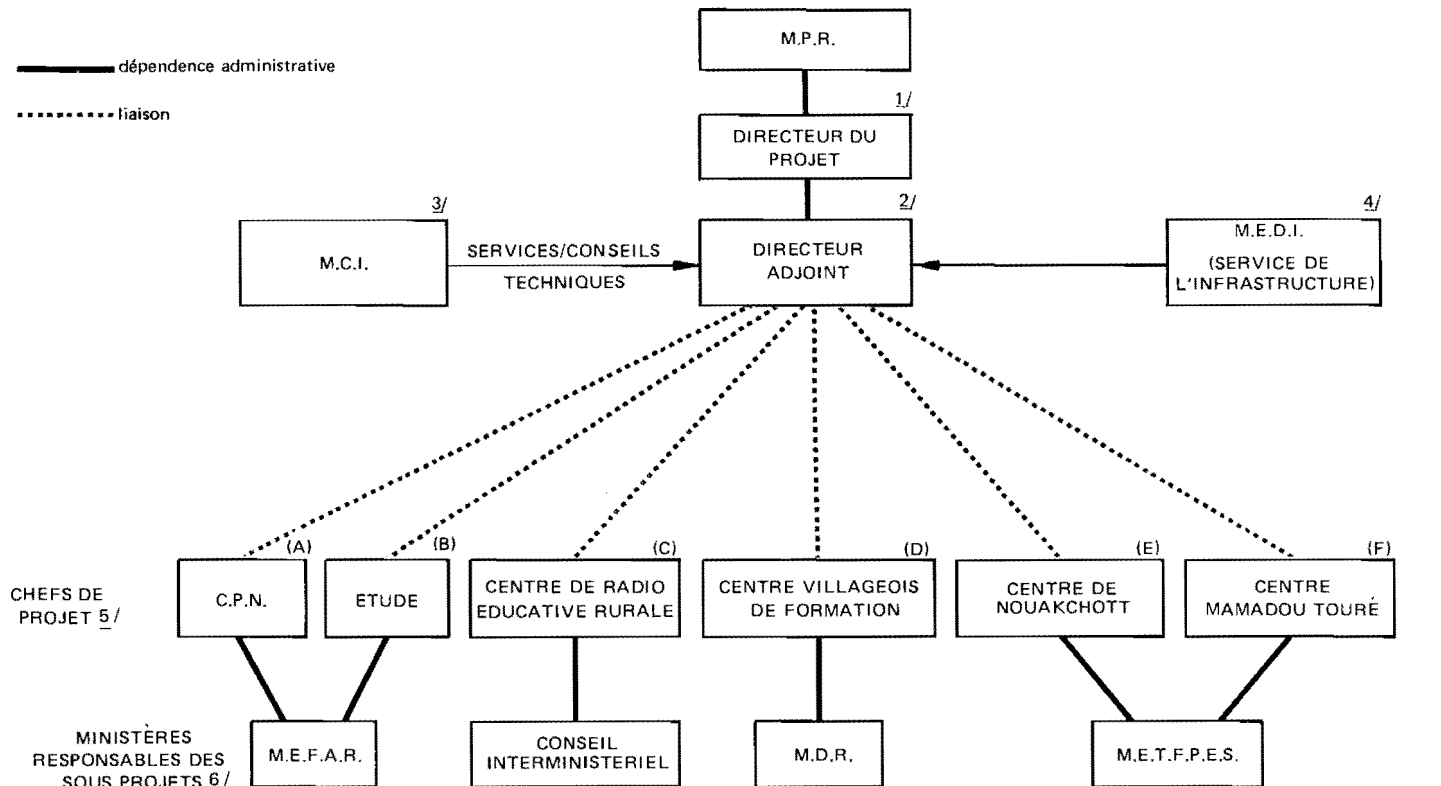
Cours d'alphabétisation des adultes

Centres féminins

Enseignement non formel * Ecoles coraniques à enseignement individualisé



MAURITANIE: ORGANIGRAMME DU PROJET EDUCATION/FORMATION



1/ Directeur du Projet - Project Director

2/ Directeur Adjoint - Deputy Director

3/ Services et conseils techniques pour l'utilisation de la radio A, B, C - Technical consultation and services for radio items A, B, C

4/ Services et conseils architecturaux des sous-projets - Architectural services for all project items

5/ Chef du Projet - Project Managers

6/ Ministres responsables des sous-projets - Ministries responsible for Project Items

A Perfectionnement des enseignants.

Centre national pédagogique

B. Etude expérimentale

C Centre de radio agricole

D Centre villageois de formation

E Centre de formation professionnelle de Nonakchott

F Centre de formation Professionnelle de Nonadhison

M.P.R. - Ministère de la Planification et de la Recherche - Ministry of Planning and Research

M.C.I. - Ministère de la Culture et de l'Information - Ministry of Culture and Information

M.E.D.I. - Ministère de l'Équipement et du Développement Industriel - Ministry of Equipment and Industrial Development

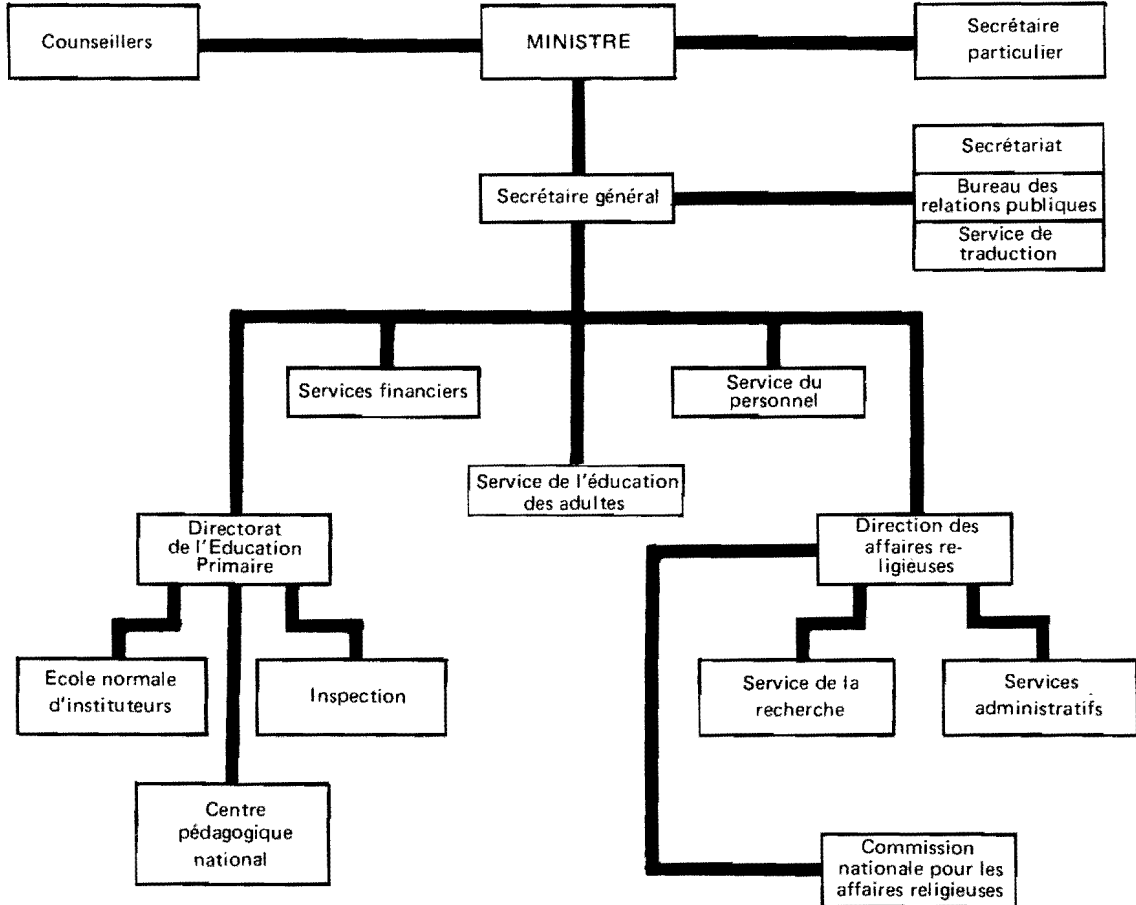
M.E.F.A.R. - Ministère de l'Enseignement Fondamental et des Affaires Religieuses - Ministry of Primary Education and Religious Affairs

M.D.R. - Ministère du Développement

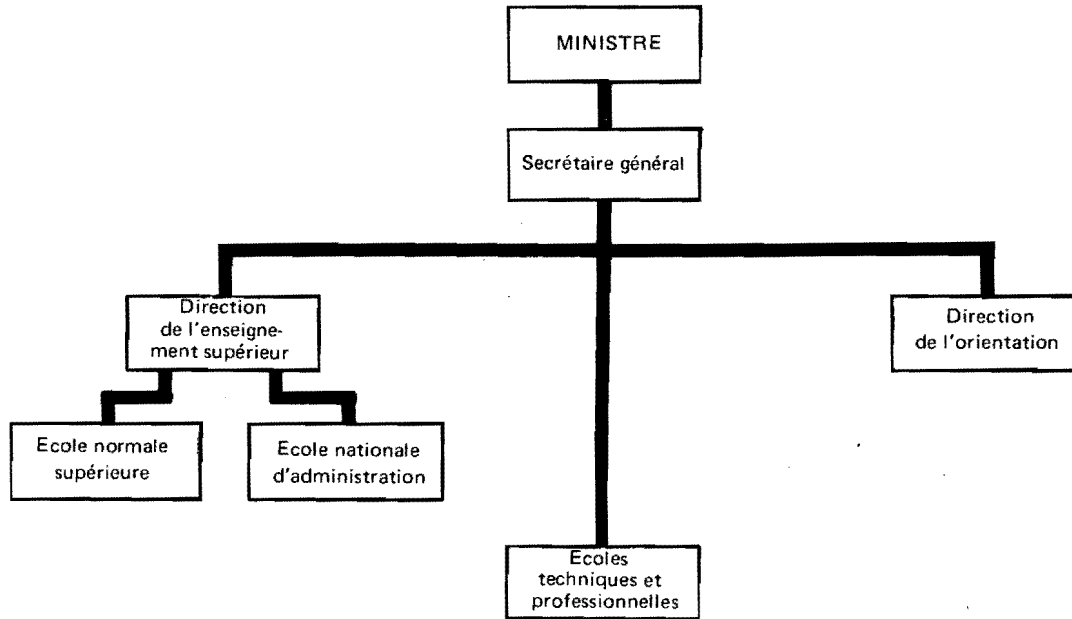
M.D.R. - Ministère du Développement Rural - Ministry of Rural Development

M.E.T.F.C.E.S. - Ministère de l'Enseignement Technique et de Formation des Cadres et de l'Enseignement Supérieur - Ministry of Technical/Vocational/Higher Education

ORGANIGRAMME DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES



**ORGANIGRAMME DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
DE LA FORMATION DES CADRES ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

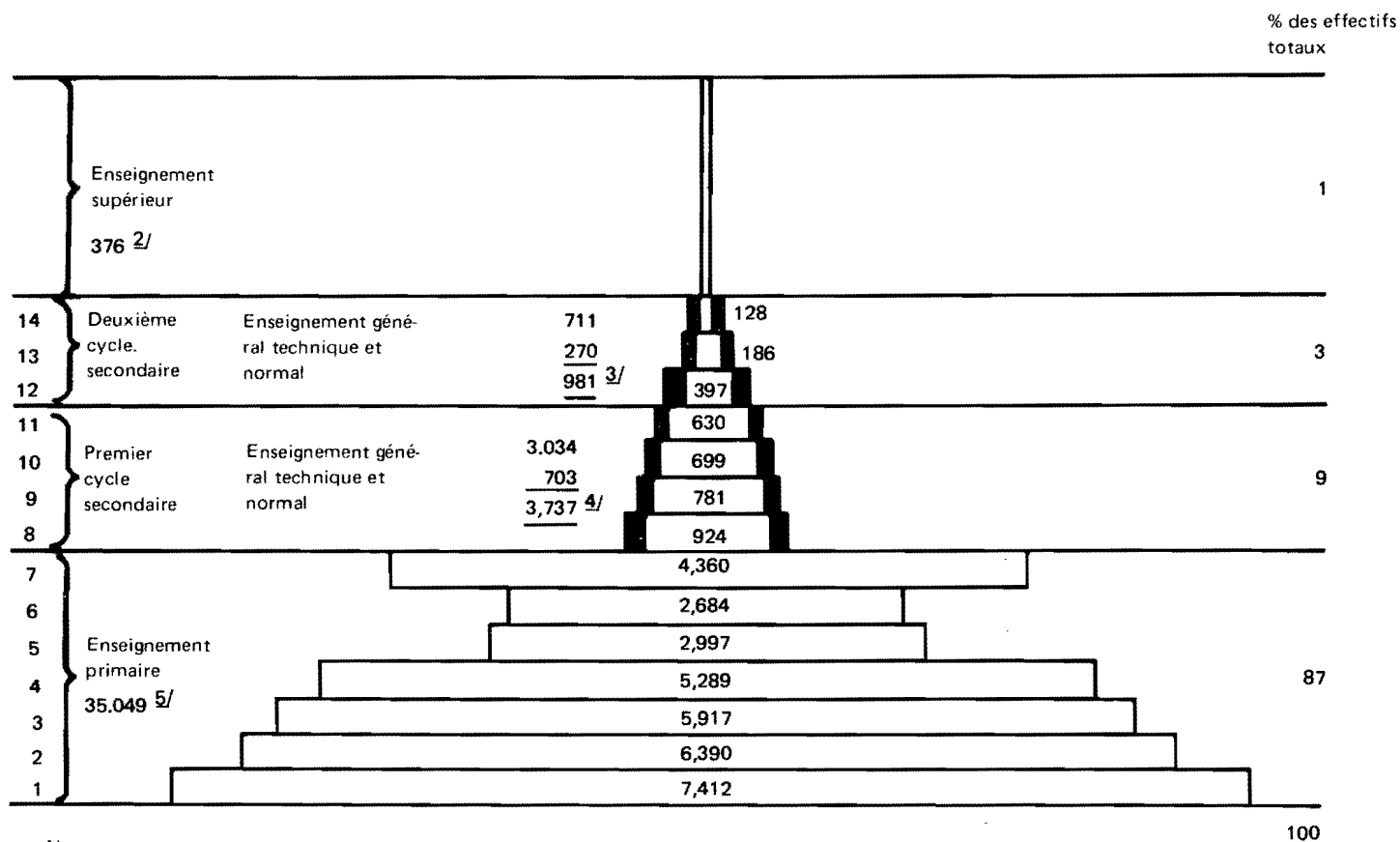


CET et lycées techniques

- Centre de formation professionnelle (NOUAKCHOTT)
- industrie (NOUADHIBOU)
 - commerce, enseignement ménager (NOUAKCHOTT)
 - agriculture (KAEDI)

World Bank--7923(R)

REPARTITION DES EFFECTIFS SCOLAIRES PAR CLASSE POUR L'ANNEE 1971-1972 ^{1/}



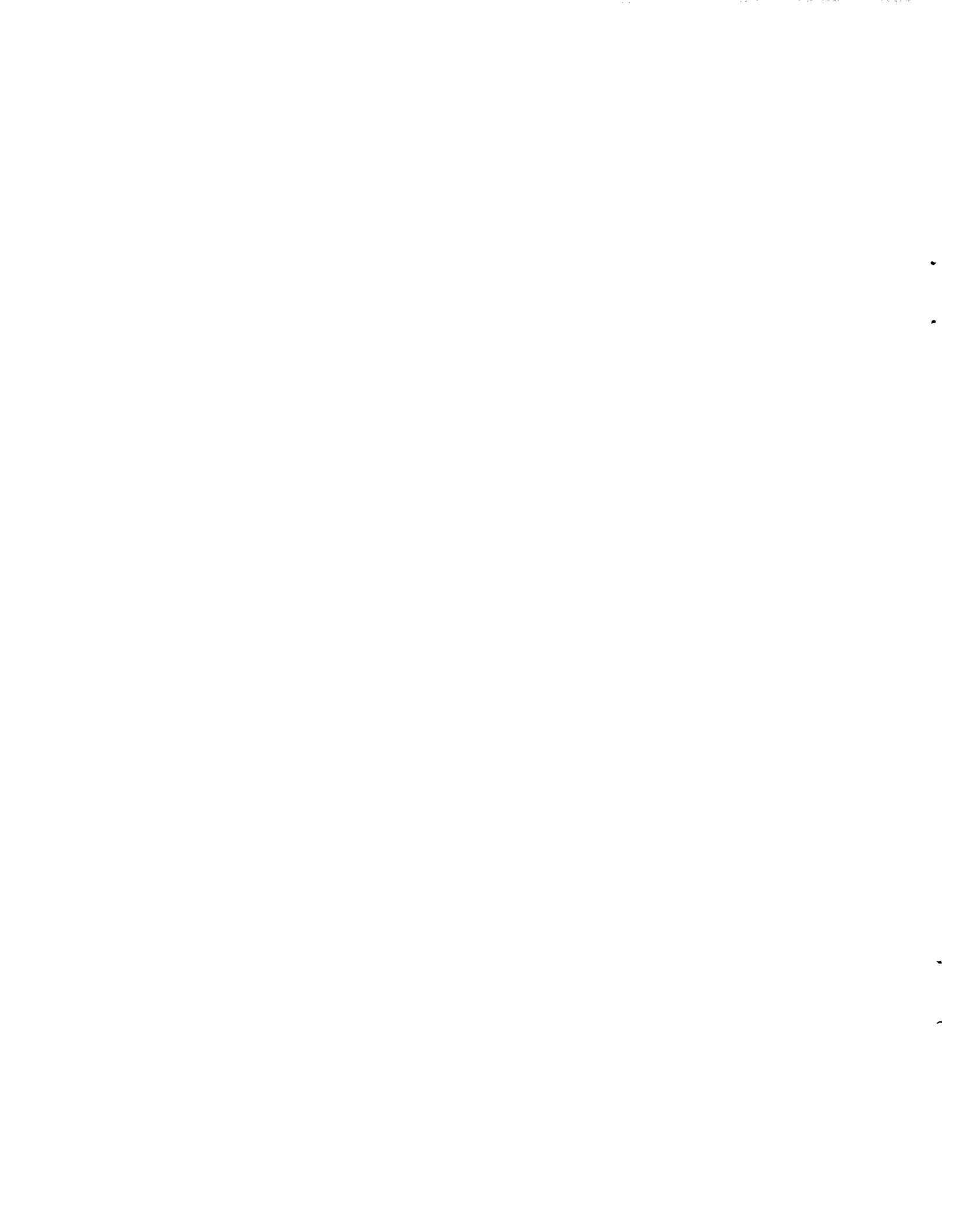
Notes:

- On ne connaît pas la répartition exacte des effectifs des écoles primaires par âge et par sexe pour les années postérieures à 1967-68.
- Dont 20% en Mauritanie (17% dans les écoles normales, 3% à l'école d'administration).
- Dont 7% dans l'enseignement technique et professionnel, 15% dans les écoles normales, 10% de l'enseignement général.
- Dont 16% dans l'enseignement technique et professionnel, 2% dans les écoles normales, 12% de filles.
- Dont 25% de filles.

Enseignement général
 Autres types

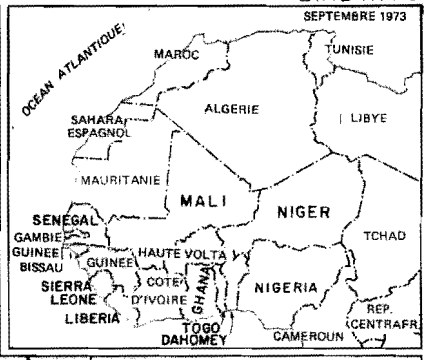
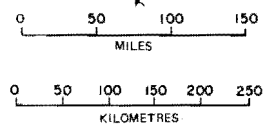
Sources: Direction de la statistique, Ministère de la planification-Nouakchott.

World Bank-7924(R)



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE PROJET EDUCATIF

- CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
- CENTRES VILLAGEOIS DE FORMATION
- ▲ CENTRE DE RADIO EDUCATIVE RURALE
- ◆ CENTRE PEDAGOGIQUE NATIONAL
- ROUTES BITUMÉES
- - - ROUTES BITUMÉES EN CONSTRUCTION
- ROUTES EN GRAVIER
- - - PISTES
- + + + VOIE FERREE
- ★ AERODROMES
- · - · - FRONTIÈRES INTERNATIONALES



Le tracé des frontières indiqué sur cette carte ne s'applique nullement que celles-ci ont été reconnues ou acceptées par la Banque Mondiale ou par les institutions affilées.

